

**TELUS CORPORATION**  
**Rapport de gestion**  
**Premier trimestre de 2024**

## Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Les termes *TELUS*, *la société*, *nous*, *notre*, *nos*, *nôtre* et *nous-mêmes* se rapportent à TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte de la description narrative le permet ou l'exige, à ses filiales.

Le présent document contient des déclarations prospectives portant sur des événements attendus ainsi que sur notre performance financière et notre performance opérationnelle. Les déclarations prospectives incluent toutes les déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Elles comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant nos objectifs et nos stratégies aux fins de l'atteinte de ces objectifs, nos attentes concernant les tendances dans l'industrie des télécommunications (y compris la demande pour des données et la croissance continue du nombre d'abonnés), ainsi que nos plans de financement (y compris notre programme pluriannuel de croissance du dividende). Les mots *hypothèse*, *but*, *indication*, *objectif*, *perspective*, *stratégie*, *cible* et autres expressions semblables ou l'emploi, au futur ou au conditionnel, de verbes tels que *avoir pour but*, *s'attendre à*, *croire*, *pouvoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *prévoir*, *viser à*, *chercher à*, *devoir* et *s'efforcer de* dénotent généralement des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

Par leur nature, les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes intrinsèques et elles se fondent sur des hypothèses, incluant des hypothèses concernant la conjoncture économique future et les plans d'action. Ces hypothèses pourraient en fin de compte se révéler inexactes; en conséquence, nos résultats ou d'autres événements réels pourraient différer considérablement des attentes mentionnées, de façon expresse ou implicite, dans les déclarations prospectives.

Les risques et les hypothèses qui sous-tendent nos déclarations prospectives sont décrits plus en détail à la *rubrique 9, « Tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires »*, et à la *rubrique 10, « Risques et gestion des risques »*, de notre rapport de gestion annuel 2023. Ces descriptions sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives et ne visent pas à constituer une liste exhaustive des risques susceptibles d'avoir une incidence sur la société ni de nos hypothèses à cet égard.

Les risques et les incertitudes susceptibles de faire en sorte que la performance ou d'autres événements réels diffèrent considérablement des déclarations prospectives formulées dans le présent document et dans les autres documents déposés par TELUS comprennent, sans s'y limiter :

- **Questions de réglementation.** *Nous exerçons nos activités dans un certain nombre d'industries hautement réglementées et, par conséquent, nous sommes assujettis à une vaste gamme de lois et de règlements tant au pays qu'à l'étranger. Les politiques et les pratiques imposées par des représentants élus ou découlant de décisions réglementaires, d'examen ou des activités gouvernementales pourraient avoir des implications stratégiques, opérationnelles ou financières (y compris sur nos produits d'exploitation et/ou nos flux de trésorerie disponibles).*

Les risques et incertitudes comprennent :

- les modifications au régime de réglementation en vertu duquel nous exerçons nos activités ou l'issue des instances, des cas ou des enquêtes liés à son application, lesquels comprennent, sans s'y limiter, ce qui est décrit à la *rubrique 9.1, « Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications »*, du présent rapport de gestion;
- la possibilité que le gouvernement permette le regroupement de concurrents dans notre industrie ou, à l'inverse, que le gouvernement intervienne dans le but d'accroître davantage la concurrence, notamment par l'intermédiaire de l'accès de gros obligatoire, y compris les installations par fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné (« FTTP »);
- les interventions supplémentaires possibles du gouvernement relatives aux tarifs, y compris les frais d'utilisation excédentaire d'Internet, les frais d'itinérance et d'autres frais de service;
- les modifications visant des lois fédérales et provinciales ou leur application (y compris les lois en matière de protection des consommateurs);
- le dépôt par les gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux, ou encore dans les pays autres que le Canada où nous exerçons nos activités, de nouveaux projets de loi sur la protection de la vie privée qui pourraient sensiblement étendre ou altérer la portée des droits des consommateurs en matière de protection de la vie privée, imposer d'importantes sanctions administratives pécuniaires et créer un droit privé d'action, et prévoir la mise en œuvre d'un nouveau régime de réglementation régissant l'utilisation de l'intelligence artificielle (« IA ») dans le secteur privé et conférant un important pouvoir de contrainte;
- les menaces possibles visant l'autorité de réglementation fédérale unitaire en matière de communications au Canada;
- les menaces possibles liées à la capacité du CRTC d'imposer des balises visant à protéger la concurrence comme la règle du *statu quo* et le *Code sur la vente en gros*, dont l'objectif est de s'assurer que les entreprises intégrées verticalement traitent de façon équitable les concurrents exerçant leurs activités à la fois en tant que distributeurs de radiodiffusion et fournisseurs de services de programmation;
- les modifications apportées à la *Loi sur la concurrence* et/ou les mesures réglementaires prises par le Bureau de la concurrence ou par d'autres organismes de réglementation;
- l'attribution du spectre et la conformité aux licences, y compris la conformité aux conditions de licence; les modifications apportées aux droits d'utilisation des licences de spectre et les décisions de politique concernant le spectre, notamment les restrictions concernant l'acquisition, la vente, la subordination, l'utilisation et le transfert de licences de spectre, le coût et la disponibilité du spectre et l'échéancier d'attribution du spectre, ainsi que les consultations en cours et futures et les décisions concernant les cadres de délivrance de licences de spectre et de la politique du spectre, les enchères de spectre et l'attribution du spectre;

- un projet de loi qui permettrait au gouvernement d'interdire l'utilisation, sur les réseaux de télécommunications, d'équipement fourni par des sociétés désignées expressément afin de sécuriser le système de télécommunications canadien, et dans le cadre duquel le gouvernement a initialement proposé d'inclure Huawei et ZTE;
  - un projet de loi imposant de nouvelles exigences en matière de signalement des incidents liés à la cybersécurité; la demande du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie qui enjoint aux fournisseurs de services de télécommunications, y compris TELUS, d'améliorer la résilience du réseau, ainsi que les instances du CRTC visant à évaluer la fiabilité et la résilience du réseau;
  - les restrictions concernant la propriété et le contrôle d'actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») par des non-Canadiens et la surveillance continue et la conformité à ces restrictions;
  - les modifications imprévues pouvant être apportées à l'actuel régime sur les droits d'auteur, lesquelles pourraient avoir une incidence sur les obligations des fournisseurs de services Internet ou des entreprises de radiodiffusion;
  - notre capacité à nous conformer aux règlements complexes et évolutifs visant les secteurs des soins de santé, des soins virtuels et des appareils médicaux dans les provinces et territoires où nous exerçons des activités, notamment à titre d'exploitant de cliniques de santé; et les risques liés à la qualité des soins et à la prestation des services assurés et non assurés;
  - notre capacité à nous conformer ou à faciliter la conformité de nos clients à de nombreux régimes juridiques complexes et parfois contradictoires, tant au pays qu'à l'étranger.
- **Environnement concurrentiel.** *La croissance et les activités des concurrents et l'intensification de la concurrence (tarifs, y compris les rabais et le regroupement de services), ainsi que la concurrence non traditionnelle, la technologie perturbatrice et la désintermédiation pourraient modifier la nature du marché et se répercuter sur notre part de marché, ainsi que sur nos résultats financiers (y compris sur les produits d'exploitation et les flux de trésorerie disponibles).*  
 Les risques et incertitudes comprennent :
    - notre capacité à assurer la rétention des clients en leur offrant une expérience client qui répond à leurs attentes ou les dépasse, ainsi qu'un éventail de produits et de services pertinents et un réseau fiable à la fine pointe de la technologie;
    - l'intensité de la concurrence, y compris les offres promotionnelles vigoureuses et les stratégies de financement des appareils, et la capacité des concurrents au sein de l'industrie à offrir des services groupés et/ou à tarif réduit;
    - la concurrence touchant tous les services avec les entreprises de communications, les entreprises de distribution de radiodiffusion virtuelles et d'autres entreprises offrant des services par contournement qui, entre autres choses, exerce des pressions sur les produits mensuels moyens par abonné (les « PMMA »), les frais d'acquisition et de rétention et les taux de désabonnement liés à tous les services actuels et futurs;
- les regroupements, les fusions et les acquisitions de concurrents au sein de l'industrie (y compris l'acquisition de Shaw par Rogers et les actifs connexes cédés à Vidéotron), ainsi que les mesures réglementaires qui y sont liées;
  - le fait que les exploitants régionaux s'appuient sur la réglementation en matière d'accès de gros pour pénétrer le marché;
  - la disponibilité de services Internet par satellite en orbite basse dans des zones urbaines;
  - notre capacité d'obtenir et d'offrir du contenu en temps opportun au moyen de divers appareils sur les plateformes mobiles et de télévision, à un coût raisonnable, les coûts du contenu par unité ne cessant de croître;
  - l'intégration verticale au sein de l'industrie de la radiodiffusion ayant fait en sorte que des concurrents sont propriétaires de services de contenu de radiodiffusion ainsi que la mise en application efficace et au moment opportun des balises réglementaires connexes;
  - la capacité de TELUS International à livrer concurrence aux entreprises de services professionnels offrant des services de consultation, aux entreprises de technologies de l'information dotées de capacités numériques, et aux entreprises traditionnelles offrant des services fournis par des centres de contact et des services d'impartition des processus d'affaires qui accroissent leurs capacités afin d'offrir des services numériques générant des marges et une croissance plus élevées, y compris des produits et services basés sur l'intelligence artificielle (« IA »);
  - en ce qui concerne nos services TELUS Santé, notre capacité à livrer concurrence aux autres fournisseurs de programmes d'aide aux employés et à la famille, de solutions d'administration des avantages du personnel, de dossiers médicaux électroniques et de produits de gestion d'officine, aux agents d'indemnisation, aux fournisseurs de services d'intégration de systèmes et de services de santé, y compris les concurrents qui offrent une gamme intégrée verticalement de prestation de services de santé, des solutions de TI et des services connexes, aux fournisseurs mondiaux qui pourraient accroître leur présence au Canada, ainsi qu'aux fournisseurs de services de soins de santé virtuels, de services de santé préventifs et de services d'intervention en cas d'urgence personnelle;
  - en ce qui concerne TELUS Agriculture & Biens de consommation, notre capacité à livrer concurrence à des entreprises offrant des services ciblés en matière de logiciels et d'IdO.
- **Technologie.** *L'adoption par les consommateurs de technologies différentes et les attentes changeantes des clients pourraient se répercuter sur nos flux de rentrées et nos taux de désabonnement.*  
 Les risques et incertitudes comprennent :
    - l'utilisation réduite et la banalisation accrue des services de voix fixes locaux et interurbains traditionnels découlant de l'incidence des applications de services par contournement et du remplacement des services mobiles;

- le recul général du marché en ce qui concerne les services de télévision, tenant en partie au piratage de contenu et au vol de signaux, de la prestation accrue aux consommateurs de services vidéo directs par contournement et de l'accroissement des plateformes de distribution de programmation vidéo multichaîne virtuelle;
- l'accroissement du nombre de foyers qui utilisent uniquement des services téléphoniques mobiles ou par Internet;
- la baisse potentielle des PMMA, en raison notamment du remplacement de la technologie par la messagerie textuelle et les applications de services par contournement; le remplacement par les services Wi-Fi de plus en plus accessibles;
- les technologies perturbatrices, notamment les services par contournement IP tels que les réseaux définis par logiciel dans le marché des affaires, qui pourraient supplanter nos services de données existants ou donner lieu à une retarification de ces services ainsi que les solutions de technologie auto-installées;
- l'incapacité à innover, à maintenir nos avantages technologiques ou à répondre efficacement et en temps opportun à l'évolution de la technologie;
- la demande élevée des abonnés pour des données qui met à l'épreuve la capacité des réseaux mobiles et la capacité spectrale et qui pourrait entraîner une hausse des coûts liés à la prestation de ces services;
- le déploiement et l'évolution continue des technologies et systèmes à large bande mobiles de même que les avantages et les gains d'efficacité devant en découler;
- la disponibilité de ressources et notre aptitude à déployer de façon adéquate la capacité du réseau à large bande;
- notre recours à des ententes de partage de réseau mobile, ce qui a facilité le déploiement de nos technologies mobiles;
- notre choix de fournisseurs et la capacité de ces derniers à maintenir leurs gammes de produits et à offrir des services à l'égard de ces produits, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite de la mise à niveau et de l'évolution de la technologie que nous offrons;
- les contraintes auxquelles les fournisseurs sont exposés et le taux de concentration et de pénétration sur le marché en ce qui concerne des produits tels que l'équipement réseau, les services TELUS TV et les appareils mobiles;
- notre besoin prévu à long terme d'acquérir du spectre additionnel dans le cadre des futures enchères de spectre et auprès de tiers afin de composer avec la demande croissante pour des données et notre capacité à utiliser le spectre que nous acquérons;
- le déploiement et l'exploitation de nouvelles technologies de réseau fixe à large bande à un coût raisonnable et la disponibilité des nouveaux produits et services lancés à l'aide de ces technologies de réseau ainsi que le succès remporté par ces nouveaux produits et services;
- la fiabilité du réseau et la gestion des changements;
- notre déploiement d'outils d'autoapprentissage et d'automatisation, qui pourraient modifier notre façon d'interagir avec les clients.

- **Sécurité et protection des données.** *Notre capacité à déceler et à identifier les menaces et les vulnérabilités possibles dépend de l'efficacité de nos contrôles en matière de sécurité à protéger nos infrastructures et notre environnement d'exploitation, ainsi que de notre rapidité à intervenir lorsque surviennent des attaques et à rétablir nos activités commerciales. Une attaque réelle pourrait nuire à l'exploitation de notre réseau ou encore donner lieu à l'interception, la destruction, l'utilisation ou la dissémination non autorisées d'informations concernant nos clients, les membres de notre équipe ou nos activités.*
- **IA générative.**  
L'IA générative nous expose à de nombreux risques, y compris les risques liés à l'utilisation responsable de l'IA, à la confidentialité des données et à la cybersécurité, ainsi que la possibilité que notre utilisation de l'IA produise du contenu inexact ou inapproprié ou crée des perceptions négatives parmi les sociétés et les organismes de réglementation qui pourraient se répercuter sur la demande pour nos services.
- **Climat et environnement.** *Des catastrophes naturelles, des pandémies, des événements perturbateurs et des changements climatiques pourraient se répercuter sur nos activités, sur le degré de satisfaction de la clientèle et sur l'expérience des membres de l'équipe.*

Les risques et incertitudes comprennent :

- le temps de travail perdu découlant d'une maladie ou d'une blessure;
- les préoccupations du public à l'égard des émissions de radiofréquences;
- les risques liés au climat (comme les phénomènes météorologiques extrêmes ou d'autres catastrophes naturelles);
- les déchets et le recyclage des déchets;
- les risques liés aux systèmes d'alimentation au carburant dans nos immeubles et l'incidence sur l'environnement de notre réseau, y compris l'équipement réseau patrimonial;
- les attentes en constante évolution du gouvernement et du public pour ce qui est des questions environnementales et de nos réponses.

L'atteinte de nos objectifs de carboneutralité et de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (« GES ») dans le cadre de nos activités dépend de notre capacité à trouver, à acquérir et à mettre en œuvre des solutions pour réduire la consommation d'énergie et adopter des sources d'énergie plus propres, de notre capacité à identifier et à réaliser des investissements convenables dans les énergies renouvelables, y compris sous la forme d'accords d'achat d'énergie virtuels, et de notre capacité à continuer de réaliser des réductions importantes de notre consommation d'énergie en valeur absolue et des émissions de GES qui en découlent dans le cadre de nos activités.

- **Performance opérationnelle et regroupements d'entreprises.** *Les investissements et acquisitions présentent des occasions d'accroître l'étendue de nos activités d'exploitation, mais pourraient nous exposer à de nouveaux risques. Il se pourrait que nous ne réussissions pas à nous positionner sur le marché ou à accroître notre part de marché et à en tirer des avantages, et les efforts déployés à des fins d'intégration pourraient détourner les ressources de nos autres priorités.*

Les risques et incertitudes comprennent :

- notre capacité à identifier des cibles appropriées avec lesquelles nous pourrions former des partenariats ou effectuer des transactions stratégiques et notre capacité à former ces partenariats ou à mener à terme de telles transactions;
- notre dépendance à l'égard des systèmes patrimoniaux et notre capacité à offrir et à soutenir de nouveaux produits et services ainsi que les activités commerciales au moment opportun;
- notre capacité à gérer les exigences liées aux ententes avec de grandes entreprises;
- notre capacité à assurer une gestion efficace des changements liés au remplacement et à la mise à niveau des systèmes, à la réingénierie des processus, aux programmes d'efficacité opérationnelle au chapitre des coûts et à l'intégration des activités (comme notre capacité à effectuer et à intégrer des acquisitions au sein de nos activités et de notre culture, à procéder à des dessaisissements ou à établir des partenariats de manière fructueuse et au moment opportun, et à concrétiser les avantages stratégiques prévus, notamment ceux liés à la conformité aux ordonnances réglementaires);
- notre capacité à identifier et à gérer les nouveaux risques inhérents aux nouveaux services que nous pouvons offrir, y compris ceux découlant des acquisitions, qui pourraient nuire à notre marque, à nos activités dans un domaine donné ou à nos activités en général, et nous exposer à d'autres litiges ou d'autres instances réglementaires;
- notre capacité de gérer efficacement la croissance de notre infrastructure et d'intégrer de nouveaux membres au sein de notre équipe;
- notre dépendance à l'égard des services infonuagiques fournis par des tiers auxquels nous avons recours pour offrir nos services de TI;
- les risques liés à l'économie ou à la politique ainsi que d'autres risques liés au commerce mondial (y compris les guerres et les autres événements géopolitiques), car nous détenons des actifs et exerçons des activités à l'extérieur du Canada et des États-Unis.
- **Service à la clientèle.** *Notre prestation de services a une incidence directe sur l'expérience client, sur les taux de désabonnement et sur la probabilité que nos clients recommandent notre société. Nous pourrions ne pas être en mesure d'offrir l'excellence à laquelle nos clients s'attendent ou de maintenir notre avantage concurrentiel dans ce domaine.*

Les risques et incertitudes comprennent :

- notre capacité à mettre en œuvre avec succès les initiatives en matière de réduction des coûts (y compris les programmes d'efficacité et d'efficacité, l'intégration des activités, la simplification des produits à l'intention des entreprises clientes, l'automatisation et l'impartition des processus d'affaires, les activités de délocalisation et de réorganisation, les initiatives d'approvisionnement, ainsi que la rationalisation de biens immobiliers).
- **Nos systèmes et processus.** *Les activités d'innovation, d'entretien et de gestion au chapitre des systèmes et de la technologie pourraient se répercuter sur nos systèmes informatiques et sur la fiabilité de notre réseau, ainsi que sur nos charges d'exploitation.*

Les risques et incertitudes comprennent :

- notre capacité à maintenir notre service à la clientèle et à exploiter notre réseau en cas d'erreurs humaines ou de menaces liées aux interventions humaines, telles que les cyberattaques et les pannes d'équipement susceptibles d'entraîner diverses interruptions du réseau;
- les perturbations techniques et les bris d'infrastructures;
- les retards et l'augmentation des coûts, notamment ceux découlant de restrictions de la part des gouvernements ou de mesures commerciales;
- l'exhaustivité et l'efficacité des plans et des mesures de continuité des activités et de reprise après sinistre.
- **Notre équipe.** *La nature sans cesse changeante et le caractère hautement concurrentiel de nos marchés et de notre environnement d'exploitation conjugués à la mondialisation et à l'évolution du profil démographique de notre main-d'œuvre, de même que l'efficacité de nos programmes internes de formation, de perfectionnement, de relève et de santé et mieux-être, pourraient se répercuter sur notre capacité à attirer, à former et à retenir au sein de notre équipe des membres possédant les compétences requises pour répondre aux besoins changeants de nos clients ainsi qu'à l'évolution de nos activités. Les membres de l'équipe (et leur famille) pourraient faire face à de plus grands défis en matière de santé physique et mentale en raison de la pandémie, et l'incidence d'autres initiatives de changement importantes au sein de l'organisation pourrait entraîner la perte de membres clés de l'équipe en raison d'une invalidité à court ou à long terme.*

Les risques et incertitudes comprennent :

- l'embauche, la rétention et la formation appropriée du personnel dans une industrie hautement concurrentielle (y compris la rétention des membres de l'équipe qui dirigent les entreprises récemment acquises dans des domaines d'activité émergents pour nous);
- le niveau d'engagement de nos employés ainsi que l'incidence sur le niveau d'engagement, sur d'autres aspects de nos activités ou sur toutes les conventions collectives non résolues;
- notre capacité à maintenir notre culture unique et l'engagement des membres de l'équipe tout en accroissant l'envergure de nos activités et en mettant en œuvre des changements organisationnels et des initiatives en matière de réduction des coûts;

- le risque que certains de nos contractuels indépendants soient classés comme des employés;
- la santé physique et mentale des membres de notre équipe, qui est essentielle pour assurer leur engagement et leur productivité.
- **Fournisseurs.** *Notre société pourrait être touchée par les perturbations liées aux chaînes d'approvisionnement, de même que par le manque de résilience à l'égard d'événements d'envergure mondiale ou locaux. La dépendance envers un seul fournisseur en ce qui a trait à la fourniture de produits et de composants ainsi qu'à la prestation de services ou au soutien pourrait se répercuter sur notre capacité à répondre avec efficacité aux attentes croissantes et sans cesse changeantes des clients tout en maintenant la qualité du service.*
- **Questions liées aux biens immobiliers.** *Les placements immobiliers sont exposés à des risques de financement possibles et à l'incertitude quant à la demande et aux taux d'occupation et de location futurs, particulièrement depuis la pandémie. Les projets d'aménagement immobilier futurs pourraient ne pas être achevés selon les délais ou le budget établis et pourraient ne pas susciter les engagements liés à des contrats de location prévus.*
- **Financement, dette et dividendes.** *Notre capacité à obtenir du financement aux prix les plus avantageux pourrait être touchée par les conditions générales du marché ainsi que par l'évolution des évaluations sur les marchés des titres à revenu fixe et des capitaux relativement à notre capacité à générer des flux de trésorerie futurs suffisants pour assurer le service de notre dette. Notre intention actuelle de payer des dividendes à nos actionnaires pourrait limiter notre capacité à investir dans nos activités afin de prendre en charge notre croissance future.*

Les risques et incertitudes comprennent :

- notre capacité à utiliser des capitaux propres à titre de contrepartie dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, qui est influencée par les évaluations boursières des actions ordinaires de TELUS et des actions à droit de vote subalterne de TELUS International.

Le niveau des dépenses d'investissement et les décaissements possibles aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre d'enchères ou de l'achat de ces licences auprès de tiers ont une incidence sur les facteurs suivants et sont touchés par ces facteurs : nos initiatives liées aux services à large bande, y compris le branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques; notre déploiement continu de plus récentes technologies mobiles, y compris la technologie des petites cellules pour les services mobiles pouvant améliorer la couverture et la capacité; les investissements dans la technologie de réseau qui sont nécessaires pour assurer la conformité aux lois et règlements visant la sécurité des cybersystèmes, y compris les interdictions d'utiliser les produits et services de certains fournisseurs; les investissements dans la résilience et la fiabilité du réseau; l'attribution de ressources pour les acquisitions et les futures enchères de spectre que doit tenir Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), y compris les enchères de spectre des ondes millimétriques, qui pourraient débiter après 2024. Si nous n'atteignons pas nos objectifs au chapitre des résultats d'exploitation et des résultats financiers ou que des modifications sont apportées à notre contexte réglementaire, cela pourrait influencer sur les niveaux de nos dépenses d'investissement.

Des flux de trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient réduire notre capacité à investir dans les activités, à réduire notre levier financier ou à fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires. Ce programme pourrait être touché par des facteurs comme l'environnement concurrentiel, les fluctuations de l'économie canadienne ou de l'économie mondiale, notre bénéfice et nos flux de trésorerie disponibles (qui pourraient être touchés par les coûts de restructuration et autres coûts découlant d'initiatives comme des programmes d'intégration postacquisition et d'efficacité opérationnelle au chapitre des coûts), le niveau de nos dépenses d'investissement et l'acquisition de licences de spectre, les acquisitions, la gestion de notre structure du capital, les décisions et les faits nouveaux en matière de réglementation, ainsi que les événements touchant la continuité des activités. Les décisions concernant les dividendes trimestriels sont assujetties à une évaluation et à une détermination effectuées par le conseil d'administration en fonction de notre situation financière et de nos perspectives. Il n'existe aucune certitude que notre programme de croissance du dividende sera maintenu jusqu'en 2025 ni qu'il sera renouvelé.

Les facteurs susceptibles de se répercuter sur la performance financière de TELUS International sont décrits dans les documents publics déposés par cette dernière sur les sites SEDAR+ et EDGAR. TELUS International pourrait choisir de publier ses cibles ou de fournir d'autres projections relatives à ses activités et elle pourrait être incapable d'atteindre ces cibles, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de TELUS à atteindre les cibles de l'organisation dans son ensemble et pourrait entraîner un recul du cours des actions à droit de vote subalterne de TELUS International ou des actions ordinaires des TELUS, voire les deux.

- **Questions fiscales.** *La complexité des lois et règlements fiscaux au pays et à l'étranger et des obligations d'information à l'égard de TELUS et de nos filiales en exploitation à l'échelle internationale pourrait se répercuter sur nos résultats financiers, sur la gouvernance efficace des considérations d'ordre fiscal et sur la conformité. Les acquisitions et l'expansion de nos activités à l'international accroissent notre exposition à divers régimes fiscaux.*

Les risques et incertitudes comprennent :

- les interprétations de lois fiscales complexes au pays et à l'étranger par les administrations fiscales compétentes qui pourraient différer de nos interprétations;
- la nature des produits et des déductions et le moment auquel sont comptabilisés les produits ainsi que les déductions telles que l'amortissement et les charges d'exploitation;
- les crédits d'impôt ou autres attributs;
- les modifications apportées aux lois fiscales, y compris les taux d'imposition;
- les charges d'impôt qui varient considérablement des montants prévus, y compris l'assujettissement à l'impôt du bénéficiaire et la déductibilité des attributs fiscaux ou la mise en application rétroactive de nouvelles lois;
- le fait qu'il n'est plus possible de différer l'impôt sur le résultat;

- les modifications apportées à l'interprétation des lois fiscales, notamment en raison des modifications apportées aux normes comptables applicables, ou de l'adoption de procédures de vérification plus rigoureuses par les administrations fiscales, des redressements ou des décisions défavorables des tribunaux ayant une incidence sur l'impôt que nous sommes tenus de payer.
- **L'économie.** *L'évolution de la conjoncture économique à l'échelle mondiale, y compris une possible récession et des attentes fluctuantes concernant l'inflation, de même que l'efficacité avec laquelle nous surveillons et modifions nos hypothèses en matière de croissance et nos plans d'urgence, pourraient se répercuter sur l'atteinte des objectifs de la société, sur nos résultats financiers (y compris les flux de trésorerie disponibles) et sur nos régimes de retraite à prestations définies.*

Les risques et incertitudes comprennent :

- la situation économique au Canada, qui pourrait être touchée par des faits nouveaux d'ordre économique et d'autres faits nouveaux à l'étranger, y compris l'issue possible de politiques et de mesures futures pouvant être adoptées par des gouvernements étrangers;
- les attentes relatives aux taux d'intérêt futurs;
- l'inflation;
- les taux de chômage;
- les niveaux d'immigration;
- l'incidence de la volatilité des prix du pétrole;
- l'incidence des faibles dépenses des entreprises (notamment une réduction des investissements et de la structure de coûts);
- le rendement des régimes de retraite et les facteurs ayant une incidence sur les obligations au titre des prestations de retraite, la capitalisation et les taux d'actualisation relatifs à la solvabilité;
- les fluctuations des taux de change des monnaies des différents pays où nous exerçons des activités;
- les notations du crédit des dettes souveraines et leur incidence sur le coût d'emprunt;
- l'incidence des tarifs pour le commerce entre le Canada et les États-Unis;
- les répercussions à l'échelle mondiale dans la dynamique des relations commerciales entre les grandes économies mondiales.
- **Les litiges et les questions d'ordre juridique.** *La complexité des lois et règlements et la conformité à ces lois et règlements, de même que nos engagements et nos attentes, pourraient se répercuter sur notre situation financière et notre réputation.*

Les risques et incertitudes comprennent :

- notre capacité à donner suite avec succès aux enquêtes et aux instances réglementaires;

- notre capacité à bien assurer notre défense dans le cadre des réclamations et des poursuites actuelles et possibles (y compris les réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle et les recours collectifs fondés sur des réclamations faites par des consommateurs, des infractions aux données personnelles, à la vie privée et à la sécurité, ainsi que la responsabilité sur le marché secondaire), ou notre capacité à négocier et à exercer des droits en matière d'indemnités ou d'autres protections relativement à ces réclamations et à ces poursuites;
- le caractère complexe que revêt la conformité aux lois au pays et à l'étranger, y compris le respect des lois sur la concurrence, des lois anticorruption et des lois concernant les pratiques de corruption à l'étranger.

Un grand nombre de ces risques et incertitudes sont indépendants de notre volonté ou ne font pas partie de nos attentes ou de nos connaissances actuelles. D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons actuellement pas connaissance ou que nous considérons comme non significatifs à l'heure actuelle pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire dans le présent document, les déclarations prospectives formulées dans ce document ne reflètent pas l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des fusions, acquisitions, cessions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions qui pourraient être annoncés ou qui pourraient survenir après la date du présent document.

Les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les déclarations prospectives formulées dans le présent document décrivent nos attentes; elles se fondent sur nos hypothèses à la date du présent document et elles pourraient être modifiées après cette date. Sauf dans les cas exigés par la loi, nous n'avons pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives.

Toutes les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion sont assujetties à la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives.

**Rapport de gestion**

Le 9 mai 2024

**Table des matières**

Rubrique	Page	Description
1. Introduction	9	1.1 Préparation du rapport de gestion
	9	1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités
	11	1.3 Faits saillants – données consolidées
2. Activités principales et stratégie	14	
3. Priorités de la société pour 2024	15	
4. Capacités	17	4.1 Principaux marchés et concurrents
	17	4.2 Ressources opérationnelles
	18	4.3 Situation de trésorerie et sources de financement
	20	4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière
5. Analyse des résultats d'exploitation	20	5.1 Généralités
	21	5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances
	22	5.3 Résultats d'exploitation consolidés
	25	5.4 Secteur Solutions technologiques de TELUS
	31	5.5 Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International
6. Évolution de la situation financière	34	
7. Situation de trésorerie et sources de financement	36	7.1 Aperçu
	37	7.2 Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation
	38	7.3 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement
	39	7.4 Flux de trésorerie provenant des activités de financement
	40	7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement
	41	7.6 Facilités de crédit
	43	7.7 Vente de créances clients
	43	7.8 Notations du crédit
	43	7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels
	44	7.10 Information sur les actions en circulation
	44	7.11 Transactions entre parties liées

Rubrique	Page	Description
8. Questions comptables	44	8.1 Estimations comptables critiques et jugements
	45	8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables
9. Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires	45	9.1 Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications
10. Risques et gestion des risques	51	
11. Définitions et rapprochements	51	11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées
	57	11.2 Indicateurs opérationnels

© TELUS Corporation, 2024. Tous droits réservés. Les mentions <sup>MC</sup> ou <sup>MD</sup> désignent les marques de commerce appartenant à TELUS Corporation ou à ses filiales utilisées sous licence. Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

## 1. Introduction

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris, notamment, les estimations concernant la croissance de l'économie, l'inflation, les taux de chômage, le nombre de mises en chantier d'habitations et l'immigration, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

### 1.1 Préparation du rapport de gestion

Les rubriques qui suivent constituent une analyse de notre situation financière et de notre performance financière consolidées pour le trimestre clos le 31 mars 2024, qui doit être lue conjointement avec nos états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 mars 2024, à savoir les états du résultat net et du résultat global, les états de la situation financière, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés intermédiaires »). Les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ainsi que les PCGR du Canada. L'utilisation du terme normes IFRS dans le présent rapport de gestion fait référence à ces normes. Dans notre analyse, nous utilisons également certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières présentées pour évaluer notre performance, pour surveiller le respect des clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Ces mesures sont définies clairement et font l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables, conformément au Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières, à la *rubrique 11.1*. Sauf indication contraire, tous les montants en devises sont présentés en dollars canadiens.

Des renseignements supplémentaires concernant la société, y compris notre notice annuelle et d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités de réglementation semblables au Canada, sont disponibles sur le site SEDAR+ ([sedarplus.com](https://www.sedarplus.com)). L'information que nous déposons auprès de la Securities and Exchange Commission aux États-Unis, ou que nous lui fournissons, y compris notre formulaire 40-F, est disponible sur le site EDGAR ([sec.gov](https://www.sec.gov)). Des renseignements supplémentaires concernant notre filiale TELUS International (Cda) Inc. (« TELUS International »), y compris une analyse de ses activités et de ses résultats, sont présentés dans les documents publics de TELUS International disponibles sur les sites SEDAR+ et EDGAR.

Nos contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, pour que des décisions appropriées concernant les informations à fournir au public puissent être prises. Le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires ont été revus par notre comité d'audit, et notre conseil d'administration (le « conseil ») a autorisé leur publication le 9 mai 2024.

Sauf indication contraire, les résultats du premier trimestre de 2024 (période de trois mois close le 31 mars 2024) présentés dans le présent rapport de gestion sont comparés aux résultats du premier trimestre de 2023 (période de trois mois close le 31 mars 2023).

### 1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités

Pour mieux apprécier notre réussite et les défis auxquels nous faisons face, il est essentiel de considérer l'environnement au sein duquel nous exerçons nos activités, y compris les facteurs économiques d'ordre plus général qui touchent TELUS et nos clients, ainsi que la nature concurrentielle de nos activités commerciales.

#### Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech »)

Au sein du secteur TTech, nous misons sur nos technologies de pointe et notre vocation sociale pour engendrer des retombées remarquables sur le plan humain. Nous nous attachons depuis longtemps à accorder la priorité aux clients dans toute notre gamme de solutions, lesquelles couvrent les services mobiles, les services de données et de voix, les services IP et les services de télévision, de divertissement, de vidéo, et de sécurité offerts sur l'ensemble de nos réseaux primés, et grâce à notre engagement, nous sommes devenus un chef de file incontestable en matière d'excellence du service à la clientèle et de fidélisation des clients. Les distinctions que nous ont décernées des sociétés indépendantes reconnues pour leur expertise en matière de réseau au fil des années mettent en valeur la vitesse, la fiabilité et la capacité d'expansion de nos réseaux de premier ordre et témoignent de notre détermination à offrir aux Canadiens un accès à des technologies supérieures qui nous relient aux gens, aux ressources et à l'information qui comptent le plus. Le secteur des soins de santé poursuit sa transition vers la numérisation des fonctions quotidiennes dans l'ensemble de cet écosystème. Au Canada et ailleurs, nous aidons les gens à vivre plus sainement en mettant à contribution des technologies qui permettent d'accéder à des renseignements sur la santé et produisent de meilleurs résultats en matière de santé grâce à des solutions comme les soins de santé offerts par l'entremise des employeurs. En outre, nous développons des solutions technologiques novatrices qui contribuent à approvisionner le monde en nourriture et mettent les données au service des clients qui exercent leurs activités dans les secteurs de l'agriculture,

de l'alimentation et des biens de consommation. Cette collaboration efficace et efficace nous permet d'assurer la qualité et la salubrité des aliments et des biens de consommation.

### Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »)

La technologie transforme la manière dont les entreprises interagissent avec leurs clients à un rythme et selon une ampleur en pleine accélération. Cette transformation fait de l'expérience client et de l'expérience numérique des facteurs de différenciation concurrentielle extrêmement importants dans un large éventail d'industries et de secteurs. Les clients du secteur ECPN, de même que leurs propres clients, ont accès à plus d'informations et à plus de choix que jamais auparavant, et leurs attentes à l'égard des expériences de marque et de la vitesse à laquelle les entreprises doivent traiter les interactions avec la

clientèle et répondre aux demandes de celle-ci évoluent rapidement. En effet, les clients accordent de la valeur à une expérience cohérente et personnalisée sur chaque canal où ils interagissent avec les entreprises qui les servent. Celles-ci subissent des pressions et doivent communiquer avec leurs clients à l'aide de canaux numériques et humains, et cherchent à le faire en alliant la technologie à une expérience humaine authentique qui laisse transparaître un engagement sincère à l'égard de la satisfaction des clients. Les marques n'ont d'autres choix que d'évoluer au même rythme que les clients, ce qui signifie une réponse rapide et une prompte résolution sans trop d'effort de la part du client, et pour cela elles doivent miser sur la technologie de prochaine génération. Les possibilités qu'offre l'intelligence artificielle (« IA ») pour rehausser et améliorer l'expérience client sont vastes.

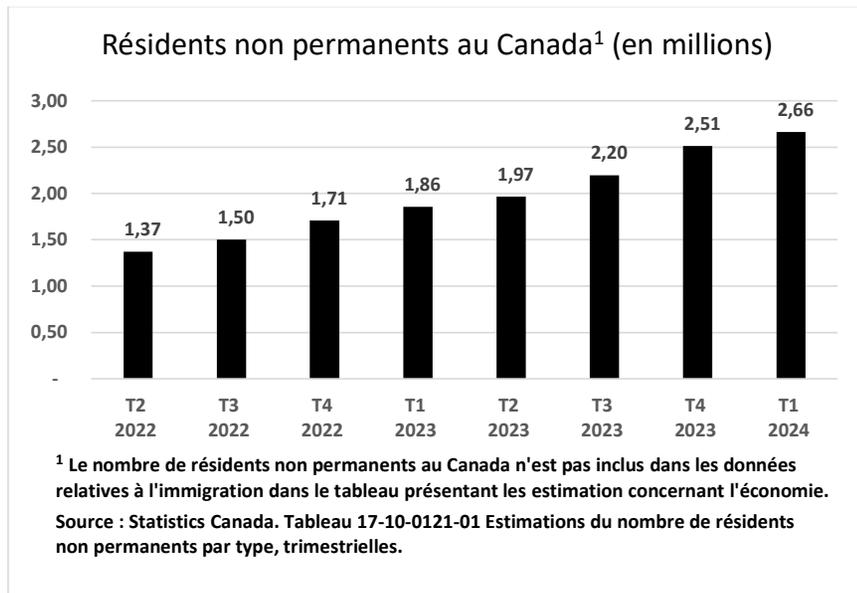
### Estimations concernant l'économie

Nos estimations concernant notre environnement économique et opérationnel, y compris la croissance de l'économie, l'inflation, les taux de chômage, le nombre de mises en chantier d'habitations et l'immigration, constituent des données importantes à inclure dans les hypothèses sur lesquelles nous nous basons pour établir nos objectifs. La mesure dans laquelle ces estimations nous toucheront et le moment auquel les répercussions se feront sentir dépendent des résultats futurs réels enregistrés par des secteurs précis de l'économie canadienne.

	Croissance de l'économie (points de pourcentage)		Inflation (points de pourcentage)		Chômage (points de pourcentage)			Mises en chantier d'habitations (en milliers d'unités)			Immigration (en milliers)
	Taux de croissance estimé du produit intérieur brut (PIB)	Notre estimation du taux de croissance du PIB <sup>1</sup>	Taux d'inflation estimé	Notre estimation du taux d'inflation annuel <sup>1</sup>	Taux de chômage		Notre estimation du taux de chômage annuel <sup>1</sup>	Nombre annuel désaisonnalisé des mises en chantier d'habitations <sup>2</sup>	Notre estimation du nombre annuel de mises en chantier d'habitations sur une base non ajustée <sup>1</sup>	Nombre global d'admissions de résidents permanents prévues <sup>3</sup>	
					Pour le mois de			Pour le mois de			
	2024	2024	2024	2024	Mars 2024 <sup>4</sup>	Mars 2023 <sup>4</sup>	2024	Mars 2024	Mars 2023	2024	2024
Canada	1,5 <sup>5</sup>	1,1	2,6 <sup>5</sup>	2,5	6,1	5,0	6,3	242	214	237	485
C.-B.	0,8 <sup>6</sup>	0,8	2,7 <sup>6</sup>	2,5	5,5	4,5	6,0	61	52	46	s.o.
Alberta	2,9 <sup>6</sup>	1,9	2,5 <sup>6</sup>	2,6	6,3	5,7	6,5	40	27	40	s.o.
Ontario	0,3 <sup>6</sup>	0,8	2,6 <sup>6</sup>	2,6	6,7	5,1	7,0	72	80	86	s.o.
Québec	0,7 <sup>6</sup>	0,6	2,7 <sup>6</sup>	2,6	5,0	4,2	5,4	47	35	43	s.o.

s.o. – sans objet

- 1 Les hypothèses sont présentées au 23 avril 2024 et sont basées sur une combinaison d'estimations formulées par des banques canadiennes et d'autres sources.
- 2 Source : Statistique Canada. Tableau 34-10-0158-01; Société canadienne d'hypothèques et de logement, logements mis en chantier, toutes les régions, pour le Canada et les provinces, désaisonnalisé au taux annuel, mensuel (x 1 000).
- 3 Source : [canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2024-2026.html](https://canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2024-2026.html). Exclut les résidents non permanents au Canada.
- 4 Source : Enquête sur la population active publiée par Statistique Canada en mars 2024 et en mars 2023, respectivement.
- 5 Source : Rapport sur la politique monétaire d'avril 2024 publié par la Banque du Canada.
- 6 Source : ministère des Finances de la Colombie-Britannique, Budget and fiscal plan 2024/25 – 2026/27, 22 février 2024; Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Alberta, Fiscal plan 2024-27, 29 février 2024; ministère des Finances de l'Ontario, Budget de 2024 : Bâtir un Ontario fort, 26 mars 2024; ministère des Finances du Québec, Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2023, 7 novembre 2023, respectivement.



### 1.3 Faits saillants – données consolidées

#### Émission de titres de créance à long terme

Le 12 février 2024, nous avons annoncé une émission de billets en trois tranches, soit : des billets liés à la durabilité de premier rang non garantis à 5,10 % de série CAN d'un montant de 500 millions de dollars, qui arriveront à échéance le 15 février 2034; des billets de premier rang non garantis à 4,80 % de série CAO d'un montant de 700 millions de dollars, qui arriveront à échéance le 15 décembre 2028; et des billets de premier rang non garantis à 4,95 % de série CAP d'un montant de 600 millions de dollars, qui arriveront à échéance le 18 février 2031. Le produit net de l'émission en trois tranches a servi à rembourser l'encours de la dette, notamment au remboursement à l'échéance, en avril 2024, des billets à 3,35 %, série CK, d'un montant de 1,1 milliard de dollars, au remboursement du papier commercial, ainsi qu'aux autres fins générales de la société. Une autre partie du produit servira quant à elle à rembourser une tranche de la facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 1,1 milliard de dollars.

Les billets de série CAN ont été émis en vertu de notre cadre de référence des billets liés à la durabilité annoncé le 14 juin 2021. Sur une base cumulative, nous avons procédé à cinq émissions de billets liés à la durabilité au Canada et à une émission aux États-Unis, ce qui consolide notre statut de plus important émetteur de billets liés à la durabilité au Canada et contribue à assurer notre position de chef de file en matière de sociocapitalisme.

**Faits saillants – données consolidées**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les notes et sauf indication contraire)			
	2024	2023	Variation
<b>États consolidés du résultat net</b>			
Produits d'exploitation et autres produits	4 932	4 964	(0,6) %
Bénéfice d'exploitation	575	599	(4,0) %
Bénéfice avant impôt	181	279	(35,1) %
Bénéfice net	140	224	(37,5) %
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	127	217	(41,5) %
Bénéfice net ajusté <sup>1</sup>	390	386	1,0 %
Bénéfice par action (BPA) (en dollars)			
BPA de base	0,09	0,15	(40,0) %
BPA de base ajusté <sup>1</sup>	0,26	0,27	(3,7) %
BPA dilué	0,09	0,15	(40,0) %
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)			
	0,3761	0,3511	7,1 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, de base (en millions)			
	1 476	1 439	2,6 %

	2024	2023	Variation
<b>Tableaux consolidés des flux de trésorerie</b>			
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	950	761	24,8 %
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(992)	(2 333)	(57,5) %
Acquisitions	(89)	(1 262)	(92,9) %
Dépenses d'investissement <sup>2</sup>	(725)	(713)	1,7 %
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 342	1 475	(9,0) %
<b>Autres faits saillants</b>			
Nombre de connexions d'abonnés aux services de télécommunications <sup>3</sup> (en milliers)	19 168	17 953	6,8 %
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements <sup>1</sup> (BAIIA)	1 638	1 621	1,1 %
Marge du BAIIA <sup>1</sup> (en %)	33,2	32,7	0,5 pt
Coûts de restructuration et autres coûts	218	159	37,1 %
BAIIA ajusté <sup>1</sup>	1 856	1 779	4,3 %
Marge du BAIIA ajusté <sup>1</sup> (en %)	37,6	35,9	1,7 pt
Flux de trésorerie disponibles <sup>1</sup>	396	535	(26,0) %
Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts <sup>1</sup> (fois)	3,78	3,85	(0,07)

Abréviations utilisées dans le rapport de gestion : n.s. – non significatif; pts – points de pourcentage.

- Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la *rubrique 11.1*, « *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées* ».
- Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, les dépenses d'investissement diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires. Se reporter à la *note 31* des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.
- Le total du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, d'abonnés des appareils connectés, d'abonnés aux services Internet, d'abonnés aux services de voix résidentiels, d'abonnés aux services de télévision et d'abonnés aux services de sécurité qui sont actifs à la fin des périodes respectives, calculé à l'aide d'informations tirées du système de facturation et d'autres systèmes sources. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, sur une base rétrospective au 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons réduit de 283 000 le nombre d'abonnés des téléphones mobiles afin de retrancher les abonnés associés à un sous-ensemble de nos clients du secteur des services publics qui sont désormais assujettis à des modèles de tarification dynamique fondée sur des enchères. À notre avis, cet ajustement du nombre d'abonnés associés à ces clients générant de faibles marges reflète de manière plus significative la performance sous-jacente de nos activités liées aux téléphones mobiles et l'accent que nous mettons sur la croissance rentable. En raison de ce changement, les statistiques opérationnelles connexes (PMMA et désabonnement) ont également été ajustées. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre des abonnés des services de télévision de manière à retrancher 97 000 abonnés, puisque nous avons cessé de commercialiser notre produit Pik TV<sup>MD</sup>.

**Faits saillants de l'exploitation**

- Les **produits d'exploitation et autres produits consolidés** ont diminué de 32 millions de dollars au premier trimestre de 2024.

Les produits tirés des services ont diminué de 16 millions de dollars au premier trimestre de 2024, reflétant la baisse des produits externes dans la plupart des marchés verticaux du secteur ECPN, ainsi que la baisse des produits tirés des services de télévision et des services de voix fixes patrimoniaux tenant au remplacement de la technologie.

Les produits tirés de l'équipement ont diminué de 43 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison surtout de la diminution des produits tirés de l'équipement mobile attribuable à une réduction des volumes contractuels.

Les autres produits ont augmenté de 27 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison principalement des profits liés à des projets immobiliers résidentiels.

Pour de plus amples renseignements sur les produits d'exploitation et autres produits, se reporter à la *rubrique 5.4*, « *Secteur Solutions technologiques de TELUS* », et à la *rubrique 5.5*, « *Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International* ».

- Le **bénéfice d'exploitation** a diminué de 24 millions de dollars au premier trimestre de 2024. (Se reporter à la *rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés »*, pour de plus amples renseignements.)

Le BAIIA, qui comprend les coûts de restructuration et autres coûts de 218 millions de dollars au premier trimestre de 2024, et les autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières, a augmenté de 17 millions de dollars au premier trimestre de 2024.

Le BAIIA ajusté, qui exclut les coûts de restructuration et autres coûts, et les autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières, a augmenté de 77 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison principalement de la croissance du secteur TTech. Ce résultat reflète i) les vastes efforts de réduction des coûts déployés dans le secteur TTech et le secteur ECPN, les synergies générées entre LifeWorks® et notre entreprise dans le domaine de la santé, et l'accroissement de l'impartition du secteur TTech au secteur ECPN, ainsi que les économies réalisées au chapitre des frais de marketing, des frais discrétionnaires et des frais administratifs; ii) l'augmentation des produits tirés des services de réseau mobile, des services Internet résidentiels et des services de sécurité; iii) la hausse des profits nets dans les autres produits; et iv) la croissance des services gérés, des services non gérés et d'autres services de données fixes. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par i) la baisse des PMMA des téléphones mobiles; ii) la hausse de la rémunération fondée sur le mérite; iii) les déséquilibres liés aux coûts de la main-d'œuvre découlant de la réduction de la demande en termes de volumes de services dans le secteur ECPN; iv) la baisse des marges liées aux services de télévision et aux services de voix fixes patrimoniaux; v) la baisse des marges liées à l'équipement mobile; vi) la baisse des produits tirés des soins de santé et des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation tenant à une augmentation du taux de désabonnement des clients; vii) la hausse des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques; et viii) la hausse des créances douteuses. (Se reporter à la *rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés »*, pour de plus amples renseignements.)

- Le **bénéfice avant impôt** a diminué de 98 millions de dollars au premier trimestre de 2024 en raison de la hausse des coûts de financement et de la baisse du bénéfice d'exploitation. L'augmentation des coûts de financement résulte principalement de l'incidence des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels et de la hausse des charges d'intérêts. (Se reporter à « *Coûts de financement* », à la *rubrique 5.3.*)
- La charge d'**impôt sur le résultat** a diminué de 14 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Le taux d'imposition effectif a augmenté, passant de 19,8 % à 22,9 % au premier trimestre de 2024, en raison essentiellement d'éléments attribuables aux établissements à l'étranger.
- Le **bénéfice net attribuable aux actions ordinaires** a diminué de 90 millions de dollars au premier trimestre de 2024, ce qui reflète l'incidence après impôt de la hausse des coûts de financement et de la baisse du bénéfice d'exploitation.

Le bénéfice net ajusté ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, des pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers, des autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières, et des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels. Le bénéfice net ajusté a augmenté de 4 millions de dollars, ou 1,0 %, au premier trimestre de 2024.

- Le **BPA de base** a diminué de 0,06 \$, ou 40,0 %, au premier trimestre de 2024, ce qui reflète l'incidence après impôt de la hausse des coûts de financement et de la baisse du bénéfice d'exploitation, ainsi que l'incidence de la hausse du nombre d'actions ordinaires en circulation.

Le BPA de base ajusté exclut l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, des pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers, des autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières, et des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels. Le BPA de base ajusté a diminué de 0,01 \$, ou 3,7 %, au premier trimestre de 2024.

- Les **dividendes déclarés par action ordinaire** se sont établis à 0,3761 \$ au premier trimestre de 2024, ce qui représente une hausse de 7,1 % par rapport à l'exercice précédent. Le 8 mai 2024, le conseil a déclaré un dividende pour le deuxième trimestre de 0,3891 \$ par action sur nos actions ordinaires émises et en circulation, payable le 2 juillet 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juin 2024. Le dividende déclaré pour le deuxième trimestre reflète une augmentation de 0,0255 \$ par action, ou 7,0 %, par rapport au dividende de 0,3636 \$ par action déclaré à l'exercice précédent, ce qui est conforme à notre programme pluriannuel de croissance du dividende décrit à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* ».
- Au cours de la période de 12 mois close le 31 mars 2024, le total du nombre de **connexions d'abonnés aux services de télécommunications** a augmenté de 1 215 000, ou 6,8 %. Cette augmentation reflète une croissance de 4,7 % du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, une croissance de 23,3 % du nombre d'abonnés des appareils connectés, une croissance de 5,5 % du nombre d'abonnés aux services Internet, compte non tenu de l'ajustement du nombre d'abonnés au service Pik TV, une croissance de 5,9 % du nombre d'abonnés aux services de télévision et une croissance de 7,8 % du nombre d'abonnés aux services de sécurité, partiellement contrebalancées par un recul de 2,8 % du nombre d'abonnés aux services de voix résidentiels. (Se reporter à la *rubrique 5.4*, « *Secteur Solutions technologiques de TELUS* », pour de plus amples renseignements.)

#### Faits saillants – situation de trésorerie et sources de financement

- Les **flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation** ont augmenté de 189 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison essentiellement des autres variations du fonds de roulement et de la diminution des paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues, partiellement contrebalancées par l'augmentation des décaissements au titre des coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite de la charge, et par l'augmentation des intérêts payés. (Se reporter à la *rubrique 7.2*, « *Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation* ».)
- Les **flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement** ont diminué de 1 341 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison principalement de la baisse des paiements en trésorerie au titre des acquisitions d'entreprises, ainsi que de la baisse des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre. Les acquisitions ont diminué de 1 173 millions de dollars au premier trimestre de 2024, reflétant principalement

l'incidence de l'acquisition de WillowTree<sup>MC</sup> au premier trimestre de 2023. (Se reporter à la *rubrique 7.3*, « *Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement* ».)

- Les **flux de trésorerie provenant des activités de financement** ont diminué de 133 millions de dollars au premier trimestre de 2024, ce qui reflète pour l'essentiel l'incidence de l'utilisation, au premier trimestre de 2023, des montants qui nous avaient été avancés par une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, partiellement contrebalancée par l'augmentation des titres de créance à long terme émis, déduction faite des remboursements par anticipation et à l'échéance. (Se reporter à la *rubrique 7.4*, « *Flux de trésorerie provenant des activités de financement* ».)
- Le ratio de la **dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** au 31 mars 2024 était de 3,78 fois, soit une baisse par rapport à 3,85 fois au 31 mars 2023. L'incidence de l'augmentation des niveaux de la dette nette, qui tient essentiellement aux acquisitions d'entreprises, a été supplantée par l'incidence de la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts; les niveaux de la dette nette étaient déjà élevés au cours de la période considérée et des périodes comparatives en raison de nos acquisitions de spectre. Au 31 mars 2024, l'acquisition de licences de spectre a donné lieu à une augmentation du ratio d'environ 0,44. (Se reporter à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* », et à la *rubrique 7.5*, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* ».)
- Les **flux de trésorerie disponibles** ont diminué de 139 millions de dollars au premier trimestre de 2024, reflétant l'augmentation des décaissements au titre des coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite de la charge, et la hausse des intérêts payés. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la diminution des paiements d'impôt sur le résultat. Les normes comptables qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie n'influent pas sur notre définition des flux de trésorerie disponibles, pour lesquels il n'existe aucune définition analogue dans l'industrie.

## 2. Activités principales et stratégie

Nos activités principales et nos impératifs stratégiques sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2023.

### 3. Priorités de la société pour 2024

Les priorités de la société pour l'exercice servent à faire progresser nos impératifs stratégiques à long terme et nous permettent de nous pencher sur les occasions d'affaires et les défis à court terme. Une analyse des activités et des initiatives liées aux priorités de la société pour 2024 est présentée dans le tableau ci-dessous.

#### Accorder une importance accrue à nos clients, à nos collectivités et à notre vocation sociale en respectant notre promesse de marque : Créons un futur meilleur<sup>MC</sup>

- Au cours du premier trimestre de 2024, nous avons continué de tirer parti de nos programmes Connectés pour l'avenir afin de soutenir les personnes marginalisées en améliorant leur accès aux technologies et aux soins de santé, de même que de notre programme TELUS Averti<sup>MD</sup> afin d'accroître la littératie numérique et d'améliorer les connaissances en matière de sécurité en ligne. Depuis le lancement de ces programmes, nous avons offert un soutien à plus de 1,2 million de personnes.
  - Au cours du trimestre, notre programme Internet pour l'avenir<sup>MD</sup> a accueilli plus de 2 500 nouveaux foyers. Ainsi, depuis le lancement du programme en 2016, nous avons connecté à nos services Internet haute vitesse à faible coût plus de 57 600 foyers et 182 400 membres de familles et personnes âgées à faible revenu, personnes dans le besoin vivant avec un handicap, réfugiés parrainés par le gouvernement et jeunes adultes quittant leur famille d'accueil.
  - Dans le cadre de notre programme Mobilité pour l'avenir<sup>MD</sup>, nous offrons des téléphones intelligents et des forfaits pour téléphones mobiles gratuits ou à faible coût à tous les jeunes adultes qui quittent leur famille d'accueil, ainsi qu'aux personnes âgées à faible revenu recevant le Supplément de revenu garanti partout au Canada. Au cours du trimestre, nous avons ajouté à ce programme plus de 1 400 jeunes adultes, personnes âgées, femmes autochtones qui sont victimes de violence ou risquent de l'être, réfugiés parrainés par le gouvernement et autres personnes marginalisées. Depuis que nous l'avons lancé en 2017, notre programme Mobilité pour l'avenir a offert du soutien à plus de 53 700 personnes.
  - Nos cliniques mobiles Santé pour l'avenir<sup>MD</sup> ont pris en charge 15 000 visites de patients au cours des trois premiers mois de 2024. Sur une base cumulée, ces cliniques ont pris en charge 215 000 visites de patients dans 25 collectivités partout au Canada depuis la création de notre programme, ce qui nous a permis d'offrir des soins de santé primaires et de santé mentale aux personnes en situation d'itinérance.
  - Au cours du trimestre, notre programme Technologies pour l'avenir<sup>MC</sup> nous a permis de donner à plus de 850 Canadiens vivant avec un handicap la possibilité d'obtenir individuellement une évaluation et des recommandations personnalisées, ainsi que de la formation sur mesure en matière d'appareils mobiles, d'ordinateurs, d'ordinateurs portatifs et de technologie d'assistance connexe, ainsi qu'un rabais sur des forfaits d'appareils mobiles, les aidant ainsi à accroître leur indépendance et à améliorer leur qualité de vie. Depuis la création du programme en 2017, nous sommes venus en aide à plus de 9 600 personnes au Canada vivant avec un handicap en les faisant bénéficier du programme et/ou du rabais pour accessibilité de TELUS.

- Au cours des trois premiers mois de 2024, plus de 61 800 personnes au Canada et ailleurs dans le monde ont participé à nos ateliers et événements virtuels TELUS Averti afin d'accroître leur littératie numérique et d'adopter des comportements plus sécuritaires en ligne, portant ainsi le nombre cumulatif total de participants au programme à plus de 740 000 personnes depuis son lancement en 2013.
- À l'heure actuelle, nous comptons 19 Comités d'investissement communautaire de TELUS qui exercent leurs activités au Canada et ailleurs dans le monde. Nos Comités d'investissement communautaire confient aux dirigeants locaux la responsabilité de formuler des recommandations quant à l'octroi des subventions dans leurs collectivités. Ces subventions soutiennent les organismes de bienfaisance enregistrés qui offrent des programmes de santé, d'éducation ou de technologie afin de favoriser la réussite des jeunes. Depuis 2005, nos 19 Comités d'investissement communautaire de TELUS et la Fondation TELUS pour un futur meilleur<sup>MD</sup> (la « Fondation ») ont soutenu plus de 33 millions de jeunes adultes dans le besoin au Canada et à l'échelle mondiale en octroyant des dons en trésorerie de plus de 126 millions de dollars à plus de 10 000 initiatives.
- Travaillant en étroite collaboration avec nos 13 Comités d'investissement communautaire de TELUS au Canada, la Fondation verse des subventions à des organismes de bienfaisance qui contribuent à l'éducation, à la santé et au mieux-être des jeunes partout au pays. De plus, par l'entremise du programme de bourses étudiantes de TELUS, la Fondation offre des bourses aux étudiants de niveau postsecondaire qui sont confrontés à des obstacles financiers et sont déterminés à faire une différence dans leurs collectivités. Au cours du premier trimestre de 2024, la Fondation a offert un soutien à 265 000 jeunes adultes en versant plus de 3 millions de dollars à plus de 200 organismes de bienfaisance enregistrés canadiens. Depuis sa création en 2018, la Fondation a fait des dons en trésorerie destinés à nos collectivités qui ont totalisé 50 millions de dollars, aidant 15,4 millions de jeunes adultes à réaliser leur plein potentiel. Pour obtenir plus d'informations sur le programme de bourses étudiantes de TELUS, veuillez consulter la page [friendlyfuture.com/fr/foundation/social-impact-bursary](http://friendlyfuture.com/fr/foundation/social-impact-bursary).
- Au cours du trimestre, le Fonds pollinisateur de TELUS pour un monde meilleur<sup>MD</sup> a mené un tour de financement visant le capital de Waymap, une société de technologies dont le siège social est situé au Royaume-Uni et qui offre une application de navigation hautement précise axée sur l'accessibilité, avec un fonctionnement extérieur, intérieur et même sous-terrain. Depuis sa création en 2020, le Fonds a investi dans plus de 30 sociétés novatrices sur le plan social, dont 40 % sont dirigées par des femmes et 50 % sont dirigées par des fondateurs autochtones ou racisés.
- En janvier 2024, nous avons figuré sur la liste des 100 sociétés les plus durables à l'échelle mondiale de 2024 de Corporate Knights; il s'agit de notre 12<sup>e</sup> présence sur cette liste depuis sa création en 2005.
- En janvier 2024, nous avons été reconnus comme la marque de télécommunications ayant la valeur la plus élevée au Canada. Dans son rapport *Global 500 2024* sur les marques ayant la valeur la plus élevée, Brand Finance a évalué notre marque à 8,6 milliards de dollars US (11,7 milliards de dollars CA) pour 2024, soit une augmentation de 12,4 % d'un exercice à l'autre, ce qui nous a propulsés de 37 places au classement. Cette évaluation de notre marque par un tiers est la plus élevée de notre histoire.

- Au cours du trimestre, Mediacorp Canada Inc. a attribué les désignations suivantes à notre société : l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada (2024) en janvier, et l'un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada (2024) en mars.

**Utiliser les technologies de pointe de TELUS pour favoriser une croissance supérieure dans les services mobiles, résidentiels et d'affaires**

- En janvier 2024, nous avons annoncé le partenariat avec Ericsson dans le cadre du déploiement de notre réseau 5G autonome d'un océan à l'autre à l'exercice précédent. Exploitant les technologies de réseau central 5G d'Ericsson, notre réseau 5G autonome nous permet d'offrir aux clients les services 5G les plus évolués, grâce à des fonctionnalités comme une latence ultra-faible et des vitesses plus rapides, afin de doter des industries et des organisations tout entières de la prochaine génération de technologies 5G d'informatique en périphérie et d'Internet des objets (« l'IdO »), celles-ci allant des véhicules autonomes aux technologies perfectionnées en matière de sécurité publique et de soins de santé.
- En février 2024, nous nous sommes associés à Cisco Systems afin de lancer de nouvelles capacités 5G en Amérique du Nord destinées aux cas d'utilisation de l'IdO pour les marchés verticaux, portant principalement sur les véhicules connectés. Cette technologie créera de nouvelles avenues afin d'améliorer l'expérience des conducteurs et permettra aux fabricants de véhicules connectés de tirer parti de notre réseau sans fil pour déployer des fonctionnalités télématiques fondées sur la technologie 5G, des applications d'infodivertissement et des services de réseau évolués, ainsi que pour offrir aux clients des services Wi-Fi par abonnement.
- En collaboration avec Samsung Electronics Co., Ltd., nous avons annoncé, en février 2024, que nous construirons le premier réseau d'accès radio (« RAN ») commercial ouvert et virtualisé au Canada, soit une technologie intelligente de prochaine génération qui offre des capacités améliorées au chapitre de la performance, de la souplesse, de l'efficacité énergétique et de l'automatisation. Un RAN ouvert nous donne la possibilité d'utiliser les composants de différents fabricants qui répondent le mieux à nos besoins, tandis qu'un RAN virtualisé permet l'utilisation de logiciels plutôt que de matériel. Nous pouvons ainsi accéder plus rapidement aux technologies les plus récentes à mesure qu'elles émergent, ce qui contribue à rehausser l'expérience client et à stimuler l'innovation en matière de réseau, tout en fournissant davantage d'occasions aux fournisseurs d'équipement.
- En février 2024, nous avons annoncé une collaboration avec Amazon Web Services (« AWS ») et Samsung Electronics Co., Ltd. qui nous permettra de devenir le premier fournisseur de services de télécommunications en Amérique du Nord à faire évoluer l'architecture d'itinérance dans le cadre de nos efforts visant à offrir une plus grande fiabilité et des vitesses plus rapides aux clients voyageant à l'étranger. Habituellement, le trafic d'itinérance est acheminé par l'intermédiaire du pays d'origine du fournisseur, ce qui a pour effet de ralentir les vitesses pour les clients. Grâce à cette architecture d'itinérance évoluée, le trafic n'aura plus à transiter par le Canada; il sera directement acheminé à la région d'AWS la plus proche dans le monde qui héberge notre réseau en utilisant les passerelles d'itinérance virtualisées de Samsung, ce qui augmentera considérablement la vitesse et la réactivité des services mobiles.

**Accroître nos capacités numériques novatrices à TELUS Santé et à TELUS Agriculture & Biens de consommation pour établir des actifs d'importance**

*TELUS Santé*

- En janvier 2024, nous avons annoncé un partenariat avec Clinia, un fournisseur de premier plan de technologies de recherche de soins de santé, afin de révolutionner la navigation dans les soins de santé et d'offrir des soins personnalisés tout au long du parcours thérapeutique des gens. En mettant à profit les solutions propulsées par l'IA de Clinia, nous pouvons accroître l'interconnectivité et favoriser un maintien des coûts pour les payeurs et les fournisseurs.
- En janvier 2024, nous avons collaboré avec McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l., un cabinet d'avocats de droit des affaires canadien, afin de mettre en œuvre une nouvelle initiative en matière de santé mentale à l'échelle du pays destinée aux sociétaires (qui pratiquent le droit depuis cinq ans ou moins) et visant à contribuer à l'amélioration de leur bien-être mental. McMillan est le premier cabinet d'avocats au Canada à offrir le programme d'évaluation du bien-être de TELUS Santé à l'ensemble de ses sociétaires dans le but de favoriser une culture de soutien et de renforcer la résilience au sein du cabinet.
- En février 2024, TELUS Santé a été nommée parmi les meneurs mondiaux en matière d'administration d'avantages du personnel de prochaine génération au Canada et aux États-Unis par le cabinet d'analyse mondial NelsonHall.
- En février 2024, nous avons élargi notre solution Bien-être TELUS Santé pour l'offrir aux organisations situées en Australie. Bien-être TELUS Santé favorise un engagement significatif avec les employés afin de les éduquer et de les inspirer à adopter des changements de comportements positifs pour améliorer leur santé. Cette solution comprend des évaluations de l'état de santé et des défis personnalisés, ainsi que des recommandations devant permettre aux employés, où qu'ils soient, de prendre de meilleures décisions pour améliorer leur santé globale.
- En mars 2024, nous avons annoncé que nous avons été choisis par Santé Ontario pour agir comme fournisseur d'une solution de prise en charge à distance des soins dans la province. La solution de prise en charge à distance des soins servira à doter les professionnels de la santé d'outils qui leur permettront de surveiller activement les patients à distance au fil du temps, ce qui favorisera une détection précoce et une intervention rapide pour les patients et se traduira par une réduction des admissions à l'hôpital et une amélioration des résultats.

*TELUS Agriculture & Biens de consommation*

- Au cours du trimestre, nous avons conclu l'acquisition de Proagric<sup>TM</sup>, un fournisseur mondial de solutions de données agronomiques et commerciales pour l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement agricole. Mettant à profit une solide expertise et une équipe aux talents diversifiés, Proagric offre des solutions axées sur le client dans l'ensemble de l'écosystème agricole afin d'améliorer le parcours de numérisation du client, d'accroître la connectivité des données et de favoriser l'accès à des informations fondées sur des données.
- Au cours du trimestre, notre entreprise d'agriculture animale a déployé le nouvel outil TELUS Gestion des dossiers des parcs d'engraissement auprès de notre premier client au Canada. Grâce à la collecte de données, cet outil aide nos clients à prendre des décisions éclairées en matière de stratégies de santé animale rentables.

#### Accroître nos capacités numériques novatrices à TELUS International pour établir un actif d'importance

- En janvier, TELUS International a annoncé un partenariat stratégique avec Morpheus Data, un chef de file en gestion infonuagique hybride et en exploitation de plateformes. Cette collaboration permet à TELUS International de renforcer davantage sa solide gamme de solutions de gestion infonuagique afin d'améliorer le parcours de transformation numérique de bout en bout de ses clients.
- En mars, TELUS International a annoncé un partenariat stratégique avec Local Measure, une société de technologies mondiale qui pave la voie de l'avenir en matière de technologies de service à la clientèle. Ce partenariat permet de concevoir, d'élaborer et d'offrir une expérience client plus intuitive, personnalisée, sécuritaire et évolutive sur Amazon Connect.
- En avril, dans le cadre de la croissance et du perfectionnement continus de son moteur d'IA pour entreprise, TELUS International a annoncé le lancement de la version bêta de Fuel iX™, qui comporte deux couches de solution : l'élément de base de Fuel iX et les applications de Fuel iX. Fuel iX aide les clients à passer de projets pilotes d'IA générative à une production à grande échelle de manière sécuritaire en leur donnant accès à plus de 100 grands modèles de langage et en leur donnant la possibilité de modifier les modèles après le lancement.
- Au cours du trimestre, et jusqu'en avril, TELUS International s'est fait décerner plusieurs distinctions par l'industrie, notamment :
  - Le cabinet mondial de recherche et de services-conseils Everest Group a qualifié TELUS International de leader dans le cadre de sa toute première évaluation Data Annotation and Labeling Solutions for Artificial Intelligence and Machine Learning PEAK Matrix Assessment 2024.
  - Pour la huitième année consécutive, TELUS International a figuré sur la liste des 100 meilleures sociétés fournissant des services d'impartition à l'échelle mondiale, laquelle recense les meilleurs fournisseurs de services d'impartition en termes d'étendue et de croissance, de références des clients, de prix et de certifications, de programmes en matière d'innovation et de responsabilité sociale d'entreprise.
  - Le Business Intelligence Group a décerné à TELUS International le prix 2024 Excellence in Customer Service dans la catégorie de l'organisation de l'année. Ce prix récompense les entreprises qui transforment l'expérience client dans l'économie en ligne d'aujourd'hui.

## 4. Capacités

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris les énoncés concernant notre programme de croissance du dividende et nos objectifs financiers présentés à la *rubrique 4.3*, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

### 4.1 Principaux marchés et concurrents

Pour une analyse de nos principaux marchés, de même qu'un aperçu de la concurrence, se reporter à la *rubrique 4.1* de notre rapport de gestion annuel 2023.

### 4.2 Ressources opérationnelles

#### Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech »)

Depuis le milieu de 2013 jusqu'au 31 mars 2024, nous avons investi plus de 7,2 milliards de dollars pour acquérir des licences de spectre pour les services sans fil dans le cadre des enchères tenues et d'autres transactions privées. Nous avons ainsi plus que doublé le spectre que nous détenons à l'échelle nationale afin de soutenir notre objectif visant à accorder la priorité aux clients.

La consommation de données mobiles augmente rapidement et devrait continuer d'augmenter à un rythme soutenu dans le cadre de la transition de l'industrie à la technologie 5G. Nous avons en conséquence investi dans la couverture, la capacité, la performance et la fiabilité de notre réseau pour nous assurer de pouvoir prendre en charge la plus importante consommation de données et la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles dans un pays diversifié sur le plan géographique, tout en maintenant la qualité élevée de notre réseau. Ces investissements comprennent des investissements dans la technologie des petites cellules pour les services mobiles connectée directement à notre technologie à fibres optiques, afin d'améliorer la couverture et la capacité utilisée au lancement de notre réseau 5G.

Au 31 mars 2024, notre technologie 4G LTE couvrait 99 % de la population canadienne, soit un résultat inchangé par rapport au 31 mars 2023. Nous avons continué d'investir dans le déploiement de notre réseau fondé sur les technologies LTE évoluées, qui couvrait plus de 95 % de la population canadienne au 31 mars 2024, soit un résultat inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent. De plus, notre réseau 5G couvrait environ 86 % de la population canadienne au 31 mars 2024, soit une hausse par rapport à environ 83 % au 31 mars 2023.

Nous continuons d'investir dans les collectivités urbaines et rurales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec, et nous nous engageons à fournir des capacités en matière de technologies à large bande au plus grand nombre possible de Canadiens dans ces collectivités. Pour ce faire, nous avons notamment accru le déploiement de la fibre optique en branchant directement plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques. En outre, nous avons accru les vitesses des services Internet à large bande, nous avons élargi notre bibliothèque de vidéos sur demande offertes dans le cadre des services TV ainsi que le contenu haute définition, y compris le contenu télé 4K et les capacités 4K HDR, et nous avons amélioré la

commercialisation des produits et services de données groupés, ce qui s'est traduit par une amélioration des taux de désabonnement. Notre technologie à fibres optiques représente également une composante essentielle de notre technologie d'accès sans fil, qui a permis le déploiement de la technologie 5G. Nos gammes de solutions de sécurité résidentielle et d'entreprise intègrent des fonctions de sécurité et de contrôle de sécurité avec les appareils intelligents.

Au 31 mars 2024, plus de 3,2 millions de foyers et d'entreprises en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec étaient raccordés à nos installations à fibres optiques, qui leur fournissent un accès immédiat à notre technologie à fibres optiques. Il s'agit d'une hausse par rapport à plus 3,0 millions de foyers et d'entreprises couverts par nos installations à fibres optiques au premier trimestre de 2023.

Les principaux segments dans lesquels nous concentrons nos activités sur le marché mondial des soins de santé et du bien-être financier sont les suivants : solutions à l'intention des employeurs (petites, moyennes et grandes entreprises), des payeurs (assureurs, tiers payeurs et tiers administrateurs, et secteur public), des fournisseurs (cliniques et médecins, pharmaciens et professionnels de soins de la santé affiliés) et des consommateurs. Nous offrons divers produits, solutions et services intégrés de santé et de mieux-être, y compris : des programmes d'aide aux employés (« PAE »), des services de thérapie cognitivo-comportementale sur Internet (« TCCi »), des solutions de gestion des absences et de l'invalidité, des services de santé pour cadres, des services de santé de premier ordre et des services de santé au travail, des programmes de formation, des programmes d'entreprise en matière de récompenses, de reconnaissance et d'avantages, des solutions d'administration des régimes de retraite et des avantages du personnel, des services de consultation en matière de finances et de retraite, des soins de santé virtuels (soins primaires exhaustifs, services de soutien en santé mentale, offres en matière de mieux-être pour les employés et les citoyens, soins pour animaux), des solutions de suivi des patients à distance et des services d'intervention d'urgence personnels, des solutions de gestion des médicaments (pharmacies virtuelles, systèmes de gestion d'officine), des solutions de gestion des dossiers de santé [dossiers de santé personnels, dossiers médicaux électroniques (« DME »)], des solutions de gestion du règlement des demandes, ainsi que des services de conservation du contenu portant sur la santé.

Nos solutions liées à l'agriculture et aux biens de consommation comprennent la tenue de dossiers et des recommandations liées à l'agronomie, des services de gestion des rabais, de gestion des fournisseurs et de gestion des commandes, une base de données d'étiquettes, des services de gestion de la conformité, des solutions en matière d'agriculture animale, des solutions de traçabilité des aliments et d'assurance de la qualité, des solutions de gestion de données et des

solutions logicielles pour la gestion, l'optimisation et l'analytique aux fins de la stimulation du commerce (« TPx »), l'exécution de la vente au détail, des solutions relatives à la chaîne d'approvisionnement et des capacités d'analytique.

### **Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »)**

Notre secteur ECPN offre des services qui appuient le cycle de vie complet de la transformation numérique de nos clients. Nous permettons à nos clients d'adopter plus rapidement les technologies numériques de prochaine génération pour obtenir de meilleurs résultats. Les solutions et services offerts trouvent leur pertinence sur de multiples marchés, y compris les services de technologies de l'information (« TI ») pour la transformation numérique des systèmes d'expérience client et la gestion de l'expérience client numérique.

Notre secteur ECPN a mis au point un modèle de prestation agile à l'échelle mondiale pour soutenir l'expérience client propulsée par le numérique de prochaine génération. La quasi-totalité de nos sites de prestation de services sont reliés par une infrastructure de classe transporteur soutenue par des technologies d'informatique en nuage, ce qui permet la mise en place d'équipes virtuelles réparties à l'échelle mondiale. L'interconnexion de nos équipes ECPN et la capacité de modifier de manière transparente les interactions entre les canaux physiques et numériques permettent à nos équipes ECPN d'adapter notre stratégie de prestation à l'évolution des besoins de nos clients.

## **4.3 Situation de trésorerie et sources de financement**

### **Politiques financières liées à la structure du capital**

Nous gérons le capital financier dans le but de maintenir une structure de capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable. Dans notre définition du capital financier, nous incluons :

- les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global);
- les participations ne donnant pas le contrôle;
- la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé aux facilités de crédit à long terme et les actifs ou passifs de couverture liés à des éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global);
- la trésorerie et les placements temporaires;
- les emprunts à court terme (y compris ceux découlant des créances titrisées);
- les autres dettes à long terme (y compris celles découlant des créances titrisées).

Nous gérons notre structure du capital financier et l'ajustons en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital financier, nous pouvons :

- ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires;
- racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre de nos offres de rachat dans le cours normal des activités;
- émettre de nouvelles actions (y compris des actions ordinaires et des actions à droit de vote subalterne de TELUS International);
- émettre de nouveaux titres de créance, et émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes;
- accroître ou réduire le montant des créances vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance;
- conclure une nouvelle convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance pour remplacer une fiducie de titrisation sans lien de dépendance comportant des caractéristiques différentes.

Nous surveillons le capital financier au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution. (Se reporter aux définitions, à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.)

### Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

*Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital*

#### **Payer des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») en vertu de notre programme pluriannuel de croissance du dividende**

- En mai 2022, nous avons annoncé que nous comptons effectuer des hausses de dividendes semestrielles continues, la hausse annuelle s'élevant de 7 % à 10 % entre 2023 et la fin de 2025, prolongeant par le fait même la politique annoncée en mai 2011. Nonobstant cet objectif, les décisions touchant les dividendes continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil ainsi qu'à la détermination de notre situation financière et de nos perspectives sur une base trimestrielle. L'indication à long terme au chapitre du ratio de distribution lié aux actions ordinaires est calculée comme représentant 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. (Se reporter à la *rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.) Il n'existe aucune certitude que nous maintiendrons un programme de croissance du dividende jusqu'en 2025 ou que nous ne modifierons pas ce programme d'ici 2025. (Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives – Des flux de*

*trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient réduire notre capacité à investir dans les activités, à réduire notre levier financier ou à fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires, de même qu'à la rubrique 10.15, « Financement, dette et dividendes » de notre rapport de gestion annuel 2023.)*

- Le 8 mai 2024, le conseil a décidé de déclarer un dividende pour le deuxième trimestre de 0,3891 \$ par action, payable le 2 juillet 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juin 2024. Le dividende pour le deuxième trimestre de 2024 reflète une augmentation cumulative de 0,0255 \$ par action, ou 7,0 %, par rapport au dividende de 0,3636 \$ par action déclaré à l'exercice précédent.
- Le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionariat des employés a acquis des actions propres aux fins de ce régime plutôt que d'acquérir des actions ordinaires sur le marché boursier. En vertu du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionariat des employés, nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Avec prise d'effet pour les dividendes versés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires à même les fonds propres à un escompte de 2 %. Au cours du premier trimestre de 2024, relativement aux dividendes versés le 2 janvier 2024, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionariat des employés a acquis environ 8 millions d'actions ordinaires aux fins de ce régime, pour un montant de 191 millions de dollars. Pour les dividendes versés le 1<sup>er</sup> avril 2024, le taux de participation au régime de réinvestissement des dividendes et d'actionariat des employés, qui est calculé comme une participation à ce régime de 123 millions de dollars (compte tenu du régime d'actionariat des employés) sous forme de pourcentage des dividendes bruts, s'est établi à environ 22 %.
- À l'heure actuelle, TELUS International entend conserver tous les fonds disponibles et tout bénéfice futur afin de soutenir l'exploitation et de financer la croissance et le développement de ses activités.

#### **Utiliser le produit des créances titrisées (emprunts à court terme), les facilités bancaires et le papier commercial, au besoin, pour compléter les flux de trésorerie disponibles et combler les autres besoins de trésorerie**

- Le papier commercial émis et en cours était de 1,2 milliard de dollars au 31 mars 2024 et était intégralement libellé en dollars américains (0,9 milliard de dollars US), par rapport à 1,9 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars US) au 31 mars 2023.
- Les prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International payables à un consortium se composant d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) se chiffraient à 1,3 milliard de dollars US au 31 mars 2024, par rapport à 1,6 milliard de dollars US au 31 mars 2023. La facilité de crédit de TELUS International est sans recours pour TELUS Corporation.
- Le produit des créances clients titrisées s'élevait à 100 millions de dollars au 31 mars 2024, par rapport à 589 millions de dollars au 31 mars 2023.

### Maintenir la conformité aux objectifs financiers

- Maintenir des notations du crédit de première qualité – Au 9 mai 2024, les notations du crédit de première qualité attribuées par toutes les agences de notation qui couvrent TELUS se situaient dans la fourchette cible. (Se reporter à la *rubrique 7.8*, « *Notations du crédit* ».)
- Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts de 2,20 à 2,70 fois – Au 31 mars 2024, ce ratio, qui était de 3,78 fois, sortait de la fourchette cible, en raison principalement de l'acquisition des licences de spectre (le spectre étant notre actif à durée d'utilité indéterminée le plus important) et des acquisitions d'entreprises. Étant donné les besoins de trésorerie pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues en 2019, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz tenues en 2021, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz tenues en 2023 et pour les prochaines enchères de spectre des ondes millimétriques, l'évaluation de l'indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette cible sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené à environ 2,70 fois à moyen terme (par suite des enchères de spectre tenues en 2021 et en 2023, et des prochaines enchères de spectre des ondes millimétriques), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. (Se reporter à la *rubrique 7.5*, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* ».)
- Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective – Notre fourchette cible est présentée sur une base prospective. Le ratio de distribution lié aux actions ordinaires<sup>1</sup> présenté dans le présent rapport de gestion constitue une mesure historique fondée sur les dividendes déclarés des quatre trimestres les plus récents, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, et sur les flux de trésorerie disponibles; il est présenté sur une base rétrospective à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée. Au 31 mars 2024, le ratio était de 91 % et sortait de la fourchette cible. Nous estimons que ce ratio se situera dans la fourchette cible sur une base prospective. (Se reporter à la *rubrique 7.5*, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* ».)
- Maintenir des liquidités disponibles d'au moins 1 milliard de dollars – Au 31 mars 2024, les liquidités disponibles<sup>1</sup> s'élevaient à plus de 4,2 milliards de dollars. (Se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* » et à « *Risque de liquidité* » à la *rubrique 7.9*.)

<sup>1</sup> Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. (Se reporter à la *rubrique 11.1*, « *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées* ».)

### 4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

## 5. Analyse des résultats d'exploitation

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant nos attentes liées à la croissance des produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») des téléphones mobiles, aux tendances au chapitre des produits et services liées aux mises en service d'abonnés et aux frais de rétention, aux marges liées à l'équipement, à la croissance du nombre d'abonnés et aux futures tendances. Il n'existe aucune certitude que nous avons identifié ces tendances avec exactitude en nous fondant sur les résultats antérieurs ni que ces tendances se poursuivront. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

### 5.1 Généralités

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes, dont les activités peuvent être clairement distinguées et dont les résultats d'exploitation, particulièrement le BAIIA ajusté, sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance. Nous avons amorcé la modification de nos processus et systèmes de présentation de l'information internes et externes et de nos contrôles internes découlant de l'acquisition et de l'intégration en cours de LifeWorks, et parallèlement, nous procédons à une évaluation de notre structure de présentation de l'information sectorielle. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel).

Le secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech ») comprend : les produits tirés des services de réseau et les ventes d'équipement provenant des technologies mobiles; les produits tirés des services de données (qui comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, des solutions d'hébergement, des technologies de l'information gérées, les services fondés sur l'infonuagique, et les services de sécurité résidentielle et d'entreprise); les services de soins de santé et les solutions technologiques et logicielles (y compris les programmes d'aide aux employés et à la famille et l'administration des avantages du personnel); les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (logiciels, services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et les biens de consommation axées sur l'analytique des données); les produits tirés des services de voix et autres services de télécommunications; et les ventes d'équipement.

Le secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »), dont la principale monnaie fonctionnelle est le dollar américain, comprend les solutions d'expérience client numérique

et de transformation de la capacité numérique, y compris l'intelligence artificielle (« IA ») et la gestion de contenu, qui sont fournies par TELUS International.

## 5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances

### Sommaire des résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T1 2024	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023	T4 2022	T3 2022	T2 2022
<b>Produits d'exploitation et autres produits</b>	<b>4 932</b>	5 198	5 008	4 946	4 964	5 058	4 671	4 401
<b>Charges d'exploitation</b>								
Achat de biens et services <sup>1</sup>	1 810	2 086	1 858	1 790	1 803	2 082	1 794	1 637
Charge au titre des avantages du personnel <sup>1</sup>	1 484	1 407	1 633	1 568	1 540	1 378	1 231	1 171
Amortissements	1 063	1 041	1 000	1 006	1 022	929	850	831
Total des charges d'exploitation	4 357	4 534	4 491	4 364	4 365	4 389	3 875	3 639
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>575</b>	664	517	582	599	669	796	762
Coûts de financement	394	278	352	323	320	322	34	97
<b>Bénéfice avant impôt</b>	<b>181</b>	386	165	259	279	347	762	665
Impôt sur le résultat	41	76	28	63	55	82	211	167
<b>Bénéfice net</b>	<b>140</b>	310	137	196	224	265	551	498
<b>Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires</b>	<b>127</b>	288	136	200	217	248	514	468
<b>Bénéfice net par action ordinaire :</b>								
Bénéfice par action (BPA) de base	0,09	0,20	0,09	0,14	0,15	0,17	0,37	0,34
BPA de base ajusté <sup>2</sup>	0,26	0,24	0,25	0,19	0,27	0,24	0,34	0,32
BPA dilué	0,09	0,20	0,09	0,14	0,15	0,17	0,37	0,34
<b>Dividendes déclarés par action ordinaire</b>	<b>0,3761</b>	0,3761	0,3636	0,3636	0,3511	0,3511	0,3386	0,3386
<b>Information supplémentaire :</b>								
BAIIA	1 638	1 705	1 517	1 588	1 621	1 598	1 646	1 593
Coûts de restructuration et autres coûts	218	140	303	115	159	94	78	29
Autres pertes (produits) liés à la participation découlant des coentreprises immobilières	—	2	—	—	(1)	(3)	—	—
BAIIA ajusté	1 856	1 847	1 820	1 703	1 779	1 689	1 724	1 622
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	950	1 314	1 307	1 117	761	1 126	1 300	1 250
Flux de trésorerie disponibles	396	590	355	279	535	323	331	205

1 L'achat de biens et services et la charge au titre des avantages du personnel comprennent les coûts de restructuration et autres coûts.

2 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

### Tendances

Pour une analyse détaillée des tendances relatives aux produits, au BAIIA et au BAIIA ajusté, se reporter à la rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS », et à la rubrique 5.5, « Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International ».

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des amortissements reflète les immobilisations acquises dans le cadre des acquisitions d'entreprises, la croissance des immobilisations afin de prendre en charge l'expansion de notre infrastructure à large bande, y compris les investissements générationnels pour brancher les foyers et les entreprises à notre réseau TELUS PureFibre<sup>MD</sup>, et la couverture de la technologie 5G, ainsi que les mises en service réussies d'abonnés aux services Internet, aux services de télévision et aux services de sécurité. Les investissements dans notre technologie à fibres optiques nous permettent également de prendre en charge notre stratégie fondée sur la technologie afin d'améliorer la couverture et la capacité des réseaux, y compris le déploiement continu de notre réseau 5G.

La tendance générale observée au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des coûts de financement reflète l'augmentation de l'encours de la dette à long terme et les augmentations des taux d'intérêt effectifs de la dette à taux variable et des récentes émissions à taux fixe, principalement en ce qui a trait aux investissements dans la technologie du spectre et dans la technologie de la fibre optique, ainsi que les acquisitions d'entreprises. Les coûts de financement sont présentés déduction faite des intérêts capitalisés qui sont liés aux licences de spectre acquises dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz, que nous avons commencé à déployer dans notre réseau existant en 2021, ainsi qu'aux licences acquises dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz. Les coûts de financement comprennent également la capitalisation des intérêts liés à des provisions (obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et options de vente position vendeur) et le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel. De plus, pour les huit périodes présentées, les coûts de financement comprennent divers profits ou pertes de change, des montants variables de produits d'intérêts et, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2022, des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, ce qui a contribué au bénéfice jusqu'au troisième trimestre de 2022 et à la perte par la suite.

### 5.3 Résultats d'exploitation consolidés

L'analyse qui suit porte sur notre performance financière consolidée. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction. Une analyse de la performance de nos secteurs opérationnels est présentée à la *rubrique 5.4*, « Secteur Solutions technologiques de TELUS », et à la *rubrique 5.5*, « Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International ».

#### Produits d'exploitation

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
Produits d'exploitation			
Services	4 329	4 345	(0,4) %
Équipement	537	580	(7,4) %
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	4 866	4 925	(1,2) %
Autres produits	66	39	69,2 %
Produits d'exploitation et autres produits	4 932	4 964	(0,6) %

Les produits d'exploitation et autres produits consolidés ont diminué de 32 millions de dollars au premier trimestre de 2024.

- Les **produits tirés des services** ont diminué de 16 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison principalement de la baisse des produits externes dans la plupart des marchés verticaux du secteur ECPN, ainsi que de la baisse des produits tirés des services de télévision et des services de voix fixes patrimoniaux attribuable au remplacement de la technologie. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la hausse des produits tirés des services de réseau mobile, des services Internet résidentiels et des services de sécurité tenant pour l'essentiel à la croissance du nombre d'abonnés, et par la croissance des services gérés, des services non gérés et d'autres services de données fixes offerts aux clients d'affaires, nouveaux et existants.
- Les **produits tirés de l'équipement** ont diminué de 43 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison principalement de la baisse des produits tirés de l'équipement mobile attribuable à une réduction des volumes contractuels, quoique ce facteur ait été partiellement neutralisé par la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus et par la baisse des ventes d'équipement fixe destiné aux entreprises.
- Les **autres produits** ont augmenté de 27 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison principalement des profits liés à des projets immobiliers résidentiels.

#### Charges d'exploitation

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
Achat de biens et services	1 810	1 803	0,4 %
Charge au titre des avantages du personnel	1 484	1 540	(3,6) %
Amortissement des immobilisations corporelles	690	640	7,8 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	373	382	(2,4) %
Charges d'exploitation	4 357	4 365	(0,2) %

Les charges d'exploitation consolidées ont diminué de 8 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Se reporter au paragraphe portant sur le *BAIIA ajusté* ci-dessous pour plus de détails.

- L'**amortissement des immobilisations corporelles** a augmenté de 50 millions de dollars au premier trimestre de 2024, ce qui découle essentiellement de l'augmentation de l'amortissement des contrats de location visant des installations réseau ainsi que de la rationalisation accrue des biens immobiliers.
- L'**amortissement des immobilisations incorporelles** a diminué de 9 millions de dollars au premier trimestre de 2024, ce qui reflète principalement l'incidence d'un ajustement non récurrent apporté au cours de la période comparative relativement à notre acquisition de LifeWorks.

### Bénéfice d'exploitation

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
BAIIA du secteur TTech <sup>1</sup> (se reporter à la <i>rubrique 5.4</i> )	1 451	1 453	(0,1) %
BAIIA du secteur ECPN <sup>1</sup> (se reporter à la <i>rubrique 5.5</i> )	197	168	17,3 %
Éliminations <sup>2</sup>	(10)	—	n.s.
BAIIA	1 638	1 621	1,1 %
Amortissements (se reporter à l'analyse ci-dessus)	(1 063)	(1 022)	4,0 %
Bénéfice d'exploitation [bénéfice avant intérêts et impôts (BAII) consolidé]	575	599	(4,0) %

- 1 Se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».*
- 2 Se reporter au paragraphe portant sur les *Produits intersectoriels* à la *rubrique 5.5* pour de plus amples renseignements.

Le bénéfice d'exploitation a diminué de 24 millions de dollars au premier trimestre de 2024, tandis que le BAIIA a augmenté de 17 millions de dollars. Ayant en partie contrebalancé les facteurs de croissance dont il est fait mention au paragraphe portant sur le *BAIIA ajusté* ci-dessous, le BAIIA reflète également la hausse des coûts de restructuration et autres coûts de 59 millions de dollars au premier trimestre de 2024, laquelle est essentiellement liée aux programmes d'efficacité et d'efficacité au chapitre des coûts, y compris les réductions de la main-d'œuvre et la rationalisation de biens immobiliers. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la comptabilisation, au premier trimestre de 2023, de montants non récurrents de 67 millions de dollars découlant de la ratification de la nouvelle convention collective que nous avons conclue avec le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications (« STT »), section locale 1944 du Syndicat des Métallos.

### BAIIA ajusté

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
BAIIA ajusté du secteur TTech <sup>1</sup> (se reporter à la <i>rubrique 5.4</i> )	1 659	1 593	4,1 %
BAIIA ajusté du secteur ECPN <sup>1, 2</sup> (se reporter à la <i>rubrique 5.5</i> )	207	186	11,3 %
Éliminations <sup>3</sup>	(10)	—	n.s.
BAIIA ajusté	1 856	1 779	4,3 %

- 1 Se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».*
- 2 En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et TELUS International. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS International a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités.
- 3 Se reporter au paragraphe portant sur les *Produits intersectoriels* à la *rubrique 5.5* pour de plus amples renseignements.

Le BAIIA ajusté a augmenté de 77 millions de dollars, ou 4,3 %, au premier trimestre de 2024, en raison principalement de la croissance du secteur TTech. Ce résultat reflète i) les vastes efforts de réduction des coûts déployés dans le secteur TTech et le secteur ECPN, y compris les réductions de la main-d'œuvre, les synergies générées entre LifeWorks et notre entreprise dans le domaine de la santé, et l'accroissement de l'impartition du secteur TTech au secteur ECPN qui a procuré des avantages concurrentiels étant donné la structure de coûts plus faibles dans le secteur ECPN, ainsi que les économies réalisées au chapitre des frais de marketing, des frais discrétionnaires et des frais administratifs; ii) l'augmentation des produits tirés des services de réseau mobile, des services Internet résidentiels et des services de sécurité tenant essentiellement à la croissance du nombre d'abonnés; iii) la hausse des profits nets dans les autres produits; et iv) la croissance des services gérés, des services non gérés et d'autres services de données fixes offerts aux clients d'affaires, nouveaux et existants. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par i) la baisse des PMMA des téléphones mobiles; ii) la hausse de la rémunération fondée sur le mérite; iii) les déséquilibres liés aux coûts de la main-d'œuvre découlant de la réduction de la demande en termes de volumes de services; iv) la baisse des marges liées aux services de télévision et aux services de voix fixes patrimoniaux; v) la baisse des marges liées à l'équipement mobile; vi) la baisse des produits tirés des soins de santé et des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation tenant à une augmentation du taux de désabonnement des clients; vii) la hausse des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques, compte tenu de l'augmentation du nombre de licences basées sur l'abonnement et des coûts liés à l'utilisation des services fondés sur l'infonuagique; et viii) la hausse des créances douteuses.

**Coûts de financement**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – montant brut	297	263	12,9 %
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés	—	(2)	(100,0) %
Intérêts sur les obligations locatives	40	28	42,9 %
Intérêts sur les emprunts à court terme et autres	1	3	(66,7) %
Capitalisation des intérêts liés à des provisions	8	8	— %
Charges d'intérêts	346	300	15,3 %
Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel	2	2	— %
(Profits) pertes de change	(9)	4	n.s.
Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	66	19	n.s.
Produits d'intérêts	(11)	(5)	n.s.
Coûts de financement	394	320	23,1 %

Les coûts de financement ont augmenté de 74 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison essentiellement des facteurs ci-dessous.

- Les **charges d'intérêts** ont augmenté de 46 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Ce résultat tient principalement aux facteurs ci-dessous :
  - Le montant brut des charges d'intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives, a augmenté de 34 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison essentiellement de la hausse du solde moyen de la dette à long terme tenant en partie aux acquisitions d'entreprises, ainsi que de l'augmentation du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à long terme (excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) s'élevait à 4,37 % au 31 mars 2024, par rapport à 4,18 % à l'exercice précédent. (Se reporter à « Émission de titres de créance à long terme et remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme », à la rubrique 7.4.)
  - Les intérêts sur les obligations locatives ont augmenté de 12 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison de la hausse de la composante capital des contrats de location et de l'augmentation du taux d'intérêt effectif.
- Les **profits de change** ont augmenté de 13 millions de dollars au premier trimestre de 2024, ce qui reflète principalement les fluctuations de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien et de l'euro par rapport au dollar canadien.

- Les **variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels** représentaient, au 31 mars 2024, les montants latents estimatifs comptabilisés au titre des accords d'achat d'énergie virtuels que nous avons conclus dans le cadre de projets de production d'énergie renouvelable visant à aménager des centrales solaires et éoliennes. La conclusion de ces accords s'inscrit dans notre engagement à réduire notre empreinte carbone.

**Impôt sur le résultat**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les taux d'imposition)	2024	2023	Variation
Impôt sur le résultat calculé selon les taux prévus par la loi applicables (en %)	22,9	22,5	0,4 pt
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures (en %)	—	0,4	(0,4) pt
Pilier Deux (en %)	0,6	—	0,6 pt
Montants (non imposables) non déductibles nets (en %)	(6,1)	(3,1)	(3,0) pts
Retenues d'impôt et autres impôts et taxes (en %)	3,9	2,9	1,0 pt
Pertes non comptabilisées (en %)	0,6	0,7	(0,1) pt
Différentiel de taux d'imposition à l'étranger (en %)	(1,1)	(4,0)	2,9 pts
Autres (en %)	2,1	0,4	1,7 pt
Taux d'imposition effectif (en %)	22,9	19,8	3,1 pts
Impôt sur le résultat calculé selon les taux prévus par la loi applicables	41	63	(34,9) %
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	—	1	(100,0) %
Pilier Deux	1	—	n.s.
Montants (non imposables) non déductibles nets	(11)	(9)	22,2 %
Retenues d'impôt et autres impôts et taxes	7	8	(12,5) %
Pertes non comptabilisées	1	2	(50,0) %
Différentiel de taux d'imposition à l'étranger	(2)	(11)	(81,8) %
Autres	4	1	n.s.
Impôt sur le résultat	41	55	(25,5) %

Le total de la charge d'impôt sur le résultat a diminué de 14 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Le taux d'imposition effectif a augmenté, passant de 19,8 % à 22,9 %, en raison essentiellement d'éléments attribuables aux établissements à l'étranger, partiellement contrebalancés par l'augmentation des montants non imposables.

**Bénéfice global**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
Bénéfice net	140	224	(37,5) %
Autres éléments du résultat global (après impôt) :			
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat	83	12	n/m
Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat	36	(10)	n/m
<b>Bénéfice global</b>	<b>259</b>	<b>226</b>	<b>14,6 %</b>

Le bénéfice global a augmenté de 33 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison principalement de la variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie ainsi que des montants des réévaluations du régime à prestations définies du personnel, partiellement contrebalancés par la diminution du bénéfice net. Les éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat comprennent les variations de la juste valeur latente des dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, et les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger. Les éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat comprennent les montants des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel, ainsi que la modification de l'évaluation des actifs financiers de placement.

**5.4 Secteur Solutions technologiques de TELUS**

**Tendances et caractère saisonnier – secteur TTech**

La tendance historique observée au cours des huit derniers trimestres au chapitre de l'amélioration des produits tirés des services de réseau mobile reflète principalement la croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, ainsi que l'augmentation des connexions à l'Internet des objets (l'« IdO »). À cette tendance s'ajoute la tendance générale au chapitre de la croissance des PMMA des téléphones mobiles d'un exercice à l'autre, qui a été soutenue par l'amélioration des produits tirés des services d'itinérance internationale découlant de l'augmentation des voyages. La baisse des PMMA à l'échelle nationale découle principalement des vitesses de réseau plus élevées et de plus grandes limites d'utilisation de données moyennant un tarif donné, ainsi que de la tarification de détail plus vigoureuse, qui a commencé à s'intensifier au deuxième trimestre de 2023 pour se poursuivre durant le reste de 2023 et au premier trimestre de 2024.

Les produits tirés de l'équipement mobile ont augmenté en raison principalement de l'incidence de la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus. Contrebalançant partiellement ce facteur, les volumes de ventes d'appareils mobiles ont diminué lentement, en raison de l'amélioration de leur durabilité et de l'augmentation de leur coût, de sorte que les clients reportent le remplacement de leur appareil et optent de plus en plus pour un programme Apportez votre propre appareil. Nous

continuons d'offrir des appareils remis en marché certifiés et le programme Option Retour afin de fournir aux clients des solutions de rechange en matière de remplacement de leur appareil, ce qui contribue également à une économie circulaire.

Nos investissements dans le spectre et nos dépenses d'investissement aux fins de l'amélioration du réseau se traduisent par un accroissement de la capacité, de la fiabilité et de la couverture, ce qui nous permet d'accroître nos produits d'exploitation grâce aux ajouts nets d'abonnés aux services mobiles et d'abonnés des appareils connectés. La croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles résulte i) des offres de produits hors pair caractérisées par des améliorations continues au chapitre de la vitesse, de la performance et de la fiabilité de notre réseau, combinées à l'amélioration de nos capacités numériques; ii) de nos promotions fructueuses, y compris le groupement de nos services mobiles et de nos services résidentiels; iii) de notre capacité à attirer une proportion accrue de la population croissante découlant de l'immigration et de l'évolution démographique, qui se traduit notamment par un nombre croissant d'abonnés possédant plusieurs appareils; et iv) de notre taux de désabonnement relativement faible, qui reflète nos efforts visant à accorder la priorité aux clients et nos programmes de remplacement d'appareil.

Le nombre de nos abonnés des appareils connectés a augmenté, principalement en raison de l'expansion de notre offre de solutions IdO dans divers secteurs, notamment les transports, les soins de santé, les immeubles intelligents et les villes intelligentes, l'énergie, le commerce de détail et l'agriculture. Nos investissements dans les infrastructures de réseau et l'expansion de notre portefeuille de produits IdO nous ont également permis de fournir à notre clientèle des solutions IdO fiables et évolutives.

La croissance du nombre d'abonnés aux services Internet a été soutenue par nos investissements continus dans la mise en œuvre de notre infrastructure à fibres optiques, ainsi que par les avantages conférés par notre taux de désabonnement relativement faible. Excluant l'ajustement effectué au premier trimestre de 2024 pour retrancher le nombre d'abonnés au service Pik TV, le nombre d'abonnés à nos services de télévision a augmenté (contrairement aux baisses liées aux habitudes d'écoute sur les chaînes de télévision conventionnelles enregistrées dans le marché), ce qui reflète les ajouts nets d'abonnés en réponse à nos diverses offres de produits flexibles répondant aux besoins changeants de nos consommateurs. La croissance des abonnés à nos services de sécurité s'accélère en raison de la croissance interne et du groupement de nos services mobiles et de nos services résidentiels. L'adoption se traduit par une augmentation des services fournis dans chaque foyer et a une incidence positive sur les taux de désabonnement liés à la plupart des services, soutenue par l'efficacité de nos modèles d'auto-installation et d'installation virtuelle. Les pertes d'abonnés aux services de voix résidentiels sont demeurées faibles en raison du succès de nos services groupés, de nos offres de tarifs réduits, et de nos efforts efficaces en matière de rétention en vue d'atténuer le remplacement continu de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet.

La tendance en matière de croissance modérée des produits tirés des services de données fixes est attribuable à la croissance du nombre d'abonnés aux services Internet et du nombre d'abonnés aux services de sécurité, appuyée par la demande soutenue pour des vitesses Internet toujours plus élevées et pour une plus grande largeur de bande, ainsi qu'à notre gamme d'offres de services de sécurité résidentielle et d'entreprise et d'autres applications évoluées, dont la prestation est rendue possible par les investissements dans notre réseau à fibres optiques. La tendance à la baisse au chapitre des produits tirés des services de télévision et des services de voix fixes découle du remplacement de la technologie ainsi que de l'intensification de la concurrence. Toutefois, nous atténuons cette tendance au moyen de nos offres de produits groupés et d'offres de tarifs réduits, de la diversification de nos produits et de nos efforts efficaces au chapitre de la rétention. La migration des produits et services offerts vers les plateformes IP et l'entrée sur le marché de nouveaux concurrents se sont traduites par des marges intrinsèquement plus faibles, par rapport aux marges liées à certains produits et services existants. Toutefois, nous améliorons et diversifions constamment notre portefeuille novateur de solutions pour entreprises.

La tendance à la croissance des produits tirés de services de santé a été stimulée par l'acquisition de LifeWorks au troisième trimestre de 2022, combinée à la croissance interne de nos offres de services de santé existants, y compris les services de soins de santé virtuels, les solutions de pharmacie virtuelle et conventionnelle, le Dossier Collaboratif Santé de TELUS, de même que les services de gestion des régimes d'assurance maladie, les solutions de télésoins à domicile ainsi que les programmes d'aide aux employés et à la famille et l'administration des avantages du personnel. L'acquisition de LifeWorks a immédiatement ouvert la possibilité d'élargir nos services de soins de santé à l'échelle mondiale en tirant parti des relations de longue date établies avec des sociétés, les domaines essentiellement prioritaires étant les programmes de santé et de mieux-être des employés, les solutions en matière de santé mentale et physique, la gestion des régimes de retraite et des avantages du personnel et les solutions de retraite. Nous sommes bien positionnés pour continuer d'améliorer les résultats en matière de santé et de bien-être pour les gens à l'échelle mondiale. Nos compétences et nos actifs dans le domaine des soins de santé, conjugués à la tendance au chapitre de la numérisation et de l'automatisation, nous placent en bonne position pour suppléer à la capacité du système de soins de santé à l'échelle mondiale. Les connaissances acquises grâce à notre héritage technologique nous permettent de percevoir une tendance à l'amélioration de l'efficacité et des résultats du système de soins de santé. Nous croyons également que les Canadiens, notamment, auront un meilleur contrôle sur leurs résultats en matière de soins de santé en raison de l'intégration de données disparates (meilleure circulation de l'information dans le système) et d'une gestion des données axée sur le consentement. Nous continuons d'accroître nos offres de soins virtuels diversifiés afin de répondre aux besoins des Canadiens à l'égard des soins de santé et de contribuer à l'amélioration des résultats en matière de santé, notamment l'adoption accélérée des consultations

virtuelles, comme en témoigne le nombre à la hausse de membres des services de soins de santé virtuels. La croissance du nombre de personnes couvertes tient en grande partie à l'expansion de nos programmes d'aide aux employés et à la famille.

La tendance à la baisse des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation est attribuable aux turbulences sur le plan macroéconomique qui ont contribué à la hausse du taux de désabonnement, freiné la croissance des abonnements et limité les occasions en matière de prospection de clientèle. Cependant, nous atténuons cette tendance en diversifiant nos solutions pour l'agriculture afin de répondre à la demande croissante pour des solutions numériques au sein de l'industrie de l'agriculture. Grâce à notre équipe mondiale et à nos solutions fondées sur l'infonuagique, nous sommes en mesure de servir notre clientèle diversifiée, y compris les éleveurs, les producteurs, les agronomes, les conseillers, les transformateurs et les détaillants, en contribuant à une prise de décisions plus efficace et plus agile qui est en mesure de tenir compte des besoins changeants des consommateurs, d'améliorer la rentabilité et de favoriser une meilleure circulation de l'information dans la chaîne de valeur, ce qui nous permet d'améliorer la sécurité et la durabilité de nos extrants et de favoriser les efficacités dans la façon dont nous produisons, distribuons et consommons les aliments et les biens de consommation.

**Indicateurs opérationnels – secteur TTech**

Aux 31 mars	2024	2023	Variation
<b>Nombre de connexions d'abonnés</b> (en milliers) :			
Téléphones mobiles <sup>1</sup>	9 846	9 405	4,7 %
Appareils connectés	3 215	2 608	23,3 %
Services Internet	2 656	2 518	5,5 %
Services de télévision <sup>2</sup>	1 316	1 334	(1,3) %
Services de sécurité	1 078	1 000	7,8 %
Services de voix résidentiels	1 057	1 088	(2,8) %
Nombre total de connexions d'abonnés aux services de télécommunications	19 168	17 953	6,8 %
Population couverte par le réseau LTE <sup>3</sup> (en millions)	36,7	36,7	— %
Population couverte par le réseau 5G <sup>3</sup> (en millions)	31,8	30,6	3,9 %
Trimestres clos les 31 mars	2024	2023	Variation
Ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles (en milliers) :	376	300	25,3 %
<b>Ajouts nets (pertes nettes) de connexions d'abonnés</b> (en milliers) :			
Téléphones mobiles	45	47	(4,3) %
Appareils connectés	101	58	74,1 %
Services Internet	30	35	(14,3) %
Services de télévision	19	9	n.s.
Services de sécurité	22	22	— %
Services de voix résidentiels	(8)	(8)	— %
Nombre total d'ajouts nets de connexions d'abonnés aux services de télécommunications	209	163	28,2 %
PMMA des téléphones mobiles, par mois <sup>1,4</sup> (en dollars)	59,31	60,38	(1,8) %
Taux de désabonnement lié aux téléphones mobiles, par mois <sup>1,5</sup> (en %)	1,13	0,90	0,23 pt
<b>Services de santé</b> (en millions)			
Aux 31 mars	2024	2023	Variation
Nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé	71,7	67,0	7,0 %
Nombre de membres des services de soins de santé virtuels	5,9	5,2	13,5 %
Trimestres clos les 31 mars	2024	2023	Variation
Nombre de transactions liées aux services de santé numériques	159,0	148,9	6,8 %

1 Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, sur une base rétrospective au 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons réduit de 283 000 le nombre d'abonnés des téléphones mobiles afin de retrancher les abonnés associés à un sous-ensemble de nos clients du secteur des services publics qui sont désormais assujettis à des modèles de tarification dynamique fondée sur des enchères. À notre avis, cet ajustement du nombre d'abonnés associés à ces clients générant de faibles marges reflète de manière plus significative la performance sous-jacente de nos activités liées aux téléphones mobiles et l'accent que nous mettons sur la croissance rentable. En raison de ce changement, les statistiques opérationnelles connexes (PMMA et désabonnement) ont également été ajustées.

- 2 Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre des abonnés des services de télévision de manière à retrancher 97 000 abonnés, puisque nous avons cessé de commercialiser notre produit Pik TV.
- 3 Y compris les ententes de partage de réseau conclues avec d'autres entreprises de télécommunications canadiennes.
- 4 Autre mesure financière déterminée. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ». Cette mesure n'est pas définie par les normes IFRS de l'IASB. Il s'agit plutôt d'un paramètre utilisé dans l'industrie pour évaluer la performance opérationnelle d'une société de services et de produits mobiles.
- 5 Se reporter à la rubrique 11.2, « Indicateurs opérationnels ».

- Les **ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles** se sont établis à 376 000 au premier trimestre de 2024, soit une augmentation de 76 000 tenant à la croissance des ajouts bruts d'abonnés des services postpayés en réaction aux activités de promotion vigoureuses en cours, qui ont commencé à s'intensifier au deuxième trimestre de 2023 pour se poursuivre durant le premier trimestre de 2024, et à la croissance de la population canadienne.
- Le **taux de désabonnement des téléphones mobiles** s'est établi à 1,13 % au premier trimestre de 2024, comparativement à 0,90 % au premier trimestre de 2023, principalement en raison du fait que les clients changent de fournisseurs en réaction aux activités de marketing et de promotion plus vigoureuses, comme il est mentionné précédemment. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par nos efforts continus visant à assurer la rétention des clients grâce à la qualité de notre réseau et à notre service hors pair dans l'industrie, aux promotions fructueuses et aux offres groupées.
- Les **ajouts nets d'abonnés des téléphones mobiles** se sont chiffrés à 45 000 au premier trimestre de 2024, soit une baisse de 2 000 qui s'explique par la hausse du taux de désabonnement des téléphones mobiles dont il est fait mention ci-dessus, facteur partiellement contrebalancé par l'augmentation des ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles.
- Les **PMMA des téléphones mobiles** se sont établis à 59,31 \$ au premier trimestre de 2024, en baisse de 1,07 \$, ou 1,8 %, en raison de l'adoption de forfaits de base à tarifs moindres en réaction aux activités de marketing et de promotion plus vigoureuses ciblant les clients tant nouveaux qu'existants, qui ont commencé à s'intensifier au deuxième trimestre de 2023 pour se poursuivre au premier trimestre de 2024, et d'une baisse des produits tirés des frais d'utilisation excédentaire. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la hausse des produits tirés des services d'itinérance en raison de l'augmentation des voyages.

- Les **ajouts nets d'abonnés des appareils connectés** se sont établis à 101 000 au premier trimestre de 2024, soit une hausse de 43 000 attribuable à l'augmentation des connexions à l'IdO par des clients dans les industries du transport, des immeubles intelligents et des soins de santé.
- Les **ajouts nets d'abonnés à Internet** se sont établis à 30 000 au premier trimestre de 2024, soit une diminution de 5 000 tenant à un accroissement du taux de désabonnement découlant des pressions macroéconomiques et concurrentielles qui ont continué de jouer sur les décisions d'achat des consommateurs, facteur partiellement contrebalancé par nos efforts ayant permis d'obtenir des ajouts bruts élevés dans le marché des consommateurs et le marché des affaires grâce à nos offres de services diversifiés.
- Les **ajouts nets d'abonnés aux services de télévision** se sont établis à 19 000 au premier trimestre de 2024, en hausse de 10 000, en raison des diverses offres que nous faisons pour répondre aux besoins changeants de nos consommateurs, facteur contrebalancé en partie par la hausse du taux de désabonnement attribuable aux mêmes facteurs que ceux qui expliquent les ajouts nets d'abonnés à Internet.
- Les **ajouts nets d'abonnés aux services de sécurité** se sont établis à 22 000 au premier trimestre de 2024, soit un résultat inchangé par rapport à l'exercice précédent, découlant du fait que l'augmentation de la demande à l'égard de nos offres groupées et de notre gamme diversifiée de produits et services a été contrebalancée par une hausse du taux de désabonnement attribuable aux mêmes facteurs que ceux qui expliquent les ajouts nets d'abonnés à Internet.
- Les **pertes nettes d'abonnés aux services de voix résidentiels** se sont établies à 8 000 au premier trimestre de 2024, et sont demeurées stables par rapport à l'exercice précédent.
- Le **nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé** se chiffrait à 71,7 millions à la fin du premier trimestre de 2024, soit une augmentation de 4,7 millions au cours des 12 derniers mois qui reflète principalement la croissance robuste de nos programmes d'aide aux employés et à la famille résultant à la fois des nouveaux clients et des clients existants dans toutes les régions où nous exerçons nos activités, ainsi que la demande continue pour des solutions virtuelles.
- Le **nombre de membres des services de soins de santé virtuels** se chiffrait à 5,9 millions à la fin du premier trimestre de 2024, soit une augmentation de 0,7 million au cours des 12 derniers mois qui s'explique par l'adoption continue de solutions virtuelles permettant aux Canadiens et à des gens d'ailleurs dans le monde de continuer d'obtenir en toute sécurité des soins en matière de santé et de bien-être.

- Le **nombre de transactions liées aux services de soin de santé numériques** a totalisé 159,0 millions au premier trimestre de 2024, soit une augmentation de 10,1 millions qui s'explique principalement par l'augmentation de l'échange rémunéré de données sur les soins de santé entre notre système de gestion des régimes d'assurance maladie et nos fournisseurs de soins de santé en raison de l'augmentation de la demande liée aux soins de santé non urgents de la part des patients.

**Produits d'exploitation et autres produits – secteur TTech**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
Produits tirés des services de réseau mobile	1 746	1 697	2,9 %
Produits tirés de l'équipement mobile et d'autres services	481	517	(7,0) %
Services de données fixes <sup>1</sup>	1 159	1 128	2,7 %
Services de voix fixes	179	192	(6,8) %
Produits tirés de l'équipement fixe et d'autres services	117	128	(8,6) %
Services de santé	420	423	(0,7) %
Services liés à l'agriculture et aux biens de consommation	82	84	(2,4) %
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	4 184	4 169	0,4 %
Autres produits	27	39	(30,8) %
Produits d'exploitation externes et autres produits	4 211	4 208	0,1 %
Produits intersectoriels	3	4	(25,0) %
Produits d'exploitation et autres produits du secteur TTech	4 214	4 212	0,0 %

1 Exclut les services de santé et les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation.

Les produits d'exploitation et autres produits du secteur TTech ont augmenté de 2 millions de dollars au premier trimestre de 2024.

Les **produits tirés des services de réseau mobile** ont augmenté de 49 millions de dollars, ou 2,9 %, au premier trimestre de 2024, en raison principalement de la croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles et du nombre d'abonnés des appareils connectés, ainsi que de la croissance des produits tirés des services d'itinérance. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'effet de la diminution des tarifs des forfaits de base et par un recul des frais d'utilisation excédentaire.

Les **produits tirés de l'équipement mobile et d'autres services** ont diminué de 36 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison d'une réduction des volumes contractuels attribuable à nos efforts visant uniquement à égaler les offres rentables sur le plan économique en raison des activités de promotion vigoureuses, ainsi que du nombre croissant de clients qui profitent du programme Apportez votre propre appareil. Ces facteurs ont été partiellement neutralisés par l'incidence de la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.

Les **produits tirés des services de données fixes** ont augmenté de 31 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison de l'augmentation du nombre de nos abonnés aux services Internet, aux services de sécurité et aux services de télévision et de la croissance des services gérés, non gérés et autres services offerts aux clients d'affaires nouveaux et existants. Nos produits par abonné aux services Internet sont demeurés stables par rapport à l'exercice précédent, tandis que la croissance des services de données fixes a été contrebalancée en partie par la baisse des produits tirés des services de télévision par client, ce qui reflète une proportion accrue de clients optant pour des combinaisons de forfaits de télévision de moindre envergure et le remplacement de la technologie.

Les **produits tirés des services de voix fixes** ont reculé de 13 millions de dollars au premier trimestre de 2024, ce qui reflète la baisse continue des produits tirés des services de voix patrimoniaux découlant du remplacement de la technologie ainsi que la retarification. La baisse a été partiellement atténuée par le succès qu'a connu notre offre de produits groupés, par nos efforts au chapitre de la rétention et par la migration des clients vers les plateformes IP.

Les **produits tirés de l'équipement fixe et d'autres services** ont diminué de 11 millions de dollars au premier trimestre de 2024, principalement en raison d'une réduction des ventes d'équipement destiné aux entreprises, les ventes d'équipement ayant tendance à être plus ponctuelles. En outre, au premier trimestre de 2023, les ventes de matériel ont augmenté en raison d'un contrat important.

Les **produits tirés des services de santé** ont diminué de 3 millions de dollars au premier trimestre de 2024, le taux de désabonnement ayant été supérieur à la croissance du nombre de nouveaux clients, facteur partiellement contrebalancé par l'augmentation des produits tirés des logiciels de gestion d'officine et par les ventes de produits de pharmacie virtuelle.

Les **produits tirés des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation** ont diminué de 2 millions de dollars au premier trimestre de 2024, ce qui reflète des turbulences temporaires et le contexte macroéconomique difficile ainsi qu'une augmentation du taux de désabonnement à l'égard de nos produits de gestion de programme destinés aux producteurs d'intrants agricoles. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diversification accrue de nos solutions liées à l'agriculture et aux biens de consommation et par la croissance de nos produits tirés de la recherche et des solutions de pharmacie en matière d'agriculture animale. Les produits tirés de nos services liés à l'agriculture et aux biens de consommation sont en grande partie libellés en dollars américains, et au premier trimestre de 2024, par rapport au premier trimestre de 2023, le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain est demeuré stable.

Les **autres produits** ont diminué de 12 millions de dollars au premier trimestre de 2024, ce qui reflète la non-récurrence de reprises nettes de provisions liées à des regroupements d'entreprises au cours de l'exercice précédent. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des profits nets liés à des projets immobiliers résidentiels au premier trimestre de 2024.

Les **produits intersectoriels** sont tirés des services fournis au secteur ECPN et sont éliminés au moment de la consolidation de concert avec les charges connexes du secteur ECPN.

#### Apport direct – secteur TTech

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	Produits et services mobiles			Produits et services fixes <sup>1</sup>			Total – secteur TTech		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
<b>Produits</b>									
Services	1 767	1 725	2,4 %	1 880	1 864	0,9 %	3 647	3 589	1,6 %
Équipement	460	489	(5,9) %	77	91	(15,4) %	537	580	(7,4) %
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	2 227	2 214	0,6 %	1 957	1 955	0,1 %	4 184	4 169	0,4 %
<b>Charges</b>									
Charges directes	656	656	— %	655	660	(0,8) %	1 311	1 316	(0,4) %
Apport direct	1 571	1 558	0,8 %	1 302	1 295	0,5 %	2 873	2 853	0,7 %

1 Comprend les services de santé ainsi que les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation.

Les charges directes incluses dans les calculs de l'apport direct figurant dans les tableaux ci-dessus représentent des composantes du total des charges au titre de l'achat de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel présentées dans le tableau ci-dessous, et elles ont été calculées conformément aux méthodes comptables utilisées pour déterminer les montants totaux présentés dans les états financiers. L'apport direct du secteur TTech a augmenté de 20 millions de dollars, ou 0,7 %, au premier trimestre de 2024.

L'apport direct provenant des produits et services mobiles du secteur TTech a augmenté de 13 millions de dollars, ou 0,8 %, au premier trimestre de 2024, ce qui reflète surtout la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles et l'augmentation des marges liées aux services d'itinérance tenant à l'augmentation des voyages internationaux. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'incidence de la baisse des tarifs des forfaits de base et par la baisse des produits tirés des frais d'utilisation excédentaire, par la diminution de l'apport des marges liées à l'équipement découlant de la baisse des volumes contractuels et par l'augmentation des rabais découlant de la concurrence, ainsi que par l'amortissement plus élevé des commissions attribuables à la hausse de l'achalandage dans les commerces de détail au cours des périodes précédentes.

L'apport direct provenant des produits et services fixes du secteur TTech a augmenté de 7 millions de dollars, ou 0,5 %, au premier trimestre de 2024, ce qui reflète la croissance des marges liées aux services Internet, aux entreprises, de données commerciales et de sécurité découlant de la croissance du nombre d'abonnés. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une diminution des marges liées aux services de télévision et aux services de voix patrimoniaux découlant du remplacement de la technologie ainsi que par la diminution des produits tirés des services de santé et des services liés à l'agriculture attribuable au taux de désabonnement.

#### Charges d'exploitation – secteur TTech

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
Achat de biens et services <sup>1</sup>	1 848	1 810	2,1 %
Charge au titre des avantages du personnel <sup>1</sup>	915	949	(3,6) %
<b>Charges d'exploitation du secteur TTech</b>	<b>2 763</b>	<b>2 759</b>	<b>0,1 %</b>

<sup>1</sup> Comprend les coûts de restructuration et autres coûts.

Les charges d'exploitation du secteur TTech ont augmenté de 4 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Se reporter au paragraphe portant sur le *BAIIA ajusté du secteur TTech* ci-dessous pour plus de détails.

#### BAIIA – secteur TTech

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les marges)	2024	2023	Variation
BAIIA	1 451	1 453	(0,1) %
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	208	141	n.s.
Déduire : autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières	—	(1)	n.s.
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>1 659</b>	<b>1 593</b>	<b>4,1 %</b>
Marge du BAIIA <sup>1</sup> (en %)	34,4	34,5	(0,1) pt
Marge du BAIIA ajusté <sup>1</sup> (en %)	39,4	37,8	1,6 pt

<sup>1</sup> Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAIIA du secteur TTech a diminué de 2 millions de dollars, ou 0,1 %, au premier trimestre de 2024. Ayant en partie contrebalancé les facteurs de croissance dont il est fait mention au paragraphe portant sur le *BAIIA ajusté du secteur TTech* ci-dessous, le BAIIA reflète également la hausse des coûts de restructuration et autres coûts de 67 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison surtout des programmes d'efficience et d'efficacité au chapitre des coûts, compte tenu de la rationalisation de biens immobiliers. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des montants non récurrents de 67 millions de dollars comptabilisés au premier trimestre de 2023 relativement à la ratification de la nouvelle convention collective conclue avec le STT.

Le BAIIA ajusté du secteur TTech a augmenté de 66 millions de dollars, ou 4,1 %, au premier trimestre de 2024, ce qui reflète i) les vastes efforts de réduction des coûts, y compris les réductions de la main-d'œuvre, les synergies générées entre LifeWorks et notre entreprise dans le domaine de la santé, et l'impartition accrue du secteur TTech au secteur ECPN qui a procuré des avantages concurrentiels étant donné la structure de coûts plus faibles dans le secteur ECPN, ainsi que les économies réalisées au chapitre des frais de marketing, des frais discrétionnaires et des frais administratifs; ii) l'augmentation des produits tirés des services de réseau mobile, des services Internet résidentiels et des services de sécurité tenant pour l'essentiel à la croissance du nombre d'abonnés; et iii) la croissance des services de données fixes gérés, non gérés et autres offerts à des clients d'affaires nouveaux et existants. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par i) la baisse des PMMA des téléphones mobiles; ii) la hausse de la rémunération fondée sur le mérite; iii) une diminution des marges liées aux services de télévision et aux services de voix patrimoniaux découlant du remplacement de la technologie; iv) la diminution des marges liées à l'équipement; v) la baisse des profits au titre des autres produits; vi) la baisse des produits des services liés à la santé ainsi qu'à l'agriculture et aux biens de consommation découlant de l'augmentation du taux de

désabonnement; vii) la hausse des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques, compte tenu de l'augmentation du nombre de licences basées sur l'abonnement et des coûts liés à l'utilisation des services fondés sur l'infonuagique; et viii) la hausse des créances douteuses.

La marge du BAIIA ajusté du secteur TTech a augmenté de 1,6 point de pourcentage au premier trimestre de 2024. Cette amélioration découle principalement de nos vastes programmes d'efficacité et d'efficacité au chapitre des coûts dont il est fait mention ci-dessus.

**BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement – secteur TTech**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
BAIIA ajusté	1 659	1 593	4,1 %
Dépenses d'investissement	(707)	(693)	2,0 %
BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement <sup>1</sup>	952	900	5,8 %

1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement du secteur TTech a augmenté de 52 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Se reporter à la rubrique 7.3 pour une analyse plus détaillée des dépenses d'investissement.

**BAII – secteur TTech**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
BAIIA	1 451	1 453	(0,1) %
Amortissement des immobilisations corporelles	(644)	(597)	7,9 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	(313)	(320)	(2,2) %
BAII <sup>1</sup>	494	536	(7,8) %

1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAII du secteur TTech a diminué de 42 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison principalement de l'augmentation de l'amortissement des contrats de location visant des installations réseau et de la rationalisation des biens immobiliers, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence d'un ajustement non récurrent des amortissements au cours de la période comparative relativement à notre acquisition de LifeWorks.

**5.5 Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International**

**Tendances – secteur ECPN**

La tendance historique au chapitre des produits tirés du secteur ECPN au cours des huit derniers trimestres reflète la croissance de notre clientèle interne, les changements au titre de la demande en termes de volumes de services de nos clients existants, les services offerts aux nouveaux clients ainsi que la croissance découlant des acquisitions, y compris notre acquisition de WillowTree le 3 janvier 2023. L'augmentation des produits comprend également les produits tirés des services internes fournis au secteur TTech. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons enregistré une baisse plus importante que prévu de la demande en termes de volumes de services de certains de nos clients les plus importants du secteur des technologies, particulièrement en Europe, laquelle est devenue plus marquée au deuxième trimestre de 2023. Parallèlement, plusieurs de nos clients clés ont également commencé à réduire leurs coûts, ce qui a entraîné des retards et des réductions à court terme des engagements relatifs aux dépenses.

La charge au titre de l'achat de biens et services et la charge au titre des avantages du personnel ont augmenté, ce qui reflète l'augmentation du nombre de membres de notre équipe du secteur ECPN visant à répondre à l'augmentation de la demande en termes de volumes de services liés à nos clients nouveaux et existants, y compris ceux provenant de l'acquisition de WillowTree, la hausse des salaires moyens au fil du temps, les programmes d'efficacité opérationnelle au chapitre des coûts, les variations des exigences liées à la main-d'œuvre externe afin de prendre en charge la croissance de nos activités de services numériques, les variations de nos effectifs reposant sur l'externalisation ouverte pour appuyer nos activités en matière d'intelligence artificielle (l'« IA »), les augmentations de nos coûts liés aux licences de logiciels découlant de l'augmentation du nombre de membres de notre équipe et les augmentations des frais administratifs et des coûts liés aux installations pour soutenir la croissance de l'ensemble de l'entreprise et les acquisitions. À compter du deuxième trimestre de 2023, la charge au titre des avantages du personnel a été favorisée par les initiatives d'efficacité opérationnelle au chapitre des coûts liés au personnel ayant donné lieu à une réduction du nombre de membres de notre équipe en raison de la baisse de la demande en termes de volumes de services de certains clients, à une composition favorable de la main-d'œuvre provenant de territoires à plus faible coût, de même qu'à des ajustements de la charge au titre de la rémunération variable axée sur le rendement.

Les amortissements ont augmenté au rythme de la croissance de nos immobilisations, ce qui soutient l'expansion de nos sites de prestation de services afin de répondre à la demande en termes de volumes de services de nos clients ainsi que la croissance des immobilisations incorporelles comptabilisées dans le cadre des acquisitions d'entreprises, y compris notre acquisition de WillowTree, facteurs partiellement contrebalancés par le calendrier d'amortissement intégral des immobilisations.

**Indicateurs opérationnels – secteur ECPN**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
<b>Produits d'exploitation par marché vertical de l'industrie</b>			
Technologies et jeux	374	388	(3,6) %
Communications et médias	216	207	4,3 %
Commerce électronique et technologies financières	92	107	(14,0) %
Soins de santé	66	54	22,2 %
Services bancaires, services financiers et assurances	49	60	(18,3) %
Tous les autres <sup>1</sup>	88	112	(21,4) %
	<b>885</b>	<b>928</b>	<b>(4,6) %</b>
<b>Produits d'exploitation par région géographique</b>			
Europe	264	291	(9,3) %
Amérique du Nord	253	284	(10,9) %
Asie-Pacifique	206	210	(1,9) %
Amérique centrale et autres <sup>2</sup>	162	143	13,3 %
	<b>885</b>	<b>928</b>	<b>(4,6) %</b>

1 « Tous les autres » comprend, notamment, les marchés verticaux des voyages et de l'hôtellerie, de l'énergie et des services publics, du commerce de détail et des biens de consommation emballés.

2 « Autres » comprend l'Amérique du Sud et l'Afrique.

Dans l'ensemble de nos marchés verticaux, les taux de croissance des produits présentés n'ont pas été touchés de façon significative par les fluctuations des taux de change par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les produits tirés du marché vertical des technologies et des jeux ont diminué de 14 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison principalement de la baisse des produits d'un client du secteur des médias sociaux de premier plan, partiellement contrebalancée par la croissance des produits provenant de Google et d'autres clients dans ce marché vertical. Les produits tirés du marché vertical des communications et des médias ont augmenté de 9 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison principalement de l'accroissement des services fournis au secteur TTech, partiellement contrebalancé par la baisse des produits tirés des services liés à certains autres clients du secteur des télécommunications. Les produits tirés du marché vertical du commerce électronique et des technologies financières ont diminué de 15 millions de dollars au premier trimestre de 2024 en raison de la diminution de la demande en termes de volumes de services d'un important client du secteur du commerce électronique ainsi que de certains clients du secteur des technologies financières. Les produits tirés du marché vertical des soins de santé ont augmenté de 12 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison principalement des services additionnels fournis à l'unité opérationnelle des soins de santé du secteur

TTech. Les produits tirés du marché vertical des services bancaires, des services financiers et des assurances ont diminué de 11 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison principalement de la baisse de la demande en termes de volumes de services d'une institution financière mondiale. Les produits tirés de tous les autres marchés verticaux ont diminué de 24 millions de dollars en raison de la baisse des produits dans divers comptes de clients, notamment dans le marché vertical des voyages et de l'hôtellerie.

Nous servons nos clients, qui sont principalement situés en Amérique du Nord et en Europe, à partir de multiples sites de prestation de services dans diverses régions géographiques. De plus, les clients de TELUS International AI Data Solutions (« TIAI ») ont principalement recours à des contractuels collaboratifs situés aux quatre coins du monde, et leurs activités ne sont pas limitées par l'emplacement de nos centres de prestation de services. La baisse des produits en Europe au cours du premier trimestre de 2024 est principalement attribuable à la baisse de la demande en termes de volumes de services des clients du secteur des technologies de cette région, tandis que la baisse des produits en Amérique du Nord est principalement attribuable à la baisse de la demande en termes de volumes de services de certains clients de cette région, ainsi qu'à la délocalisation de certains services à la clientèle vers des régions où les coûts sont moindres. Le tableau ci-dessus présente les produits tirés des services générés dans chaque région géographique, en fonction de l'emplacement du centre de prestation de services ou de l'endroit où les services ont été fournis, pour les périodes présentées.

**Produits d'exploitation et autres produits – secteur ECPN**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	682	756	(9,8) %
Autres produits	39	—	n.s.
Produits d'exploitation externes et autres produits	721	756	(4,6) %
Produits intersectoriels	203	172	18,0 %
Produits d'exploitation et autres produits du secteur ECPN	<b>924</b>	<b>928</b>	<b>(0,4) %</b>

Les produits d'exploitation et autres produits du secteur ECPN ont diminué de 4 millions de dollars au premier trimestre de 2024.

Les **produits tirés de la prestation de solutions numériques et d'expérience client** ont diminué de 74 millions de dollars au premier trimestre de 2024, principalement en raison de la baisse des produits tirés d'un client du secteur des médias sociaux de premier plan, ainsi que de la réduction des produits dans d'autres marchés verticaux, notamment le marché du commerce électronique et des technologies financières ainsi que le marché des voyages et de l'hôtellerie, ce qui reflète les conditions

macroéconomiques, facteurs partiellement contrebalancés par la croissance des services fournis à des clients existants, y compris Google, ainsi qu'à de nouveaux clients ajoutés depuis la période correspondante de l'exercice précédent. Les fluctuations des taux de change n'ont pas eu d'incidence significative sur la croissance des produits tirés du secteur ECPN. Les produits tirés des contrats libellés en dollars américains, en euros et en d'autres monnaies seront tributaires des variations des taux de change.

Les **autres produits** ont augmenté de 39 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison d'une révision à la baisse de nos estimations de certains critères de performance à l'égard des activités de WillowTree, ce qui a entraîné une diminution de nos provisions au titre d'options de vente position vendeur liées à l'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle dans WillowTree.

Les **produits intersectoriels** sont tirés des services fournis au secteur TTech, et comprennent les services fournis en vertu de la convention-cadre conclue avec TELUS. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation, de même que les charges d'exploitation connexes du secteur TTech et la marge du secteur ECPN sur les coûts inscrits à l'actif du secteur TTech. Depuis le premier trimestre de 2024, des services nouveaux et additionnels ont été fournis au secteur TTech, lesquels correspondent à des dépenses d'investissement liées aux logiciels et à des coûts d'acquisition de contrats différés.

L'augmentation des produits intersectoriels vient des avantages concurrentiels que TELUS tire de la structure de coûts plus faibles dans le secteur ECPN, du fait que TELUS reçoit un nombre considérable de solutions numériques générant de la valeur, de solutions en matière d'expérience client, et de solutions liées aux télécommunications, à la santé et aux biens de consommation, tout en étant en mesure de conserver le contrôle sur la qualité des services connexes offerts et, sur une base consolidée, de conserver la marge qu'un tiers fournisseur gagnerait autrement.

#### Charges d'exploitation – secteur ECPN

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
Achat de biens et services <sup>1</sup>	154	169	(8,9) %
Charge au titre des avantages du personnel <sup>1</sup>	573	591	(3,0) %
Charges d'exploitation du secteur ECPN	727	760	(4,3) %

1 Comprend les coûts de restructuration et autres coûts.

Les charges d'exploitation du secteur ECPN ont diminué de 33 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Se reporter au paragraphe portant sur le *BAIIA du secteur TTech* ci-dessous pour plus de détails.

#### BAIIA – secteur ECPN

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les marges)	2024	2023	Variation
BAIIA	197	168	17,3 %
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	10	18	n.s.
BAIIA ajusté <sup>1</sup>	207	186	11,3 %
Marge du BAIIA <sup>2</sup> (en %)	21,3	18,1	3,2 pts
Marge du BAIIA ajusté <sup>2</sup> (en %)	22,4	20,1	2,3 pts

- 1 En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et TELUS International. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS International a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités.
- 2 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

Le BAIIA du secteur ECPN a augmenté de 29 millions de dollars, ou 17,3 % au premier trimestre de 2024. Le BAIIA ajusté du secteur ECPN a augmenté de 21 millions de dollars, ou 11,3 %, au premier trimestre de 2024, tandis que la marge du BAIIA ajusté a augmenté de 2,3 points de pourcentage. L'augmentation du BAIIA ajusté tient principalement aux autres produits découlant de la réévaluation de nos provisions au titre d'options de vente position vendeur et à la diminution de la charge liée à la rémunération fondée sur des actions; ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la baisse des produits.

#### BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement – secteur ECPN

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
BAIIA ajusté	207	186	11,3 %
Dépenses d'investissement	(26)	(20)	30,0 %
BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement <sup>1</sup>	181	166	9,0 %

- 1 Se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*.

Le BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement du secteur ECPN a augmenté de 15 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Se reporter à la *rubrique 7.3* pour une analyse plus détaillée des dépenses d'investissement.

**BAIL – secteur ECPN**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	<b>2024</b>	2023	Variation
BAIIA	<b>197</b>	168	17,3 %
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>(46)</b>	(43)	7,0 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	<b>(60)</b>	(62)	(3,2) %
<b>BAII<sup>1</sup></b>	<b>91</b>	63	44,4 %

1 Se reporter à la *rubrique 11.1*, « *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées* ».

Le BAIL du secteur ECPN a augmenté de 28 millions de dollars au premier trimestre de 2024, ce qui reflète l'augmentation du BAIIA.

## 6. Évolution de la situation financière

Situation financière : (en millions de dollars)	Au 31 mars 2024	Au 31 déc. 2023	Variation	Les variations survenues comprennent ce qui suit :
<b>Actifs courants</b>				
Trésorerie et placements temporaires, montant net	2 164	864	1 300	Se reporter à la <i>rubrique 7</i> , « <i>Situation de trésorerie et sources de financement</i> ».
Débiteurs	3 432	3 597	(165)	Amélioration du nombre de jours durant lesquels les montants liés aux ventes sont impayés principalement attribuable à une diminution des débiteurs découlant d'une baisse des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement et du volume de ventes des détaillants et des magasins de détail.
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir	178	205	(27)	Insuffisance des acomptes provisionnels pour le cumul à ce jour sur la charge d'impôt sur le résultat.
Stocks	539	484	55	Augmentation principalement attribuable au calendrier des stocks en transit et aux appareils neufs.
Actifs sur contrat	434	445	(11)	Se reporter à la description des actifs sur contrat non courants.
Charges payées d'avance	818	682	136	Augmentation tenant aux droits de licences de spectre pour les services sans fil, au paiement anticipé annuel des contrats d'entretien, ainsi qu'aux avantages du personnel prévus par la loi.
Actifs dérivés courants	34	36	(2)	Diminution du montant nominal des accords d'achat d'énergie virtuels.
<b>Passifs courants</b>				
Emprunts à court terme	104	104	—	Se reporter à la <i>note 22</i> des états financiers consolidés intermédiaires.
Créditeurs et charges à payer	3 086	3 391	(305)	Diminution reflétant principalement une réduction des passifs associée aux charges à payer relativement à la paie et autres charges salariales connexes, des charges à payer et des dettes fournisseurs. Se reporter à la <i>note 23</i> des états financiers consolidés intermédiaires.
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer	143	126	17	Insuffisance des acomptes provisionnels pour le cumul à ce jour sur la charge d'impôt sur le résultat.
Dividendes à payer	554	550	4	Incidence de l'augmentation du nombre d'actions en circulation.
Facturation par anticipation et dépôts de clients	1 000	971	29	Augmentation de la facturation par anticipation tenant essentiellement à la croissance de l'entreprise au cours de la période. Se reporter à la <i>note 24</i> des états financiers consolidés intermédiaires.
Provisions	274	317	(43)	Diminution découlant principalement des provisions liées au personnel.
Tranche courante de la dette à long terme	4 916	3 994	922	Augmentation découlant du reclassement de la dette à long terme relativement à l'arrivée à l'échéance, en janvier 2025, des billets de série CQ d'un montant de 800 millions de dollars, et d'une augmentation de l'encours du papier commercial.
Passifs dérivés courants	3	25	(22)	Diminution principalement attribuable à un écart moins important entre le taux de change couvert et le taux de change à la fin de la période.
<b>Fonds de roulement</b> (actifs courants moins les passifs courants)	<b>(2 481)</b>	<b>(3 165)</b>	<b>684</b>	TELUS a habituellement un fonds de roulement négatif. Se reporter à « <i>Plan financier et plan de gestion de la structure du capital</i> », à la <i>rubrique 4.3</i> , ainsi qu'à la <i>note 4 b)</i> des états financiers consolidés intermédiaires.

Situation financière : (en millions de dollars)	Au 31 mars 2024	Au 31 déc. 2023	Variation	Les variations survenues comprennent ce qui suit :
<b>Actifs non courants</b>				
Immobilisations corporelles, montant net	17 177	17 248	(71)	Se reporter à « Dépenses d'investissement » à la rubrique 7.3, « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement » ainsi qu'à « Amortissement des immobilisations corporelles » à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés ».
Immobilisations incorporelles, montant net	19 670	19 721	(51)	Se reporter à « Dépenses d'investissement » à la rubrique 7.3, « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement » ainsi qu'à « Amortissement des immobilisations incorporelles » à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés ».
Dépôts liés aux licences de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz	124	—	124	Se reporter à la rubrique 7.3, « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ».
Goodwill, montant net	10 175	10 058	117	Augmentation tenant principalement à des acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle et aux fluctuations du change. Se reporter à la note 18 des états financiers consolidés intermédiaires.
Actifs sur contrat	288	303	(15)	Diminution imputable à la réduction du nombre d'appareils financés, contrebalancée par nos programmes Option Retour et Paiements faciles de TELUS <sup>MD</sup> .
Autres actifs à long terme	2 575	2 493	82	Se reporter à la note 20 des états financiers consolidés intermédiaires.
<b>Passifs non courants</b>				
Provisions	755	744	11	—
Dette à long terme	24 450	23 355	1 095	Se reporter à la rubrique 7.4, « Flux de trésorerie provenant des activités de financement ».
Autres passifs à long terme	745	867	(122)	Diminution principalement attribuable à une diminution des passifs dérivés découlant de la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain. Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés intermédiaires.
Impôt sur le résultat différé	4 345	4 390	(45)	Diminution générale des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs.
<b>Capitaux propres</b>				
Actions ordinaires	16 008	16 112	(104)	Se reporter aux états consolidés des variations des capitaux propres dans les états financiers consolidés intermédiaires.
Participations ne donnant pas le contrôle	1 225	1 190	35	Se reporter aux états consolidés des variations des capitaux propres dans les états financiers consolidés intermédiaires.

## 7. Situation de trésorerie et sources de financement

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant le ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») et le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

### 7.1 Aperçu

Les politiques financières liées à notre structure du capital de même que le plan financier et le plan de gestion de la structure du capital sont décrits à la rubrique 4.3.

**Flux de trésorerie**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	950	761	189
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(992)	(2 333)	1 341
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 342	1 475	(133)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net	1 300	(97)	1 397
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début	864	974	(110)
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin	2 164	877	1 287

**7.2 Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation**
**Analyse des variations des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
Produits d'exploitation et autres produits (se reporter à la rubrique 5.3)	4 932	4 964	(32)
Achat de biens et services (se reporter à la rubrique 5.3)	(1 810)	(1 803)	(7)
Charge au titre des avantages du personnel (se reporter à la rubrique 5.3)	(1 484)	(1 540)	56
Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements	(11)	85	(96)
Charge de rémunération fondée sur des actions, déduction faite des paiements	27	43	(16)
Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel, montant net	17	15	2
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	(8)	(9)	1
Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels (se reporter à la rubrique 5.3)	66	19	47
Intérêts payés	(334)	(286)	(48)
Intérêts reçus	11	4	7
Paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues	(80)	(127)	47
Autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	(376)	(604)	228
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	950	761	189

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 189 millions de dollars au premier trimestre de 2024.

- Les coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements, ont représenté une variation nette de 96 millions de dollars au premier trimestre de 2024 et se rapportaient essentiellement aux initiatives en matière d'efficacité et d'efficacité au chapitre des coûts. Au premier trimestre de 2024, nous avons payé des coûts de restructuration et autres coûts liés au personnel qui ont été comptabilisés à l'exercice précédent. Au premier trimestre de 2023, nous avons comptabilisé un montant non récurrent de 67 millions de dollars au titre de la ratification de la nouvelle convention collective que nous avons conclue avec le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications (« STT »), section locale 1944 du Syndicat des Métallos, et qui ont été payés au deuxième trimestre de 2023.
- Les intérêts payés ont augmenté de 48 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison principalement de l'émission de billets en trois tranches au troisième trimestre de 2023 et de l'émission de billets en trois tranches au premier trimestre de 2024, comme il est décrit à la rubrique 7.4.
- Les paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues, ont diminué de 47 millions de dollars au premier trimestre de 2024, ce qui s'explique principalement par la diminution des acomptes provisionnels au titre de l'impôt devant être versés en raison de la baisse du bénéfice avant impôt.
- Pour une analyse des autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation, se reporter à la rubrique 6, « Évolution de la situation financière », ainsi qu'à la note 31 a) des états financiers consolidés intermédiaires.

### 7.3 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

#### Analyse des variations des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	(812)	(976)	164
Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre et dépôts liés aux licences de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz	(124)	—	(124)
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net	(89)	(1 262)	1 173
Avances aux coentreprises immobilières et aux entreprises associées et participations dans les coentreprises immobilières et les entreprises associées	(3)	(5)	2
Sommes reçues des coentreprises immobilières	2	2	—
Produit de cessions	14	—	14
Investissement dans des placements de portefeuille et autres	20	(92)	112
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(992)</b>	<b>(2 333)</b>	<b>1 341</b>

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont diminué de 1 341 millions de dollars au premier trimestre de 2024.

- La diminution des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, au premier trimestre de 2024 s'explique principalement par ce qui suit :
  - La diminution de 176 millions de dollars au premier trimestre de 2024 des paiements relatifs aux dépenses d'investissement tenant au moment auquel les paiements ont été effectués.
  - L'augmentation des dépenses d'investissement de 12 millions de dollars (se reporter au tableau « *Mesures des dépenses d'investissement* » et à l'analyse ci-dessous).
- Les paiements en trésorerie au titre des licences de spectre et les dépôts liés aux licences de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz ont augmenté de 124 millions de dollars en raison des enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz, comme il est décrit plus en détail à la *rubrique 1.3* de notre rapport annuel 2023 et à la *note 18* des états financiers consolidés intermédiaires.
- Les paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net ont diminué de 1 173 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Au premier trimestre de 2024, nous avons effectué des paiements en trésorerie au titre d'acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle dont les activités sont complémentaires à nos lignes

d'activité existantes, alors qu'au premier trimestre de 2023, nous avons effectué des paiements en trésorerie au titre de l'acquisition de WillowTree et d'autres acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle qui sont complémentaires à nos lignes d'activité existantes.

- Le produit de cessions a augmenté de 14 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison de la vente d'une entreprise associée.
- L'investissement dans des placements de portefeuille et autres a diminué de 112 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison principalement d'une diminution des stocks d'immobilisations, ainsi que de l'investissement dans un plus grand nombre de placements de portefeuille au premier trimestre de 2023.

#### Mesures des dépenses d'investissement

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio d'intensité des dépenses d'investissement)	2024	2023	Variation
<b>Dépenses d'investissement<sup>1</sup></b>			
Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech »)			
Activités du secteur TTech	693	688	0,7 %
Aménagement immobilier au sein du secteur TTech	14	5	n.s.
	<b>707</b>	693	2,0 %
Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »)	26	20	30,0 %
Éliminations <sup>2</sup>	(8)	—	n.s.
<b>Données consolidées</b>	<b>725</b>	713	1,7 %
Intensité des dépenses d'investissement du secteur TTech <sup>3</sup> (en %)	16	16	— pt
Intensité des dépenses d'investissement du secteur ECPN <sup>3</sup> (en %)	3	2	1 pt
Intensité des dépenses d'investissement consolidées <sup>3</sup> (en %)	14	14	— pt

- Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué. Par conséquent, les dépenses d'investissement diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie. Se reporter à la *note 31* des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.
- Se reporter au paragraphe portant sur les *Produits intersectoriels* à la *rubrique 5.5* pour plus de détails.
- Se reporter à la *rubrique 11.1*, « *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées* ».

Les dépenses d'investissement consolidées ont augmenté de 12 millions de dollars au premier trimestre de 2024. Les dépenses d'investissement liées aux projets d'aménagement immobilier du secteur TTech ont augmenté de 9 millions de dollars au premier trimestre de 2024, ce qui

reflète une augmentation des dépenses d'investissement visant à soutenir la construction de projets d'aménagement pluriannuels, y compris TELUS Ocean™ et d'autres immeubles commerciaux en Colombie-Britannique. Les dépenses d'investissement de notre secteur TTech ont contribué à i) la croissance continue du nombre d'abonnés aux services Internet ainsi qu'aux services de télévision et de sécurité, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de foyers connectés à notre réseau à fibres optiques; ii) l'augmentation de la couverture de notre réseau 5G; iii) l'élargissement de nos offres et capacités en matière de produits de services de santé, et le soutien de l'intégration des activités; et iv) l'amélioration de nos capacités en matière de développement de produits et de solutions numériques afin d'accroître la capacité et la fiabilité de notre système. Au 31 mars 2024, notre réseau 5G couvrait environ 31,8 millions de Canadiens, soit environ 86 % de la population.

Les dépenses d'investissement du secteur ECPN ont augmenté de 6 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en raison principalement de l'expansion de nos activités en Asie-Pacifique et en Amérique centrale et dans d'autres régions (notamment en Afrique), ainsi que des investissements dans les logiciels de nos activités de solutions numériques gérées.

#### 7.4 Flux de trésorerie provenant des activités de financement

##### Analyse des variations des flux de trésorerie provenant des activités de financement

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	(359)	(318)	(41)
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net	—	489	(489)
Émission de titres de créance à long terme	2 567	3 681	(1 114)
Remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme	(850)	(2 372)	1 522
Autres	(16)	(5)	(11)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>1 342</b>	<b>1 475</b>	<b>(133)</b>

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont diminué de 133 millions de dollars au premier trimestre de 2024.

##### Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires

Le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionariat des employés a acquis des actions propres aux fins de ce régime plutôt que d'acquies des actions ordinaires sur le marché boursier. Avec prise d'effet pour les dividendes versés le 1<sup>er</sup> octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires à même les actions propres à un escompte de 2 %. Les paiements en trésorerie au titre des dividendes ont augmenté de 41 millions de dollars au premier trimestre de 2024, résultat qui reflète la hausse des taux de dividende en vertu de notre programme de croissance du dividende

(se reporter à la *rubrique 4.3*) et l'augmentation du nombre d'actions en circulation. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation de l'émission d'actions à escompte en vertu du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionariat des employés. Au cours du premier trimestre de 2024, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionariat des employés a acquis des actions ordinaires pour un montant de 191 millions de dollars.

En avril 2024, nous avons versé des dividendes de 431 millions de dollars aux détenteurs d'actions ordinaires, et le fiduciaire a racheté des actions propres ordinaires en vertu du régime de réinvestissement des dividendes pour un montant de 123 millions de dollars, portant le total à 554 millions de dollars.

##### Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net

Au premier trimestre de 2023, nous avons utilisé des montants qui nous ont été avancés par une fiducie de titrisation sans lien de dépendance afin de financer le fonds de roulement. Ces montants ont été remboursés au troisième trimestre de 2023.

##### Émission de titres de créance à long terme et remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme

Au premier trimestre de 2024, les émissions de titres de créance à long terme ont diminué de 1,1 milliard de dollars, tandis que les remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme ont diminué de 1,5 milliard de dollars. Ces variations se composaient principalement de ce qui suit :

- Une augmentation nette de l'encours du papier commercial de 151 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change, le solde s'élevant à 1,2 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars US) au 31 mars 2024, par rapport au solde de 1,0 milliard de dollars (0,8 milliard de dollars US) au 31 décembre 2023. Lorsque nous l'utilisons, notre programme de papier commercial nous permet d'obtenir des fonds à plus faible coût que celui lié à notre facilité de crédit renouvelable et est entièrement garanti par la facilité de crédit renouvelable (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »).
- Une diminution des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International, qui a été plus que contrebalancée par l'incidence du change, les prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International ayant augmenté de 10 millions de dollars du 31 décembre 2023 au 31 mars 2024. Au 31 mars 2024, les prélèvements nets sur la facilité consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) s'élevaient à 1,3 milliard de dollars US, tandis qu'au 31 décembre 2023, les prélèvements nets se chiffraient à 1,4 milliard de dollars US. La facilité de crédit de TELUS International est sans recours pour TELUS Corporation.

- Le 15 février 2024, une émission de billets en trois tranches, soit : des billets liés à la durabilité de premier rang non garantis à 5,10 % de série CAN d'un montant de 500 millions de dollars, qui arriveront à échéance le 15 février 2034; des billets de premier rang non garantis à 4,80 % de série CAO d'un montant de 700 millions de dollars, qui arriveront à échéance le 15 décembre 2028; et des billets de premier rang non garantis à 4,95 % de série CAP d'un montant de 600 millions de dollars, qui arriveront à échéance le 18 février 2031. Le produit net du placement en trois tranches a été affecté au remboursement de l'encours de la dette, y compris le remboursement des billets à 3,35 % de série CK d'un montant de 1,1 milliard de dollars, à l'échéance en avril 2024, le remboursement du papier commercial et à d'autres fins générales. Une partie du produit sera également affectée au remboursement d'une tranche de la facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 1,1 milliard de dollars.

La durée moyenne à l'échéance de notre dette à long terme (excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) était de 10,7 ans au 31 mars 2024, en baisse comparativement à 11,8 ans au 31 mars 2023. De plus, le coût moyen pondéré de notre dette à long terme (excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) était de 4,37 % au 31 mars 2024, soit une augmentation par rapport à 4,18 % au 31 mars 2023.

#### Autres

Nous avons engagé des frais d'émission de titres de créance relativement à l'émission, au premier trimestre de 2024, de billets en trois tranches décrite à la *rubrique 7.4*. Ces frais d'émission ont été supérieurs aux frais d'émission de titres de créance relativement à nos billets liés à la durabilité de premier rang non garantis à 4,95 %, série CAJ, au premier trimestre de 2023.

#### 7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

La **dette nette** s'établissait à 27,3 milliards de dollars au 31 mars 2024, soit une hausse de 1,0 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, découlant principalement de l'émission, au troisième trimestre de 2023, de billets en trois tranches d'un montant de 1,75 milliard de dollars; et de l'émission de billets en trois tranches de 1,8 milliard de dollars au premier trimestre de 2024, comme il est décrit à la *rubrique 7.4*. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation de la trésorerie et des placements temporaires; par une diminution de l'encours du papier commercial; et par l'incidence du prélèvement, au premier trimestre de 2023, de montants qui nous ont été avancés par une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

La **dette à taux fixe en proportion du total de la dette**, qui ne tient pas compte des obligations locatives et des autres passifs au titre de la dette à long terme, s'établissait à 86 % au 31 mars 2024, soit une hausse par rapport à 80 % à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable : i) à l'émission de billets en trois tranches de 1,75 milliard de dollars au troisième trimestre de 2023 et à l'émission de billets en trois tranches de 1,8 milliard de dollars au premier trimestre de 2024; ii) à la diminution de l'encours du papier commercial, qui est classé comme une dette à taux variable aux fins de ce calcul; iii) à l'incidence du prélèvement au premier trimestre de 2023 de montants qui nous ont été avancés par une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, qui sont également classés comme une dette à taux variable aux fins de ce calcul.

Notre **ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** appuie notre objectif financier qui consiste à maintenir des notations du crédit de première qualité, ce qui nous donne un accès raisonnable à des capitaux. Ce ratio s'établissait à 3,78 fois au 31 mars 2024, en baisse par rapport à 3,85 fois à l'exercice précédent. L'incidence de la croissance du BAIIA, excluant les coûts de restructuration et autres coûts, a excédé l'incidence de l'augmentation des niveaux de la dette nette, essentiellement en raison des acquisitions d'entreprises. Les niveaux de la dette nette étaient déjà élevés au cours de la période considérée et de la période comparative en raison de nos acquisitions de spectre. Au 31 mars 2024, l'acquisition de licences de spectre a donné lieu à une augmentation du ratio d'environ 0,44. En raison de nos récentes acquisitions de licences de spectre, nous avons accru notre spectre à l'échelle nationale, et ces licences représentent un investissement qui nous permettra d'accroître la capacité de notre réseau afin de continuer à soutenir la croissance de la demande pour des données, ainsi que la croissance des abonnés aux services mobiles. Étant donné les besoins de trésorerie pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues en 2019, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz tenues en 2021, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz tenues en 2023 et pour les prochaines enchères de spectre des ondes millimétriques, l'évaluation de l'indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette cible sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené à environ 2,70 fois à moyen terme (par suite des enchères de spectre tenues en 2021 et en 2023, et lorsque les enchères de spectre des ondes millimétriques auront eu lieu), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. Bien que ce ratio sorte de notre fourchette cible à long terme, nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de levier financier n'était pas supérieur à 4,25:1,00 au 31 mars 2024 (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »).

**Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement**

Aux 31 mars ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates	2024	2023	Variation
<b>Composantes des ratios d'endettement et de couverture</b> (en millions de dollars)			
Dettes à long terme	29 366	26 566	2 800
Dettes nettes <sup>1</sup>	27 280	26 250	1 030
Bénéfice net	783	1 538	(755)
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts <sup>1</sup>	7 224	6 818	406
Coûts de financement	1 347	773	574
Charges d'intérêts, montant net <sup>1</sup>	1 297	956	341
<b>Ratios d'endettement</b>			
Dettes à taux fixe en proportion du total de la dette (excluant les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) (en %)	86	80	6 pts
Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette à long terme (excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) (en années)	10,7	11,8	(1,1)
Taux d'intérêt moyen pondéré de la dette à long terme (excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) (en %)	4,37	4,18	0,19 pt
Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts <sup>1</sup> (fois)	3,78	3,85	(0,07)
<b>Ratios de couverture<sup>1</sup> (fois)</b>			
Couverture par le bénéfice	1,8	3,1	(1,3)
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	5,6	7,1	(1,5)
<b>Autres mesures<sup>1</sup> (en %)</b>			
<b>Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables</b>			
Ratio de dividendes lié aux actions ordinaires déclarés par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation – moins les dépenses d'investissement	116	180	(64) pts
<b>Calculé selon les mesures de la direction</b>			
Ratio de distribution lié aux actions ordinaires – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes	91	89	2 pts
1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».			

Le **ratio de couverture par le bénéfice** s'est établi à 1,8 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2024, en baisse par rapport à 3,1 fois à l'exercice précédent. La baisse du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une baisse de 0,7 du ratio, tandis qu'une hausse des coûts d'emprunt a donné lieu à une baisse de 0,6 du ratio. Les coûts de restructuration et autres coûts ont réduit le ratio de 0,4.

Le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** s'est établi à 5,6 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2024, en baisse par rapport à 7,1 fois à l'exercice précédent. La croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est traduite par une hausse de 0,4 du ratio, et la hausse du montant net des charges d'intérêts de 341 millions de dollars s'est traduite par une baisse de 1,9 du ratio.

**Ratio de distribution lié aux actions ordinaires :** Les décisions touchant les distributions réelles liées aux actions ordinaires continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil de notre situation financière et de nos perspectives, ainsi qu'à notre fourchette cible à long terme concernant le ratio de distribution lié aux actions ordinaires, qui est de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, nous présentons notre ratio de distribution lié aux actions ordinaires comme une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés liés aux actions ordinaires des quatre trimestres les plus récents, comptabilisés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, divisé par le total des flux de trésorerie disponibles pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires. Les flux de trésorerie disponibles annuels sont le dénominateur applicable aux exercices. La mesure historique pour la période de 12 mois close le 31 mars 2024 est présentée à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée. Au 31 mars 2024, le ratio sortait de cette fourchette cible. Nous estimons que ce ratio se situera dans la fourchette cible sur une base prospective.

TELUS International entend conserver tous les fonds disponibles et tout bénéfice futur afin de soutenir l'exploitation et de financer la croissance et le développement de ses activités.

**7.6 Facilités de crédit**

Au 31 mars 2024, nous avons des liquidités disponibles de 1,6 milliard de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS, et nous avons des liquidités disponibles d'un montant de 634 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit de TELUS International, consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation). Ces montants sont conformes à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars.

### Facilités de crédit de TELUS

Nous disposons d'une facilité de crédit renouvelable non garantie de 2,75 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) conclue avec un consortium se composant d'institutions financières et dont l'échéance est le 14 juillet 2028. La facilité de crédit renouvelable sera utilisée aux fins générales de la société, notamment à titre de sûreté pour le papier commercial, le cas échéant.

Au 31 mars 2024, nous avons une facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 1,1 milliard de dollars, échéant le 9 juillet 2024, auprès d'un consortium d'institutions financières, qui sera utilisée aux fins générales de la société. Au 31 mars 2024, nous avons prélevé un montant de 1,1 milliard de dollars sur la facilité de crédit bancaire non renouvelable, avec un taux d'intérêt effectif moyen de 5,9 % jusqu'en avril 2024.

#### Facilité de crédit renouvelable de TELUS au 31 mars 2024

(en millions de dollars)	Échéance	Montant disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées	Sûreté pour le programme de papier commercial	Liquidités disponibles
Facilité de crédit renouvelable <sup>1</sup>	14 juillet 2028	2 750	—	—	(1 172)	1 578

1 Dollars canadiens ou équivalent des dollars américains.

Nos facilités de crédit comportent les clauses restrictives habituelles. Celles-ci nous interdisent notamment de laisser notre ratio de levier financier consolidé dépasser 4,25:1,00 et de laisser notre ratio de couverture consolidé être inférieur à 2,00:1,00 à la fin d'un trimestre financier. Au 31 mars 2024, notre ratio de levier financier consolidé s'établissait à 3,78:1,00 et notre ratio de couverture consolidé à 5,6:1,00. On s'attend à ce que ces ratios demeurent conformes aux clauses restrictives. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu de la facilité de crédit renouvelable et le calcul de la dette nette sur le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Historiquement, les calculs sont essentiellement semblables. La réévaluation, le cas échéant, des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives. L'accès continu à nos facilités de crédit n'est pas assujéti au maintien d'une notation en particulier.

### Papier commercial

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit renouvelable, qui nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial d'un montant maximal représentant 2,0 milliards de dollars (montant maximal de 1,5 milliard de dollars US) au 31 mars 2024. Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. Le programme de papier commercial doit être utilisé aux fins générales de la société, y compris, sans s'y limiter, pour les dépenses d'investissement et les placements. Notre capacité à avoir un accès raisonnable au marché du papier commercial aux États-Unis dépend de nos notations du crédit (se reporter à la rubrique 7.8, « Notations du crédit »).

### Facilité de crédit de TELUS International

Au 31 mars 2024, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit garantie par ses actifs et venant à échéance le 3 janvier 2028, avec un consortium d'institutions financières, y compris TELUS Corporation. La facilité de crédit de TELUS International comprend des composantes renouvelables de 800 millions de dollars US (consenties par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à environ 7,2 %), ainsi que des composantes emprunt à terme amortissables de 1,2 milliard de dollars US (consenties par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à environ 7,2 %). La facilité de crédit de TELUS International est sans recours pour TELUS Corporation. Le taux d'intérêt moyen pondéré des composantes renouvelables et des composantes emprunt à terme en cours était de 7,4 % au 31 mars 2024.

Les composantes emprunt à terme sont assujétiées à des calendriers d'amortissement qui exigent que 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance.

### Autres facilités sous forme de lettres de crédit

Au 31 mars 2024, nous disposons de lettres de crédit en cours de 63 millions de dollars, lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire renouvelable engagée. Au 31 mars 2024, nous disposons de liquidités disponibles d'un montant de 122 millions de dollars aux termes de diverses facilités non engagées sous forme de lettres de crédit. Nous disposons de lettres de crédit supplémentaires de 338 millions de dollars afin de participer aux enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz par Innovation, Sciences et Développement économique Canada qui ont eu lieu d'octobre à novembre 2023, comme il est décrit plus en détail à la note 18 a) des états financiers consolidés intermédiaires.

### Autres passifs au titre de la dette à long terme

Les autres passifs portent intérêt au taux de 3,3 %, sont garantis par les licences de spectre des SSFE-4 associées à ces autres passifs, et sont assujettis à un calendrier d'amortissement en vertu duquel le capital est remboursé au cours des périodes allant jusqu'à l'échéance, la dernière de ces échéances étant le 31 mars 2035.

### 7.7 Vente de créances clients

TELUS Communications Inc. (« TCI »), une filiale entièrement détenue de TELUS, est partie à une convention conclue avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque canadienne de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est actuellement en mesure de vendre une participation dans certaines créances, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 600 millions de dollars. La convention demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024 et, au 31 mars 2024, les liquidités disponibles s'élevaient à 500 millions de dollars. (Se reporter à la *note 22* des états financiers consolidés intermédiaires.) Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par une décomptabilisation des créances clients cédées.

TCI doit maintenir une notation de DBRS Ltd. d'au moins BB, sinon la fiducie de titrisation pourrait exiger la dissolution du programme de vente avant la fin de la durée. Au 9 mai 2024, la notation était plus élevée que la notation minimale devant être maintenue.

### 7.8 Notations du crédit

Nous avons continué d'afficher des notations élevées au premier trimestre de 2024 et au 9 mai 2024. Nous sommes d'avis que le respect de la plupart de nos politiques financières énoncées (se reporter à la *rubrique 4.3*) conjugué aux efforts déployés pour maintenir des relations constructives avec les banques, les investisseurs et les agences de notation du crédit continuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

### 7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels

#### Instruments financiers

Nos instruments financiers, leur classement comptable, ainsi que la nature de certains risques auxquels ils pourraient être assujettis sont décrits à la *rubrique 7.9* de notre rapport de gestion annuel 2023.

#### Risque de liquidité

Dans le cadre des politiques financières liées à notre structure du capital, pour lesquelles une analyse est présentée à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* », nous gérons notre risque de liquidité à l'aide du maintien d'un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui

nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels; du maintien d'une convention pour la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance; du maintien de facilités bancaires bilatérales et de facilités de crédit consortial; du maintien d'un programme de financement de la chaîne d'approvisionnement; du maintien d'un programme de papier commercial; du maintien de prospectus préalables de base en vigueur; de la surveillance continue des flux de trésorerie prévisionnels et réels; et de la gestion des échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Au 31 mars 2024, TELUS Corporation pouvait émettre en vertu d'un prospectus préalable de base canadien en vigueur jusqu'en septembre 2024 un montant illimité de titres au Canada et des titres d'une valeur maximale de 3,5 milliards de dollars US aux États-Unis. TELUS International a déposé un prospectus préalable de base canadien en vigueur jusqu'en mai 2024 en vertu duquel des titres de créance ou des titres de capitaux propres d'un montant illimité pourraient être offerts.

Au 31 mars 2024, nous avons des liquidités disponibles d'environ 1,6 milliard de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS, et nous avons des liquidités disponibles de 634 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit de TELUS International, consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »); nous disposons également d'un montant de 500 millions de dollars aux termes de notre programme de titrisation de créances clients (se reporter à la *rubrique 7.7*, « *Vente de créances clients* »). En excluant la facilité de crédit de TELUS International et en tenant compte de la trésorerie et des placements temporaires se chiffrant à 2,2 milliards de dollars, nos liquidités disponibles totalisaient plus de 4,2 milliards de dollars au 31 mars 2024 (se reporter à la *rubrique 11.1*, « *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées* »). Cela est conforme à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars. Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

### Engagements et passifs éventuels

#### Obligations d'achat

Au 31 mars 2024, nos engagements contractuels liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à 303 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2027, comparativement à des engagements de 297 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2027 présentés au 31 décembre 2023.

### Réclamations et poursuites

Diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ont été déposées contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu des avis de réclamation ou sommes au courant de certaines réclamations éventuelles (incluant des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Toutefois, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments décrits à la *note 29*) des états financiers consolidés intermédiaires.

## 7.10 Information sur les actions en circulation

Actions en circulation (en millions)	31 mars 2024	30 avril 2024
Actions ordinaires	1 476	1 482
Options sur actions ordinaires	2	2
Unités d'actions restreintes et droits différés à la valeur d'actions – réglés en instruments de capitaux propres	13	13

## 7.11 Transactions entre parties liées

### Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité liées à la surveillance, à la planification, à la direction et au contrôle de nos activités. Il s'agit des membres de notre conseil d'administration et de notre équipe de direction. Le total de la rémunération versée aux principaux dirigeants s'est établi à 12 millions de dollars au premier trimestre de 2024, comparativement à 24 millions de dollars au premier trimestre de 2023. La diminution de la charge au titre de la rémunération versée aux principaux dirigeants découle principalement de la

diminution de la rémunération fondée sur des actions. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 30 a)* des états financiers consolidés intermédiaires.

### Transactions avec les régimes de retraite à prestations définies

Nous avons fourni à nos régimes de retraite à prestations définies des services de gestion et d'administration selon la méthode du recouvrement des coûts, ainsi que des services d'actuariat dans des conditions de concurrence normale. Les charges liées à ces services sont non significatives.

### Transactions avec les coentreprises immobilières et une entreprise associée

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, nous avons effectué des transactions avec des coentreprises immobilières, qui sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 21* des états financiers consolidés intermédiaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la coentreprise immobilière TELUS Sky a conclu une entente visant la vente des biens productifs et des actifs nets connexes aux coentrepreneurs; les deux parties sans lien de dépendance feront l'acquisition de la parcelle résidentielle et nous ferons l'acquisition de la parcelle commerciale. Le calendrier de la clôture de ces ventes et de ces acquisitions est assujéti au calendrier du lotissement des parcelles, ainsi qu'aux autres conditions de clôture habituelles. De plus, les engagements et les passifs éventuels liés à la coentreprise immobilière TELUS Sky comprennent un financement aux fins des travaux de construction (financement de 282 millions de dollars conclu avec des institutions financières canadiennes et autres en leur qualité de coprêteurs à 66⅔ % et avec TELUS en sa qualité de coprêteur à 33⅓ %) en vertu d'une convention de crédit venant à échéance 12 juillet 2024. Nous avons conclu des contrats de location avec la coentreprise immobilière TELUS Sky. Après le 31 mars 2024, TELUS Sky a reçu la certification à la norme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) Platine en ce qui concerne la partie commerciale du projet et la certification à la norme LEED Or en ce qui concerne la partie résidentielle.

## 8. Questions comptables

### 8.1 Estimations comptables critiques et jugements

Nos principales méthodes comptables sont décrites à la *note 1* des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») exige que la direction ait recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date des états financiers, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et sur le classement des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer

des résultats estimatifs. Nos estimations comptables critiques et nos jugements importants font généralement l'objet de discussions entre les membres du comité d'audit chaque trimestre, et ils sont décrits à la *rubrique 8.1* de notre rapport de gestion annuel 2023, qui est intégré par renvoi dans les présentes.

## 8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables

Une analyse des faits nouveaux concernant les méthodes comptables est présentée à la *rubrique 8.2*, « *Faits nouveaux concernant les méthodes comptables* », de notre rapport de gestion annuel 2023. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 2* des états financiers consolidés intermédiaires.

## 9. Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives qui doivent être lues en parallèle avec la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du rapport de gestion.

Les hypothèses sur lesquelles nos perspectives pour 2024 sont fondées, qui sont décrites à la *rubrique 9* de notre rapport de gestion annuel 2023, demeurent inchangées, sauf en ce qui a trait aux hypothèses suivantes :

- Pour 2024, taux de croissance estimé révisé de l'économie au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 1,1 %, de 0,8 %, de 1,9 %, de 0,8 % et de 0,6 %, respectivement (comparativement à 0,6 %, à 0,4 %, à 1,1 %, à 0,4 % et à 0,4 %, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2023).
- Pour 2024, taux d'inflation annuel estimé révisé, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 2,5 %, de 2,6 %, de 2,6 % et de 2,6 %, respectivement (comparativement à 2,4 %, à 2,4 %, à 2,4 % et à 2,5 %, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2023).
- Pour 2024, taux de chômage annuel estimé révisé au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 6,3 %, de 6,0 %, de 6,5 %, de 7,0 % et de 5,4 %, respectivement (comparativement à 6,4 %, à 6,1 %, à 6,3 %, à 6,7 % et à 5,5 %, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2023).
- Pour 2024, nombre annuel estimé révisé de mises en chantier d'habitations, sur une base non ajustée, au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 237 000 unités, de 46 000 unités, de 40 000 unités, de 86 000 unités et de 43 000 unités, respectivement (comparativement à 234 000 unités, à 42 000 unités, à 36 000 unités, à 79 000 unités et à 46 000 unités, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2023).

- Bien qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») ait annoncé initialement son intention de tenir ses enchères de spectre des ondes millimétriques en 2024, il est possible que les enchères soient reportées jusqu'après 2024. Nous ne prévoyons pas que le report des enchères après 2024, le cas échéant, aurait une incidence significative sur notre société.

## 9.1 Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications

Nos services de télécommunications, de diffusion et de radiocommunication sont réglementés par les lois fédérales par le truchement de diverses autorités, y compris le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), ISDE, Patrimoine canadien, et le Bureau de la concurrence.

Les activités de notre entreprise dans le domaine de la santé sont également assujetties à diverses lois et divers règlements fédéraux et provinciaux en matière de santé, ainsi qu'aux politiques, lignes directrices et directives publiées par des organismes de réglementation et d'administration. Se reporter à la *rubrique 10.3*, « *Questions de réglementation* », de notre rapport de gestion annuel 2023.

L'information ci-après constitue un sommaire de certains faits nouveaux et instances importants de l'industrie des communications en matière de réglementation qui sont pertinents pour notre entreprise de télécommunications et de diffusion et pour notre industrie. Ce sommaire ne doit pas être considéré comme une analyse juridique exhaustive ni comme une description de toutes les questions spécifiques décrites. Bien que nous ayons indiqué les enjeux relativement auxquels l'issue d'un fait nouveau ou d'une instance ne devrait pas, selon nous, avoir une incidence significative sur notre société, il n'existe aucune certitude que l'issue prévue se concrétisera ou que notre évaluation actuelle de son incidence possible sur notre société sera exacte. Se reporter à la *rubrique 10.3*, « *Questions de réglementation* », de notre rapport de gestion annuel 2023.

**Licences de radiocommunication et questions liées au spectre**  
ISDE réglemente, entre autres choses, l'attribution et l'utilisation de spectre des radiofréquences au Canada, et assure l'octroi des licences pour appareils radio et des licences pour l'utilisation des bandes de fréquence ou de voies radio à l'intérieur de différentes bandes de fréquence aux fournisseurs de services et aux utilisateurs privés. Le ministère établit également les conditions pouvant se rattacher à ces autorisations de radiocommunication, y compris les restrictions portant sur le transfert des licences de spectre mobile, les obligations concernant la couverture, les obligations concernant la recherche et développement, la communication de l'information annuelle et les obligations concernant le partage obligatoire avec les concurrents des services d'itinérance et des emplacements d'antennes.

### *Moratoire sur le transfert de spectre et examen du cadre de transfert de spectre*

Le 31 mars 2023, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a annoncé un moratoire sur les transferts de licences de spectre à impact élevé dans les bandes mobiles commerciales. Les transferts « à impact élevé » sont ceux qui auraient des conséquences importantes sur la capacité des fournisseurs de services de télécommunications à délivrer des services mobiles au Canada. Le ministre a également ordonné à ISDE de lancer un examen exhaustif du cadre de transfert de spectre du Canada, le moratoire venant à échéance une fois qu'un nouveau cadre entrera en vigueur. Aucun détail n'a été publié sur le moment où l'examen du cadre aurait lieu, ni sur le moment où un nouveau cadre serait mis en œuvre. Il y a un risque que ce moratoire puisse avoir une incidence significative sur notre société dépendant de la période durant laquelle il est maintenu en vigueur.

### *Enchères de spectre des ondes millimétriques pour prendre en charge la technologie 5G*

Le 5 juin 2019, ISDE a publié le document intitulé « *Décisions sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui des technologies de la 5G* », en vertu duquel il réattribue plusieurs tranches du spectre des ondes millimétriques aux fins des services mobiles. Le 6 juin 2022, ISDE a publié le document intitulé « *Consultation sur un cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre dans les bandes de 26, 28 et 38 GHz* », ce qui constitue un premier pas vers l'établissement des règles du cadre de mise aux enchères, y compris les mesures favorables à la concurrence, visant ces ondes millimétriques. Il y a un risque que les règles concernant les enchères puissent jouer en faveur de certains fournisseurs autres que notre société et se répercuter sur notre capacité à acquérir une quantité appropriée de spectre des ondes millimétriques. ISDE n'a pas indiqué à quel moment commenceront les enchères visant les ondes millimétriques.

### **Examens réglementaires et examens par le gouvernement fédéral**

Le CRTC et le gouvernement fédéral ont amorcé des instances publiques ayant pour objet l'examen de diverses questions. Une analyse de certaines instances clés est présentée ci-dessous.

#### *Examen du cadre de services d'accès haute vitesse de gros*

Le 8 mars 2023, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2023-56*, « *Examen du cadre du service d'accès haute vitesse de gros* ». L'avis de consultation prévoit d'abord une réduction tarifaire en exigeant des entreprises titulaires qu'elles modifient leurs tarifs afin de refléter une diminution de 10 % des coûts des composantes sensibles au volume de trafic. L'avis de consultation sollicite ensuite des commentaires sur un certain nombre de questions, notamment la question de savoir si l'accès de gros groupé au service par fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné (« FTTP ») devrait être offert et la question de savoir si de la réglementation additionnelle est indiquée, y compris la réglementation sur le commerce de

détail. L'avis de consultation exprime en outre l'opinion préliminaire du CRTC selon laquelle les entreprises titulaires devraient être tenues de fournir un service FTTP de gros groupé provisoire en attendant la décision de la consultation. En novembre 2023, le CRTC a publié sa décision imposant une obligation provisoire pour le service de gros dans l'attente de l'instance terminée. L'ordonnance provisoire exige que Bell fournisse un accès FTTP de gros groupé dans les territoires de l'Ontario et du Québec où elle est l'entreprise titulaire et que nous fournissions le même service dans le territoire où nous sommes l'entreprise titulaire au Québec. Le CRTC n'a rendu aucune ordonnance semblable à l'égard des territoires où nous sommes l'entreprise titulaire en Colombie-Britannique ou en Alberta. Bell a demandé l'autorisation d'interjeter appel de l'ordonnance provisoire auprès de la Cour d'appel fédérale et a demandé une suspension de l'ordonnance provisoire en attendant qu'une décision soit rendue. Bell a également présenté au Conseil des ministres une pétition visant à faire annuler l'ordonnance provisoire et a demandé la mise en place de mesures alternatives qui feraient en sorte que la décision serait appliquée à l'échelle du pays et pourrait empêcher les grandes entreprises de télécommunications d'accéder au service obligatoire. En février 2024, la Cour d'appel fédérale a approuvé la demande d'interjeter appel de Bell, mais a rejeté sa demande de suspension. La pétition est toujours en délibéré. Le reste de la consultation du CRTC s'est déroulé lors d'une audience en février 2024. Les observations écrites finales ont été déposées le 22 avril 2024, et nous prévoyons qu'une décision sera rendue à la fin de l'exercice considéré ou au début du prochain exercice. Le CRTC, le Conseil des ministres et la Cour devraient rendre leurs décisions relativement à cette question; il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

#### *Examen des services sans fil mobiles*

Le 15 avril 2021, le CRTC a publié sa décision concernant l'examen du cadre réglementaire pour les services sans fil. Le CRTC a déterminé que TELUS, Bell, Rogers et SaskTel doivent fournir aux exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV ») un accès de gros aux réseaux des fournisseurs de services sans fil régionaux propriétaires d'installations dans les régions où ces fournisseurs détiennent une licence de spectre pour les services sans fil mobiles. L'accès fourni aux ERMV est basé sur des tarifs négociés commercialement et il sera éliminé progressivement sur une période de sept ans. TELUS, Bell, Rogers et SaskTel ont chacune déposé des demandes tarifaires respectant les modalités proposées concernant l'accès obligatoire pour les ERMV, et le Conseil a accordé l'approbation finale des tarifs dans l'*Ordonnance de télécom 2023-133*. Le service pour les ERMV de TELUS, de Bell, de Rogers et de SaskTel est maintenant opérationnel et disponible pour utilisation. Les fournisseurs de services mobiles admissibles qui souhaitent demander un accès pour les ERMV peuvent entamer les négociations. Le Conseil a également publié l'*Ordonnance de télécom 2023-171*, dans laquelle il a approuvé les mises à jour des tarifs d'itinérance

à l'échelle nationale de TELUS, de Bell et de Rogers afin de tenir compte de la disponibilité des services d'itinérance transparente et des services 5G dans le cadre des services obligatoires d'itinérance à l'échelle nationale.

Nous avons interjeté appel de deux conclusions de la décision concernant l'examen du cadre réglementaire pour les services sans fil auprès de la Cour d'appel fédérale : i) l'exigence en vertu de laquelle les entreprises de services mobiles nationales, y compris notre société, doivent introduire l'itinérance transparente comme une condition additionnelle en vertu de laquelle doivent être offerts les services d'itinérance de gros obligatoires existants; ii) la décision en vertu de laquelle les articles 43 et 44 de la *Loi sur les télécommunications* ne confèrent pas au CRTC le pouvoir de statuer sur les litiges concernant les installations de transmission sans fil mobiles. L'appel a été entendu en décembre 2022 et a été rejeté le 13 avril 2023. En décembre 2023, la Cour suprême du Canada nous a permis d'en appeler de la décision du CRTC sur les installations de transmission sans fil mobiles. Nous prévoyons que la Cour suprême entendra l'affaire à la fin de 2024 ou en 2025.

Le 24 juillet 2023, le CRTC a publié sa première décision d'arbitrage relativement aux ERMV, dans un contexte d'arbitrage de l'offre finale entre Rogers et Québecor. Le CRTC a choisi l'offre de Québecor en ce qui concerne le tarif des services d'accès pour les ERMV, mais ce tarif demeure confidentiel. Rogers a déposé une demande auprès de la Cour d'appel fédérale en vue d'interjeter appel de la décision du CRTC. Le 10 octobre 2023, le CRTC a publié une décision d'arbitrage portant sur l'accès aux services d'ERMV par Québecor auprès de Bell. Le CRTC a choisi le tarif de données proposé par Bell. L'incidence de ces décisions sur notre société dépendra des tarifs commerciaux que nous négocions relativement à l'accès aux services d'ERMV ou qui sont autrement imposés par le CRTC dans le cadre du prospectus d'arbitrage de l'offre finale, ainsi que de l'issue du processus d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale.

Québecor et TELUS ont également achevé l'arbitrage de l'offre finale devant le CRTC afin d'établir les tarifs des services d'accès aux données pour les ERMV. Le CRTC a choisi le tarif de TELUS en ce qui concerne les tarifs des services d'accès aux données pour les ERMV, concluant que les tarifs proposés par TELUS constitueraient une juste rémunération pour nous en contrepartie de l'offre de services aux ERMV.

*Consultation portant sur la modification du mandat du CRTC relatif aux ERMV afin d'inclure des segments additionnels du marché des services de détail*

Le 1<sup>er</sup> mars 2023, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2023-48*, « *Tarifs d'accès de gros pour les exploitants de réseaux mobiles virtuels dotés d'installations – Examen de l'inclusion de segments supplémentaires du marché des services de détail* ». Dans le cadre de cette consultation, le CRTC sollicite des observations sur la question de savoir si

le cadre de gros des ERMV devrait être élargi pour inclure les services aux entreprises, l'Internet des objets (l'« IdO ») et les services machine à machine (« Màm »). Le dossier de cette instance est maintenant clos. Le CRTC devrait rendre une décision relative à cette consultation; il est encore trop tôt pour déterminer son incidence sur notre société.

*Demande en vue d'obtenir un examen des tarifs d'itinérance de gros à l'échelle nationale*

Le 19 mai 2022, Bragg Communications Inc., Cogeco Communications Inc., Vidéotron Ltd., Xplornet Communications Inc. et Xplore Mobile Inc. ont déposé une demande conjointe auprès du CRTC en vue d'obtenir un examen des tarifs facturés actuellement par TELUS, Bell et Rogers pour les services d'itinérance de gros à l'échelle nationale, alléguant que les tarifs actuels ne sont plus justes et raisonnables. Nous avons déposé une réponse à cette demande démontrant pourquoi un tel examen n'est pas justifié pour le moment et le CRTC a depuis présenté des demandes de renseignements aux fournisseurs de services mobiles. L'incidence de cette demande dépend de la décision du CRTC de procéder ou non à un examen des tarifs d'itinérance et de la mesure dans laquelle des changements seront apportés aux tarifs facturés actuellement.

*Nouveau projet de loi sur la cybersécurité*

Le 14 juin 2022, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-26, *Loi concernant la cybersécurité*, modifiant la *Loi sur les télécommunications* et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. La loi modifierait la *Loi sur les télécommunications* afin, entre autres choses, de permettre au gouverneur en conseil d'interdire aux fournisseurs de services de télécommunications d'utiliser l'équipement d'entreprises désignées dans leurs réseaux. En pratique, cela permettra au gouvernement fédéral d'interdire l'utilisation de l'équipement de Huawei et de ZTE dans notre réseau et d'imposer des pénalités en cas de non-conformité. Le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a déclaré que le gouvernement a l'intention d'utiliser ses pouvoirs en vertu du projet de loi C-26, s'il est adopté, pour entre autres, exiger le retrait de l'équipement 5G de Huawei et de ZTE existant d'ici le 28 juin 2024. Le projet de loi créerait également une nouvelle loi, la *Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels* (la « *LPCE* »). La *LPCE* exigerait que les sociétés désignées sous réglementation fédérale maintiennent des programmes de cybersécurité, impose des exigences en matière de signalement des incidents de cybersécurité et impose des pénalités en cas de non-conformité. Le projet de loi C-26 a fait l'objet d'une deuxième lecture le 27 mars 2023 et est en cours d'examen par un comité. L'incidence d'une ordonnance nous obligeant à retirer une quantité importante d'équipement de notre réseau pourrait être significative.

### *Activités du gouvernement du Canada et du CRTC visant à améliorer la résilience du réseau canadien*

Le 22 février 2023, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2023-39, « Appel aux observations – Élaboration d'un cadre réglementaire pour améliorer la fiabilité et la résilience des réseaux – Obligations en matière de transmission d'avis et de production de rapports lors d'interruptions de services de télécommunication majeures »*, dans lequel il sollicite des commentaires sur un régime de transmission d'avis et de production de rapports lors d'interruptions de services de télécommunication majeures. De plus, le Conseil a ordonné la mise en œuvre d'un régime provisoire de transmission d'avis et de production de rapports lors d'interruptions de services de télécommunication majeures pendant que la consultation se poursuit. Nous avons mis en œuvre le régime provisoire le 8 mars 2023 et participons à la consultation. ISDE prend également d'autres mesures par l'entremise du Comité consultatif canadien pour la sécurité des télécommunications (le « CCCST ») afin d'examiner la résilience du réseau. Nous continuons de participer à toutes les initiatives de suivi, au besoin. Tant qu'elles ne sont pas conclues, il est trop tôt pour déterminer si ces initiatives auront une incidence significative.

### *Emergency 911 Act de la Nouvelle-Écosse*

En novembre 2022, la Nouvelle-Écosse a adopté des modifications aux lois Emergency 911 Act et Emergency Management Act qui exigent notamment que les fournisseurs de services de télécommunications prennent certaines mesures pour prévenir certaines pannes, informer les intervenants et rembourser les clients en cas de panne. Ces modifications ont reçu la sanction royale, mais elles n'ont pas été proclamées en vigueur. La plupart des obligations des fournisseurs de services de télécommunications doivent être énoncées dans des règlements qui n'ont pas encore été établis par le gouverneur en conseil. Il est trop tôt pour déterminer l'incidence de ces mesures législatives sur notre société tant que les règlements n'auront pas été adoptés.

### *Instances du CRTC concernant les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies au Canada*

Le 10 décembre 2019, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2019-406, « Appel aux observations sur les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies du Canada »*. Dans le cadre de cette instance, le CRTC a sollicité des observations sur les obstacles potentiels avec lesquels les fournisseurs de services et les collectivités doivent composer relativement à la construction de nouvelles installations ou à l'interconnexion aux installations existantes afin d'étendre les réseaux dans les régions mal desservies et d'offrir des services qui répondent à l'objectif du service universel. Le CRTC a précisément identifié l'accès aux services de transport abordables et l'utilisation efficace des structures de soutien comme étant

des obstacles potentiels. Le dossier des instances est maintenant clos, et nous nous attendons à ce qu'une décision soit publiée cette année. Il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

### *Mise en œuvre des services 9-1-1 de prochaine génération*

Le 14 juin 2021, le CRTC a publié la *Décision de télécom CRTC 2021-199, « Établissement de nouvelles échéances pour la transition du Canada vers les services 9-1-1 de prochaine génération »* (« 9-1-1 PG »), dans laquelle il stipule les échéances révisées pour la mise en œuvre des services 9-1-1 PG au Canada. Conformément aux exigences du CRTC, nous assurons le transit en direct du trafic 9-1-1 PG sur notre réseau 9-1-1 PG, mais la mise en œuvre intégrale des services 9-1-1 PG dans notre territoire 9-1-1 PG dépend de l'interconnexion avec les centres d'appels 9-1-1 et cette mise en œuvre est tributaire des autorités gouvernementales locales. Le 9 janvier 2024, les associations nationales des chefs de police, des chefs de pompiers et des chefs paramédics ont déposé une demande en vue d'obtenir une prorogation des dates de mise en œuvre des services 9-1-1 PG, soit de mars 2025 à mars 2026. TELUS et Bell ont appuyé la demande. Le résultat de ce processus ne devrait pas avoir d'incidence significative sur notre société, car nous poursuivons nos travaux visant à mettre pleinement en œuvre les services 9-1-1 PG.

Le 4 octobre 2023, un groupe de centres d'appels de la sécurité publique (les « CASP »), soit les entités qui reçoivent les appels 9-1-1 et déploient les services d'urgence, a déposé une demande auprès du CRTC exigeant que les fournisseurs de réseau 9-1-1 PG, dont nous faisons partie, mettent à la disposition des CASP un environnement de test des services 9-1-1 PG. TELUS, Bell et Rogers se sont opposés à cette demande et attendent une décision du Conseil. L'issue de cette demande ne devrait pas être significative et n'aura pas d'incidence sur notre capacité de respecter notre mandat réglementaire en matière de mise en œuvre des services 9-1-1 PG.

### *Développement d'un cadre de blocage à l'échelle des réseaux pour limiter le trafic des réseaux de zombies*

Le 23 juin 2022, le CRTC a publié la *Décision de Conformité et Enquêtes et de Télécom CRTC 2022-170, « Développement d'un cadre de blocage à l'échelle des réseaux pour limiter le trafic des réseaux de zombies et renforcer la sécurité en ligne des Canadiens »*. Le groupe de travail technique, soit le Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion, a examiné la question et produit un rapport sur la façon dont les fournisseurs de services Internet peuvent mettre en œuvre le blocage des réseaux de zombies malveillants. Une décision du Conseil sur ce rapport est en attente. Le résultat ne devrait pas être significatif.

*Le projet de loi fédéral sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé propose d'abroger et de remplacer la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*

La *Loi de 2022 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique* (le « projet de loi C-27 ») propose de promulguer la *Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs* (qui remplace la loi existante sur la protection de la vie privée dans le secteur privé et met en œuvre de nouveaux droits à la vie privée des consommateurs, des pouvoirs d'exécution accrus et un droit privé d'action), la *Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données* (un nouvel organisme juridictionnel permettant d'assurer une surveillance indépendante des mécanismes d'application de la loi par l'organisme de réglementation) et la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données* (un nouveau régime réglementaire pour l'utilisation de l'IA dans le secteur privé, appuyé par de vastes pouvoirs d'application de la loi). Le projet de loi C-27 est actuellement devant le comité de l'industrie de la Chambre des communes. Le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a proposé d'importantes modifications à tous les éléments du projet de loi C-27. Le projet de loi propose des modifications importantes à la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels au Canada. Cependant, tant que le projet de loi n'aura pas été adopté dans sa forme définitive, nous ne serons pas en mesure de déterminer l'importance relative des modifications proposées.

*Modifications aux lois sur la protection de la vie privée visant les secteurs public et privé du Québec*

Le 22 septembre 2021, l'Assemblée nationale du Québec a édicté la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, et cette loi a été sanctionnée le même jour. D'importantes nouvelles exigences régissant la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels concernant les particuliers au Québec seront graduellement mises en œuvre sur une période de trois ans. La loi prévoit également un nouveau cadre d'application, qui comporte d'importantes amendes pénales et sanctions administratives pécuniaires relativement à certaines infractions, ainsi qu'un droit privé d'action prévoyant des dommages-intérêts punitifs préétablis minimaux. Nous continuons d'assurer la conformité à l'égard des produits, des services et des processus qui relèvent de la compétence de la loi, à mesure que le gouvernement du Québec et l'organisme de réglementation provincial publient des directives additionnelles.

*Examen par le CRTC des services de télécommunications dans le Grand Nord*

Le 2 novembre 2020, le CRTC a amorcé la première phase d'un examen de son cadre réglementaire pour Norouestel Inc. et de l'état des services de télécommunications dans le Nord du Canada, dans le cadre de l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-367*. Le 20 janvier 2021, un certain

nombre d'intervenants ont proposé d'importantes hausses des subventions pour Norouestel et pour d'autres entreprises fournissant des services dans le Nord du Canada. Le 8 juin 2022, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2022-147*, lançant ainsi la deuxième phase de son examen et laissant planer la possibilité de hausse des subventions. Une audience a eu lieu à Whitehorse, au Yukon, du 17 au 21 avril 2023. Le CRTC a depuis déposé des demandes de renseignements préconisant la création d'une subvention pouvant aller jusqu'à 55 millions de dollars par année (montant dont nous serions tenus de payer environ 25 %), et nous avons transféré notre mandat de titulaire à Atlin, en Colombie-Britannique (ainsi que les obligations connexes) à Norouestel. Cette instance est maintenant close. Une décision devrait être rendue plus tard en 2024.

*Modifications à la Loi sur la concurrence*

En février 2022, ISDE a annoncé son intention de procéder à un examen de la *Loi sur la concurrence*, en commençant par apporter des modifications immédiates ciblées à la loi. Les modifications ciblées ont reçu la sanction royale le 23 juin 2022 et comprenaient : i) l'ajout d'une nouvelle disposition visant à protéger les travailleurs contre des accords entre employeurs qui fixent les salaires et limitent la mobilité professionnelle; ii) l'ajout d'une nouvelle disposition concernant l'indication de prix partiel à l'interdiction civile et pénale des indications fausses ou trompeuses; iii) l'ajout d'une liste élargie de facteurs à prendre en compte afin d'évaluer l'incidence des fusions, des pratiques commerciales et des collaborations avec les concurrents sur la concurrence; iv) les modifications visant à clarifier la définition « d'agissement anticoncurrentiel » pour l'abus de position dominante; v) les modifications visant à permettre à des parties privées d'avoir l'accès privé au Tribunal de la concurrence si elles sont directement et sensiblement touchées par le comportement d'une autre partie; vi) l'introduction d'une disposition anti-évitement aux dispositions sur les transactions devant faire l'objet d'un avis de la *Loi sur la concurrence*.

En novembre 2022, ISDE a entrepris une consultation visant à obtenir des commentaires sur les nouvelles modifications à la *Loi sur la concurrence*. Les autres consultations ont été amorcées par la publication d'un document de travail intitulé « *L'avenir de la politique de la concurrence au Canada* » en novembre 2022. ISDE a défini cinq domaines d'intérêt pour la consultation : i) l'examen des fusions; ii) les comportements unilatéraux; iii) les collaborations entre concurrents; iv) les pratiques commerciales trompeuses; et v) les processus d'exécution et de contrôle d'application. Nous avons déposé des commentaires exposant nos points de vue sur ces sujets.

En décembre 2023, le projet de loi C-56 a reçu la sanction royale. Le projet de loi modifie la *Loi sur la concurrence* afin notamment d'abroger la défense fondée sur les gains en efficacité dans le cadre de fusions, de relever les pouvoirs du commissaire de la concurrence en ce qui concerne les études de marché, d'élargir les dispositions civiles en matière

de collaboration entre concurrents pour y inclure certaines ententes entre non-concurrents et d'élargir les dispositions relatives à l'abus de position dominante.

Également en décembre 2023, le gouvernement a présenté le projet de loi C-59, qui comprend d'autres modifications à la *Loi sur la concurrence*. S'il est adopté, le projet de loi accordera notamment davantage de droits aux parties privées et renforcera les pouvoirs d'exécution en matière de fusionnements en ce qui concerne les collaborations et les fusionnements entre concurrents.

#### *Consultation concernant l'accès fondé sur les petites cellules aux structures de soutien filaires*

Le CRTC a amorcé une instance, *Avis de consultation de télécom CRTC 2024-25, « Appel aux observations – Raccordement des installations sans fil sur les structures de soutènement dont des entreprises de services locaux titulaires ont la propriété ou le contrôle »*, afin d'examiner les questions portant sur l'aménagement possible d'installations sans fil sur les structures de soutènement dont des ESLT ont la propriété ou le contrôle. La consultation comprend un examen des défis techniques et opérationnels associés à ces raccordements, ainsi que de la compétence du CRTC dans ce domaine. Les observations doivent être déposées au plus tard le 5 avril 2024. Dans l'attente de la conclusion par le CRTC dans le cadre de cette instance, il est trop tôt pour déterminer son incidence sur notre société.

#### *Instance concernant l'indemnisation pour le déplacement de structures de soutènement*

Le 16 janvier 2023, nous avons déposé une proposition de révision de notre tarif du service de structures de soutènement qui permettra aux titulaires de licence pour des structures de soutènement de négocier les modalités de déplacement ainsi que l'indemnisation connexe directement avec la partie imposant le déplacement, en vertu de la directive énoncée dans la *Décision de télécom CRTC 2022-311, « Rogers Communications Canada Inc. et Shaw Cablesystems G. P. – Demande concernant l'indemnisation pour le déplacement de lignes de transmission en Colombie-Britannique »*.

Parallèlement à l'instance relative aux demandes tarifaires, qui comprenait des demandes de renseignements et des réponses aux interventions, le 28 février 2023, le ministère des Transports et de l'Infrastructure (le « MTI ») de la Colombie-Britannique a déposé une demande auprès du CRTC afin de suspendre les directives du Conseil dans la décision, et de réviser et d'annuler ou de modifier la décision. Nous avons répondu le 30 mars 2023 en demandant au Conseil de rejeter la révision et la modification du MTI et, le 16 mai 2023, le Conseil a rejeté la demande de suspension des directives du MTI, mais il n'a pas encore rendu de décision en ce qui concerne la demande de révision et de modification. La décision en matière de révision et de modification est attendue et ne devrait pas être significative.

#### *Loi interdisant l'utilisation de travailleurs de remplacement durant une grève ou un lock-out*

En novembre 2023, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-58 qui, dans certaines circonstances, et sous réserve d'exceptions et de restrictions, interdirait aux employeurs d'industries sous réglementation fédérale d'embaucher des travailleurs de remplacement pendant les arrêts de travail liés à la négociation collective. La promulgation de ce projet de loi pourrait avoir une incidence sur la façon dont nous continuons de fournir nos services pendant les grèves ou les lock-out, sous réserve de l'applicabilité des exceptions et des restrictions actuellement prévues dans le projet de loi.

#### **Questions en matière de radiodiffusion et de contenu**

##### *Plan réglementaire visant à moderniser le système de radiodiffusion au Canada*

Le projet de loi C-11, *Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion* et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois, en vertu duquel des services de diffusion en continu offerts sur Internet seraient expressément inclus dans l'étendue de la *Loi sur la radiodiffusion*, a été adopté par le Parlement et a reçu la sanction royale le 27 avril 2023. Le 12 mai 2023, le CRTC a publié trois avis de consultation à l'égard de la phase 1 du plan réglementaire, y compris des avis de consultation concernant le cadre de contributions qui s'appliquera aux entreprises de radiodiffusion traditionnelles et en ligne, l'enregistrement des entreprises en ligne et un examen des ordonnances d'exemption et des conditions de base des services qui s'appliqueront aux entreprises de services en ligne. Nous avons participé à ces trois consultations. Le 29 septembre 2023, le CRTC a publié des politiques déterminant quelles entreprises de services en ligne doivent s'enregistrer auprès du CRTC, et les conditions de service qui s'appliqueront à ces entreprises. Nous avons participé à l'audience du CRTC qui a commencé le 20 novembre 2023 et qui vise à déterminer le régime de contribution initial qui s'appliquera aux entreprises en ligne. Il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence sur notre société.

##### *Examen de la Loi sur le droit d'auteur et consultations sur la réforme des droits d'auteur en vue de régler des questions précises*

Le dernier examen obligatoire de la *Loi sur le droit d'auteur* qui est prévu par la loi a été amorcé en 2017, et s'est soldé par la présentation, à la Chambre des communes, de rapports du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie et du comité permanent du ministère du Patrimoine canadien au cours de l'été 2019. L'examen parlementaire a donné lieu à d'autres consultations gouvernementales amorcées en 2021 et en 2023 visant à explorer des questions précises soulevées durant l'examen, notamment en ce qui concerne la façon de moderniser le cadre du droit d'auteur afin de tenir compte de la responsabilité des intermédiaires en ligne, de l'intelligence artificielle et de l'IdO. Le calendrier des modifications éventuelles à la *Loi sur le droit d'auteur* est incertain, bien que le prochain examen obligatoire prévu par la loi était censé être lancé en

2022. Il est difficile d'en déterminer l'incidence possible sur l'échéancier de la réforme complète de la *Loi sur le droit d'auteur* ou si une telle loi aura une incidence significative sur nous. Entre-temps, le gouvernement fédéral a apporté des modifications moins importantes à la *Loi sur le droit d'auteur*, comme l'inclusion dans le budget de 2022 de modifications proposées visant à prolonger la durée du droit d'auteur de 20 ans, une mesure nécessaire pour respecter les obligations du Canada en vertu de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique.

*Consultation sur l'approche proposée du gouvernement pour s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne*

Le 29 juillet 2021, le gouvernement a amorcé une consultation sur son approche proposée pour s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne. Les mesures proposées par le gouvernement ciblent principalement les plateformes de médias sociaux et de contenu, mais certaines de ces mesures auraient également une incidence sur les fournisseurs de services Internet. En conséquence, nous avons participé à cette consultation et présenté des observations conjointement avec d'autres fournisseurs de services Internet le 25 septembre 2021. Dans les observations présentées conjointement, nous soutenons que le cadre juridique visant à s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne ne devrait pas créer d'obligations ou de responsabilités indues pour les entreprises de télécommunications, et que les exigences visant à bloquer l'accès au contenu en ligne ou à fournir des informations sur les abonnés devraient continuer de nécessiter des ordonnances judiciaires. En mars 2022, le gouvernement a mis sur pied un groupe consultatif d'experts sur la sécurité en ligne dont le mandat est de fournir au ministre du Patrimoine canadien des conseils sur la conception du cadre légal et réglementaire pour s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne et sur la meilleure façon d'intégrer la rétroaction reçue lors de la consultation nationale qui a eu lieu de juillet à septembre 2021. Après la publication du rapport du groupe, le gouvernement a mené de nouvelles consultations auprès de groupes de parties prenantes au sujet des conseils reçus de la part du groupe consultatif d'experts. Le 26 février 2024, le gouvernement a présenté au Parlement un projet de loi qui, s'il est adopté, créera une nouvelle *Loi sur les préjudices en ligne* et modifiera le *Code criminel*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et la loi existante concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile. Entre autres choses, la loi exigerait des grands exploitants de médias sociaux qu'ils intègrent des caractéristiques de conception plus sûres et éliminent les contenus offensants, et qu'ils créent un nouvel organisme de réglementation chargé d'appliquer la loi et un ombudsman chargé de répondre aux préoccupations du public. Aux termes de la loi, les fournisseurs de services Internet ne seraient pas tenus responsables de la simple fourniture du service utilisé pour accéder au contenu en question. Il est trop tôt pour évaluer son incidence sur nous tant que le projet de loi ne sera pas adopté dans sa forme définitive.

*Modifications au régime de droits de radiodiffusion*

Le 23 août 2023, le CRTC a lancé une consultation pour examiner les modifications à son Règlement sur les droits de radiodiffusion afin d'intégrer les entreprises en ligne pour le recouvrement des droits de radiodiffusion. Dans le cadre de la consultation, le CRTC a annoncé qu'il ne prélèvera plus de droits de radiodiffusion en vertu de la partie II sur les titulaires de licences de radiodiffusion, en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la radiodiffusion*. Par conséquent, seuls les droits de la partie I, qui financent les activités du CRTC, sont exigibles. Le 21 mars 2024, le CRTC a publié ses modifications, qui élargissent le nombre de sociétés payeuses pour y inclure des entreprises de diffusion en continu en ligne, ce qui pourrait réduire le pourcentage des droits payables par les entreprises de radiodiffusion traditionnelles.

**10. Risques et gestion des risques**

Les risques principaux et les incertitudes susceptibles d'influer sur nos résultats dans l'avenir, ainsi que nos activités connexes visant à atténuer les risques, sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2023, et n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2023. Il y a lieu de se reporter au résumé des risques et des incertitudes présenté dans *la Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

**11. Définitions et rapprochements**

**11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées**

Nous présentons certaines mesures non conformes aux PCGR et fournissons des indications à ce sujet. Nous avons recours à ces mesures pour évaluer la performance de TELUS, et aussi pour déterminer si nous respectons les clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Étant donné que les mesures non conformes aux PCGR n'ont généralement pas de signification normalisée, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et TELUS International. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS International a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités. Les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures soient définies clairement et qu'elles fassent l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables. Certaines de ces mesures n'ont pas de définition généralement reconnue au sein de l'industrie.

### Bénéfice net ajusté et bénéfice par action (« BPA ») de base ajusté :

Ces mesures ne sont pas conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le bénéfice net ajusté ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, des autres (produits) pertes liés à la participation découlant des coentreprises immobilières, de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, et des autres ajustements (présentés dans les tableaux suivants). Le BPA de base ajusté est calculé au moyen de la division du bénéfice net ajusté par le nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation. Ces mesures servent à évaluer la performance consolidée et, selon la direction, elles ne tiennent pas compte des éléments qui pourraient occulter les tendances sous-jacentes concernant la performance ou des éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités continues. Elles ne doivent pas être substituées au bénéfice net et au BPA de base pour évaluer la performance de TELUS.

#### Rapprochement du bénéfice net ajusté

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 mars	
	2024	2023
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	127	217
Ajouter (déduire) les montants suivants, déduction faite du montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :		
Coûts de restructuration et autres coûts	213	149
Incidence fiscale des coûts de restructuration et autres coûts	(48)	(32)
Pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers	68	52
Incidence fiscale des pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers	(18)	(14)
Ajustements liés à l'impôt sur le résultat	—	1
Autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières	—	(1)
Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	66	19
Incidence fiscale des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	(18)	(5)
<b>Bénéfice net ajusté</b>	<b>390</b>	<b>386</b>

#### Rapprochement du BPA de base ajusté

(en dollars)	Trimestres clos les 31 mars	
	2024	2023
BPA de base	0,09	0,15
Ajouter (déduire) les montants suivants, déduction faite du montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :		
Coûts de restructuration et autres coûts, par action	0,14	0,10
Incidence fiscale des coûts de restructuration et autres coûts, par action	(0,03)	(0,02)
Pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers, par action	0,04	0,04
Incidence fiscale des pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers, par action	(0,01)	(0,01)
Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, par action	0,04	0,01
Incidence fiscale des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, par action	(0,01)	—
<b>BPA de base ajusté</b>	<b>0,26</b>	<b>0,27</b>

**Liquidités disponibles** : Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les liquidités disponibles correspondent à la somme de la trésorerie et des placements temporaires, montant net, des montants disponibles sur la facilité de crédit renouvelable et des montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances clients évalués à la fin de la période. Nous croyons que cette mesure est utile, car elle nous permet de surveiller la conformité à nos objectifs financiers. Elle ne devrait pas être substituée à la trésorerie et aux placements temporaires, montant net, pour évaluer le rendement de TELUS.

#### Rapprochement des liquidités disponibles

Aux 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023
Trésorerie et placements temporaires, montant net	2 164	877
Montants nets disponibles sur la facilité de crédit renouvelable de TELUS Corporation	1 578	876
Montants disponibles en vertu du programme de titrisation de créances clients	500	11
<b>Liquidités disponibles</b>	<b>4 242</b>	<b>1 764</b>

**Intensité des dépenses d'investissement** : Cette mesure est calculée comme les dépenses d'investissement, excluant les projets d'aménagement immobilier, divisées par les produits d'exploitation et autres produits. Elle fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses d'investissement avec celui d'autres entreprises de tailles diverses du même secteur.

**Calcul de l'intensité des dépenses d'investissement**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Éliminations		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Numérateur – dépenses d'investissement, excluant les projets d'aménagement immobilier	693	688	26	20	(8)	—	711	708
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits	4 214	4 212	924	928	(206)	(176)	4 932	4 964
<b>Intensité des dépenses d'investissement (en %)</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

**Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires »)** : Il s'agit d'une mesure historique représentant le total des dividendes des quatre trimestres les plus récents déclarés, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, divisé par le total des flux de trésorerie disponibles pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires. Les flux de trésorerie disponibles annuels sont le dénominateur applicable aux exercices. Notre fourchette cible est un ratio de distribution annuel lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation sur une base prospective, plutôt que sur une base actuelle. (Se reporter à la rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement », et à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».)

**Calcul du ratio de dividendes déclarés sur les actions ordinaires par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)**

Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio)	2024	2023
Numérateur – total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés	2 159	1 955
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 688	4 437
Déduire :		
Dépenses d'investissement	(2 834)	(3 352)
Dénominateur – flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation moins les dépenses d'investissement	1 854	1 085
<b>Ratio (en %)</b>	<b>116</b>	<b>180</b>

**Calcul du ratio de distribution lié aux actions ordinaires, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes**

Calculé selon les mesures de la direction

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio)	2024	2023
Total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés	2 159	1 955
Total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés réinvestis dans des actions ordinaires	(692)	(712)
Numérateur – total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes	1 467	1 243
Dénominateur – flux de trésorerie disponibles	1 620	1 394
<b>Ratio (en %)</b>	<b>91</b>	<b>89</b>

**Couverture par le bénéfice** : Cette mesure est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et dans les règlements connexes, qui est calculée comme suit :

**Calcul du ratio de couverture par le bénéfice**

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio)	2024	2023
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	751	1 447
Impôt sur le résultat (attribuable aux actions ordinaires)	199	491
Coûts d'emprunt (attribuables aux actions ordinaires) <sup>1</sup>	1 226	937
Numérateur	2 176	2 875
Dénominateur – coûts d'emprunt	1 226	937
<b>Ratio (fois)</b>	<b>1,8</b>	<b>3,1</b>

1 Intérêts sur la dette à long terme plus les intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts et plus la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, plus la réintégration des intérêts comptabilisés à l'actif et moins les coûts d'emprunt attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

**BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements) :** Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé utilisée pour évaluer la performance consolidée. Le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs et les établissements de crédit recourent largement en tant qu'indicateur de performance opérationnelle d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et d'en assurer le service, ainsi qu'à titre de paramètre d'évaluation. Le BAIIA ne doit pas être substitué au bénéfice net comme mesure de la performance de TELUS ni utilisé comme mesure des flux de trésorerie. Le BAIIA tel qu'il est calculé par TELUS correspond aux produits d'exploitation et autres produits moins les montants inscrits aux postes « Achat de biens et services » et « Charge au titre des avantages du personnel ».

Nous calculons le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, car il constitue une composante du ratio **de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** et du ratio **dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

Nous calculons également un **BAIIA ajusté** qui exclurait les éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités habituelles ou continues; selon nous, ce BAIIA ne devrait pas être considéré comme une mesure d'évaluation à long terme et ne devrait pas être pris en compte aux fins d'une évaluation de notre capacité à assurer le service de la dette ou à contracter des dettes.

Le **BAII** (bénéfice avant intérêts et impôts) est calculé pour nos secteurs à présenter, car nous estimons qu'il constitue un indicateur utile de notre performance opérationnelle puisqu'il représente le bénéfice tiré de nos activités d'exploitation avant le coût du capital et les impôts.

**Rapprochement du BAIIA et du BAIIA ajusté**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Éliminations		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Bénéfice net							140	224
Coûts de financement							394	320
Impôt sur le résultat							41	55
<b>BAII</b>	<b>494</b>	536	<b>91</b>	63	<b>(10)</b>	—	<b>575</b>	599
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>644</b>	597	<b>46</b>	43	—	—	<b>690</b>	640
Amortissement des immobilisations incorporelles	<b>313</b>	320	<b>60</b>	62	—	—	<b>373</b>	382
<b>BAIIA</b>	<b>1 451</b>	1 453	<b>197</b>	168	<b>(10)</b>	—	<b>1 638</b>	1 621
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	<b>208</b>	141	<b>10</b>	18	—	—	<b>218</b>	159
<b>BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts</b>	<b>1 659</b>	1 594	<b>207</b>	186	<b>(10)</b>	—	<b>1 856</b>	1 780
Autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières	—	(1)	—	—	—	—	—	(1)
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>1 659</b>	1 593	<b>207</b>	186	<b>(10)</b>	—	<b>1 856</b>	1 779

Le **BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement** est calculé pour nos secteurs à présenter puisqu'il représente une vue simple des flux de trésorerie de façon à les rendre plus comparables à ceux présentés par d'autres émetteurs.

**Rapprochement du BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Éliminations		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
BAIIA ajusté	<b>1 659</b>	1 593	<b>207</b>	186	<b>(10)</b>	—	<b>1 856</b>	1 779
Dépenses d'investissement	<b>(707)</b>	(693)	<b>(26)</b>	(20)	<b>8</b>	—	<b>(725)</b>	(713)
<b>BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement</b>	<b>952</b>	900	<b>181</b>	166	<b>(2)</b>	—	<b>1 131</b>	1 066

Nous calculons la **marge du BAIIA** et la **marge du BAIIA ajusté** afin d'évaluer la performance de nos secteurs opérationnels, et nous sommes d'avis que ces mesures sont également utilisées par les investisseurs comme indicateurs de la performance opérationnelle d'une société. Nous calculons la marge du BAIIA en divisant le BAIIA par les produits d'exploitation et autres produits. La marge du BAIIA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Nous calculons la marge du BAIIA ajusté en divisant le BAIIA ajusté par les produits d'exploitation et autres produits ajustés.

#### Calcul de la marge du BAIIA

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf la marge)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Éliminations		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Numérateur – BAIIA	1 451	1 453	197	168	(10)	—	1 638	1 621
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits	4 214	4 212	924	928	(206)	(176)	4 932	4 964
<b>Marge du BAIIA (en %)</b>	<b>34,4</b>	<b>34,5</b>	<b>21,3</b>	<b>18,1</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>	<b>33,2</b>	<b>32,7</b>

#### Calcul de la marge du BAIIA ajusté

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf la marge)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Éliminations		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Numérateur – BAIIA ajusté	1 659	1 593	207	186	(10)	—	1 856	1 779
Produits d'exploitation et autres produits ajustés :								
Produits d'exploitation et autres produits	4 214	4 212	924	928	(206)	(176)	4 932	4 964
Autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières	—	(1)	—	—	—	—	—	(1)
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits ajustés	4 214	4 211	924	928	(206)	(176)	4 932	4 963
<b>Marge du BAIIA ajusté (en %)</b>	<b>39,4</b>	<b>37,8</b>	<b>22,4</b>	<b>20,1</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>	<b>37,6</b>	<b>35,9</b>

**Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts :** Cette mesure est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts, calculé sur 12 mois. Elle est semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, comme il est décrit à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*.

#### Calcul du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio)	2024	2023
Numérateur – couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	7 224	6 818
Dénominateur – montant net des charges d'intérêts	1 297	956
<b>Ratio (fois)</b>	<b>5,6</b>	<b>7,1</b>

**Flux de trésorerie disponibles :** Nous présentons cette mesure comme un indicateur supplémentaire de notre performance opérationnelle, et il n'existe aucune définition généralement reconnue des flux de trésorerie disponibles au sein de l'industrie. Les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être substitués aux mesures présentées dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Ils excluent les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Ils fournissent une estimation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui sont disponibles après les dépenses d'investissement et qui peuvent notamment être utilisés pour payer les dividendes, rembourser la dette, racheter des actions, ou effectuer d'autres investissements. Nous ne tenons pas compte de l'incidence des normes comptables qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie, telles que IFRS 15 et IFRS 16. Les flux de trésorerie disponibles peuvent être complétés de temps à autre par le produit tiré des actifs cédés ou par les activités de financement.

**Calcul des flux de trésorerie disponibles**

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 mars	
	2024	2023
BAIIA	1 638	1 621
Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements	(11)	85
Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat (incidence d'IFRS 15) et des options de financement d'appareils mobiles	34	32
Paiements faciles de TELUS		
Incidence de la composante capital des contrats de location (incidence d'IFRS 16)	(178)	(130)
Éléments des tableaux intermédiaires résumés des flux de trésorerie :		
Rémunération fondée sur des actions, montant net	27	43
Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel, montant net	17	15
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	(8)	(9)
Perte liée aux placements mis en équivalence et autres placements	5	—
Intérêts payés	(334)	(286)
Intérêts reçus	11	4
Dépenses d'investissement <sup>1</sup>	(725)	(713)
Flux de trésorerie disponibles avant impôt	476	662
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements	(80)	(127)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>396</b>	<b>535</b>

1 Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles selon notre définition et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

**Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation**

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 mars	
	2024	2023
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>396</b>	<b>535</b>
Ajouter (déduire) :		
Dépenses d'investissement <sup>1</sup>	725	713
Incidence du capital des contrats de location	178	130
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation qui ne sont pas inclus dans les postes précédents et d'autres éléments non significatifs sur une base individuelle compris dans le résultat net ne générant ni n'utilisant aucuns flux de trésorerie	(349)	(617)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>950</b>	<b>761</b>

1 Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés pour plus de détails.

**Produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») des téléphones mobiles** – calculés comme les produits tirés des services de réseau découlant des forfaits, des frais d'itinérance et des frais d'utilisation mensuels, divisés par le nombre moyen d'abonnés des téléphones mobiles dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel.

**Dettes nettes** : Nous estimons que la dette nette est une mesure utile, parce qu'elle représente le montant des emprunts à court terme et des obligations relatives à la dette à long terme qui ne sont pas couverts par la trésorerie et les placements temporaires disponibles. La mesure définie par les normes IFRS qui se rapproche le plus de la dette nette est la dette à long terme, y compris la tranche courante de la dette à long terme. La dette nette est un élément du ratio **dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

**Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** : Cette mesure est définie comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois. (Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».) Cette mesure est analogue au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, tel qu'il est décrit à la rubrique 7.6, « Facilités de crédit ».

**Calcul du ratio de la dette nette sur le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio)	2024	2023
Numérateur – dette nette	27 280	26 250
Dénominateur – BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	7 224	6 818
<b>Ratio (fois)</b>	<b>3,78</b>	<b>3,85</b>

**Montant net des charges d'intérêts** : Cette mesure est le dénominateur utilisé pour calculer le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**. Le montant net des charges d'intérêts représente les coûts de financement excluant les intérêts sur la dette à long terme comptabilisés à l'actif, les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel, les variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels et les recouvrements liés au remboursement par anticipation et à l'échéance de la dette, calculés sur 12 mois. Les charges comptabilisées relativement à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, le cas échéant, sont prises en compte dans le montant net des charges d'intérêts.

**Calcul du montant net des charges d'intérêts**

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023
Coûts de financement	1 347	773
Déduire : montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel	(7)	(8)
Ajouter : intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés	4	17
Ajouter : variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	(47)	174
<b>Charges d'intérêts, montant net</b>	<b>1 297</b>	<b>956</b>

**11.2 Indicateurs opérationnels**

Les mesures suivantes constituent des paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer la performance opérationnelle d'une entité de télécommunications offrant des services mobiles et des services fixes. Elles n'ont cependant pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB.

**Taux de désabonnement** – calculé comme le nombre d'abonnés désactivés au cours d'une période donnée, divisé par le nombre moyen d'abonnés dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel. Le taux de désabonnement des téléphones mobiles représente la moyenne totale des taux de désabonnement des téléphones mobiles des services prépayés et des services postpayés. Un abonné des services prépayés de téléphone mobile de TELUS, de Koodo ou de Public Mobile est désactivé lorsqu'il n'utilise pas les services au cours des 90 jours suivant l'expiration des crédits prépayés.

**Abonné des appareils connectés** – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS ainsi qu'un appareil portable générateur de produits récurrents (p. ex., les tablettes, les clés Internet, l'Internet des objets, la technologie prêt-à-porter et les véhicules connectés) appuyés par TELUS et dont les capacités cellulaires de transmission de la voix sont limitées ou inexistantes.

**Abonné des téléphones mobiles** – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS ainsi qu'un appareil portable générateur de produits récurrents (p. ex., les téléphones mobiles et les téléphones intelligents) pour lequel TELUS procure une connectivité voix, messagerie textuelle et/ou données.

**Abonné des services Internet** – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS pour les services Internet ainsi qu'un appareil générateur de produits récurrents pour lequel TELUS procure un accès aux services Internet.

**Abonné des services de voix résidentiels** – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS pour les services de téléphonie ainsi qu'un appareil générateur de produits récurrents pour lequel TELUS procure un accès aux services de voix.

**Abonné des services de sécurité** – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS pour les services de sécurité ainsi qu'un appareil générateur de produits récurrents connecté à la plateforme de solutions de sécurité et d'automatisation de TELUS.

**Abonné des services de télévision** – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS pour les services de télévision ainsi qu'un abonnement à un appareil générateur de produits récurrents en vertu duquel il peut accéder aux services vidéo au moyen d'une plateforme TELUS TV.

**Nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé** – nombre d'utilisateurs (adhérents principaux et leurs personnes à charge) participant à divers programmes de santé appuyés par les services de TELUS Santé (p. ex., soins virtuels, gestion des régimes d'assurance maladie, soins préventifs, sécurité en matière de santé personnelle et programmes d'aide aux employés et à la famille). Certains membres et leurs personnes à charge utiliseront probablement plusieurs services de TELUS Santé.

**Membre des services de soins de santé virtuels** – adhérent principal à un programme de soins virtuels de TELUS Santé actif.

**Nombre de transactions liées aux services de soins de santé numériques** – nombre total de demandes de règlements pour des soins de santé, de demandes de règlements pour des soins dentaires, de consultations ou autres transactions soutenues par les produits et services de TELUS Santé.

**TELUS CORPORATION**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS**

**(NON AUDITÉ)**

**31 MARS 2024**

# États consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global

(non audité)

Périodes closes les 31 mars (en millions, sauf les montants par action)	Note	Trimestres	
		2024	2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Services		4 329 \$	4 345 \$
Équipement		537	580
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	6	4 866	4 925
Autres produits	7	66	39
Produits d'exploitation et autres produits		4 932	4 964
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achat de biens et services	16	1 810	1 803
Charge au titre des avantages du personnel	8, 16	1 484	1 540
Amortissement des immobilisations corporelles	17	690	640
Amortissement des immobilisations incorporelles	18	373	382
		4 357	4 365
<b>BÉNÉFICE D'EXPLOITATION</b>		575	599
Coûts de financement	9	394	320
<b>BÉNÉFICE AVANT IMPÔT</b>		181	279
Impôt sur le résultat	10	41	55
<b>BÉNÉFICE NET</b>		140	224
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	11		
<b>Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat</b>			
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie		59	(19)
Écart de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		24	31
		83	12
<b>Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat</b>			
Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement		1	(6)
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel		35	(4)
		36	(10)
		119	2
<b>BÉNÉFICE GLOBAL</b>		259 \$	226 \$
<b>BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE :</b>			
Aux actions ordinaires		127 \$	217 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		13	7
		140 \$	224 \$
<b>BÉNÉFICE GLOBAL ATTRIBUABLE :</b>			
Aux actions ordinaires		226 \$	211 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		33	15
		259 \$	226 \$
<b>BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE</b>	12		
De base		0,09 \$	0,15 \$
Dilué		0,09 \$	0,15 \$
<b>NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION</b>			
De base		1 476	1 439
Dilué		1 478	1 440

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

(en millions)	Note	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et placements temporaires, montant net		2 164 \$	864 \$
Débiteurs	6 b)	3 432	3 597
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir		178	205
Stocks	1 b)	539	484
Actifs sur contrat	6 c)	434	445
Charges payées d'avance	20	818	682
Actifs dérivés courants	4 d)	34	36
		<b>7 599</b>	<b>6 313</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations corporelles, montant net	17	17 177	17 248
Immobilisations incorporelles, montant net	18	19 670	19 721
Dépôts liés aux licences de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz	18	124	—
Goodwill, montant net	18	10 175	10 058
Actifs sur contrat	6 c)	288	303
Autres actifs à long terme	20	2 575	2 493
		<b>50 009</b>	<b>49 823</b>
		<b>57 608 \$</b>	<b>56 136 \$</b>

(en millions)	Note	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Emprunts à court terme	22	104 \$	104 \$
Créiteurs et charges à payer	23	3 086	3 391
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer		143	126
Dividendes à payer	13	554	550
Facturation par anticipation et dépôts de clients	24	1 000	971
Provisions	25	274	317
Tranche courante de la dette à long terme	26	4 916	3 994
Passifs dérivés courants	4 d)	3	25
		<b>10 080</b>	<b>9 478</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions	25	755	744
Dette à long terme	26	24 450	23 355
Autres passifs à long terme	27	745	867
Impôt sur le résultat différé		4 345	4 390
		<b>30 295</b>	<b>29 356</b>
<b>Passif</b>		<b>40 375</b>	<b>38 834</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	28	16 008	16 112
Participations ne donnant pas le contrôle		1 225	1 190
		<b>17 233</b>	<b>17 302</b>
		<b>57 608 \$</b>	<b>56 136 \$</b>
Passifs éventuels	29		

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

# États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres

(non audité)

		Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires							
		Capital d'apport				Cumul des autres éléments du résultat global		Participations ne donnant pas le contrôle	
		Actions ordinaires (note 28)				Total		Total	
(en millions)	Note	Nombre d'actions	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		1 431	11 399 \$	956 \$	4 104 \$	110 \$	16 569 \$	1 089 \$	17 658 \$
Bénéfice net		—	—	—	217	—	217	7	224
Autres éléments du résultat global	11	—	—	—	(4)	(2)	(6)	8	2
Dividendes	13	—	—	—	(506)	—	(506)	—	(506)
Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie	13 b), 14 c)	7	184	—	—	—	184	—	184
Rémunération fondée sur des actions mise en équivalence		—	—	26	—	—	26	3	29
Variation des participations dans des filiales	28 b)	2	54	69	—	—	123	117	240
Solde au 31 mars 2023		1 440	11 637 \$	1 051 \$	3 811 \$	108 \$	16 607 \$	1 224 \$	17 831 \$
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024		1 468	12 324 \$	997 \$	2 835 \$	(44) \$	16 112 \$	1 190 \$	17 302 \$
Bénéfice net		—	—	—	127	—	127	13	140
Autres éléments du résultat global	11	—	—	—	35	64	99	20	119
Dividendes	13	—	—	—	(554)	—	(554)	—	(554)
Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie	13 b), 14 c)	8	191	—	—	—	191	—	191
Rémunération fondée sur des actions mise en équivalence	14 b)	—	—	28	—	—	28	2	30
Émission d'actions ordinaires dans le cadre de regroupements d'entreprises	18 b)	—	7	—	—	—	7	—	7
Variation des participations dans des filiales	28 b)	—	—	(2)	—	—	(2)	—	(2)
Solde au 31 mars 2024		1 476	12 522 \$	1 023 \$	2 443 \$	20 \$	16 008 \$	1 225 \$	17 233 \$

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie

(non audité)

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2024	2023
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Bénéfice net		140 \$	224 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :			
Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles		1 063	1 022
Impôt sur le résultat différé	10	(98)	(93)
Charge de rémunération fondée sur des actions, montant net	14 a)	27	43
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	15 a)	17	15
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	15 a)	(8)	(9)
Actifs sur contrat non courants		15	14
Montants non facturés non courants à recevoir des clients au titre du financement	20	(48)	(14)
Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	9	66	19
Perte liée aux placements mis en équivalence	7, 21	5	4
Autres		(16)	21
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	31 a)	(213)	(485)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		950	761
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	31 a)	(812)	(976)
Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre et dépôts liés aux licences de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz	18 a)	(124)	—
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net	18 b)	(89)	(1 262)
Avances aux coentreprises immobilières et aux entreprises associées et participations dans les coentreprises immobilières et les entreprises associées	21	(3)	(5)
Sommes reçues des coentreprises immobilières	21	2	2
Produit de cessions		14	—
Investissement dans des placements de portefeuille et autres		20	(92)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(992)	(2 333)

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2024	2023
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	31 b)		
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net	13 a)	(359)	(318)
Émission de titres de créance à long terme	26	2 567	3 681
Remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme	26	(850)	(2 372)
Autres		(16)	(5)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 342	1 475
<b>SITUATION DE TRÉSORERIE</b>			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net		1 300	(97)
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début		864	974
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin		2 164 \$	877 \$
<b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts payés		(334) \$	(286) \$
Intérêts reçus		11 \$	4 \$
Impôt sur le résultat payé, montant net		(80) \$	(127) \$

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

**31 MARS 2024**

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications du Canada offrant un vaste éventail de solutions technologiques, qui incluent des produits et des services de voix et de données mobiles et fixes, des services de soins de santé et des solutions technologiques et logicielles (y compris les programmes d'aide aux employés et à la famille et l'administration des avantages du personnel), les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (logiciels, services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et les biens de consommation axées sur l'analytique de données), ainsi qu'une expérience client propulsée par le numérique. Les services de données comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, les services d'hébergement, les services de technologies de l'information gérées et les services fondés sur l'infonuagique, de même que les services de sécurité résidentielle et d'entreprise.

TELUS Corporation a été constituée en société par actions en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. et l'ancienne société située en Alberta, TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM Inc. et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT et BC TELECOM Inc. a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, TELUS Corporation est devenue assujettie à la Business Corporations Act (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la Company Act (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 510 West Georgia Street, Floor 7, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0M3.

Les expressions « TELUS », « nous », « notre », « nos », « nôtre » et « nous-mêmes » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales. Nos principales filiales sont : TELUS Communications Inc., dans laquelle nous détenons une participation de 100 % au 31 mars 2024; et TELUS International (Cda) Inc., dans laquelle nous détenons une participation de 55,9 % au 31 mars 2024, comme il est décrit plus en détail à la *note 28 b)*, et qui a mené à terme son premier appel public à l'épargne en février 2021.

Notes annexes	Page
<b>Application générale</b>	
1. États financiers consolidés intermédiaires résumés	7
2. Faits nouveaux concernant les méthodes comptables	7
3. Politiques financières liées à la structure du capital	8
4. Instruments financiers	12
<b>Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés</b>	
5. Information sectorielle	20
6. Produits tirés de contrats conclus avec des clients	22
7. Autres produits	23
8. Charge au titre des avantages du personnel	23
9. Coûts de financement	23
10. Impôt sur le résultat	24
11. Autres éléments du résultat global	25
12. Montants par action	26
13. Dividendes par action	26
14. Rémunération fondée sur des actions	27
15. Avantages du personnel futurs	30
16. Coûts de restructuration et autres coûts	31
<b>Éléments portant sur la situation financière consolidée</b>	
17. Immobilisations corporelles	33
18. Immobilisations incorporelles et goodwill	34
19. Contrats de location	36
20. Autres actifs à long terme	36
21. Coentreprises immobilières et participations dans des entreprises associées	37
22. Emprunts à court terme	39
23. Crédoeurs et charges à payer	40
24. Facturation par anticipation et dépôts de clients	40
25. Provisions	41
26. Dette à long terme	42
27. Autres passifs à long terme	48
28. Capitaux propres	48
29. Passifs éventuels	49
<b>Autres</b>	
30. Transactions entre parties liées	51
31. Informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie	52

## 1 états financiers consolidés intermédiaires résumés

### a) Mode de présentation

Les notes annexes figurant dans nos états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent uniquement les événements et les transactions d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans nos états financiers audités annuels. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires sont dits résumés. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus parallèlement à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont exprimés en dollars canadiens et sont préparés selon les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les principes comptables généralement reconnus que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de l'IASB ») et les principes comptables généralement reconnus du Canada. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et reflètent tous les ajustements (de nature récurrente habituelle) qui sont, à notre avis, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Ces états financiers consolidés pour le trimestre clos le 31 mars 2024 ont été autorisés par notre conseil d'administration pour publication le 9 mai 2024.

### b) Stocks

Nos stocks se composent essentiellement d'appareils mobiles, de pièces et d'accessoires d'un montant total de 436 millions de dollars au 31 mars 2024 (31 décembre 2023 – 369 millions de dollars), de même que d'équipement de communications détenu en vue de leur revente. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation et le coût est établi selon la méthode du coût moyen. Le coût des biens vendus pour le trimestre clos le 31 mars 2024 a totalisé 0,5 milliard de dollars (2023 – 0,6 milliard de dollars).

## 2 faits nouveaux concernant les méthodes comptables

### a) Première application des normes, interprétations et modifications des normes et interprétations au cours de la période de présentation de l'information financière

- En mai 2023, l'International Accounting Standards Board a publié *Accords de financement de fournisseurs*, qui a modifié IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, et exige des informations quantitatives et qualitatives supplémentaires sur les accords de financement de fournisseurs. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, mais l'application anticipée était permise; la présentation de l'information comparative des exercices antérieurs n'est pas requise pour le premier exercice d'application de la nouvelle norme. Nous évaluons actuellement l'incidence des normes modifiées, mais nous ne prévoyons pas que l'application des modifications, comme il est décrit à la *note 23*, aura une incidence significative sur nos informations financières.
- En mai 2023, l'International Accounting Standards Board a publié *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux (modifications d'IAS 12)*, qui a modifié IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications prévoient une exemption temporaire, dont nous nous sommes prévalus, de l'obligation de comptabilisation de l'impôt différé découlant du modèle de règles du Pilier Deux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE »), de telles règles garantissant que les grandes sociétés multinationales seront assujetties à un taux d'imposition minimum de 15 % dans chaque territoire où elles exercent leurs activités. Les modifications visent à assurer la cohérence et la comparabilité des états financiers, étant donné qu'il est attendu que le rythme et le calendrier de mise en œuvre des règles de l'OCDE différeront d'un territoire à l'autre. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour les périodes intermédiaires se clôturant après le 31 décembre 2023.

**b) Normes, interprétations et modifications aux normes et interprétations qui ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont pas encore été appliquées**

- En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui établit les exigences générales en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers. La nouvelle norme remplacera IAS 1, *Présentation des états financiers*. Bien qu'une grande partie de la substance d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, sera maintenue dans la nouvelle norme, celle-ci comportera les nouveautés suivantes :
  - Afin d'améliorer la comparabilité entre les entités, la norme exige la présentation, dans l'état du résultat net, d'un sous-total pour le bénéfice d'exploitation et d'un sous-total pour le bénéfice avant coût de financement et impôt (les deux sous-totaux étant définis dans la nouvelle norme);
  - La norme exige la présentation et le rapprochement, dans une même note des états financiers, des mesures de performance définies par la direction (p. ex., les mesures ou les ratios qui, actuellement et couramment, seraient considérés comme des mesures financières non conformes aux PCGR, des mesures financières supplémentaires ou des ratios non conformes aux PCGR) qui sont utilisés dans les communications publiques pour présenter l'opinion de la direction sur divers aspects de la performance d'une entité et qui sont tirés des états du résultat net et des autres éléments du résultat global;
  - Elle rehausse les exigences relatives au regroupement et à la ventilation des montants des états financiers;
  - La norme exige certains changements au tableau des flux de trésorerie, y compris l'élimination des options relatives au classement des flux de trésorerie provenant des intérêts et des dividendes.

La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. Nous évaluons actuellement l'incidence de la nouvelle norme. Bien que la présentation et le rapprochement des mesures de performance définies par la direction seront modifiés (principalement du fait que ces derniers seront présentés dans les états financiers plutôt que dans le rapport de gestion), nous ne prévoyons pas que l'application de la nouvelle norme aura une incidence significative sur la totalité de nos informations financières.

### 3 politiques financières liées à la structure du capital

#### Généralités

Nous gérons le capital financier dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un niveau de risque acceptable. Notre définition du capital financier inclut :

- les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global);
- les participations ne donnant pas le contrôle;
- la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé à des facilités de crédit à long terme et tous les actifs ou passifs de couverture liés aux éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global);
- la trésorerie et les placements temporaires;
- les emprunts à court terme (y compris ceux découlant des créances titrisées);
- les autres éléments de la dette à long terme (y compris ceux découlant des créances titrisées).

Nous gérons notre structure du capital financier et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital financier, nous pouvons :

- ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires;
- racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités;
- émettre de nouvelles actions [y compris des actions ordinaires et des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc.];
- émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes;
- accroître ou réduire le montant des créances vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance;

- conclure une nouvelle convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance pour remplacer une fiducie de titrisation sans lien de dépendance comportant des caractéristiques différentes.

Nos objectifs financiers en 2024, qui sont revus chaque année, sont demeurés inchangés par rapport à 2023. Nous estimons que nos objectifs financiers s'alignent sur notre stratégie à long terme.

Nous surveillons le capital financier au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA\* ») excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution.

#### Ratios d'endettement et de couverture

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois. Historiquement, cette mesure est semblable au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit. La dette nette et le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sont des mesures qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le calcul de ces mesures se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité à certaines clauses restrictives s'appliquant à la dette.

Aux 31 mars ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates (en millions de dollars)	Objectif	2024	2023
<b>Composantes des ratios d'endettement et de couverture</b>			
Dette nette <sup>1</sup>		27 280 \$	26 250 \$
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts <sup>2</sup>		7 224 \$	6 818 \$
Montant net des charges d'intérêts <sup>3</sup> (note 9)		1 297 \$	956 \$
<b>Ratio d'endettement</b>			
Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	2,20 à 2,70 <sup>4</sup>	3,78	3,85
<b>Ratios de couverture</b>			
Couverture par le bénéfice <sup>5</sup>		1,8	3,1
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts <sup>6</sup>		5,6	7,1
1 La dette nette et le total du capital investi sont calculés comme suit :			
Aux 31 mars	Note	2024	2023
Dette à long terme	26	29 366 \$	26 566 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme		127	119
(Actifs) passifs dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette à long terme libellée en dollars américains, montant net		7	(79)
Cumul des autres éléments du résultat global découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette à long terme libellée en dollars américains – compte non tenu des incidences fiscales		(160)	(72)
Trésorerie et placements temporaires, montant net		(2 164)	(877)
Emprunts à court terme	22	104	593
<b>Dette nette</b>		<b>27 280</b>	<b>26 250</b>
Actions ordinaires		16 008	16 607
Participations ne donnant pas le contrôle		1 225	1 224
Moins : cumul des autres éléments du résultat global compris ci-dessus dans les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires ainsi que dans les participations ne donnant pas le contrôle		(38)	(139)
<b>Total du capital investi</b>		<b>44 475 \$</b>	<b>43 942 \$</b>

\* Le BAIIA n'est pas une mesure financière normalisée en vertu des normes IFRS de l'IASB et pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation et autres produits diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous

présentons le BAIIA parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

2 Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme suit :

	BAIIA (note 5)	Coûts de restructuration et autres coûts (note 16)	BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts
<b>Ajouter</b>			
Trimestre clos le 31 mars 2024	1 638 \$	218 \$	1 856 \$
Exercice clos le 31 décembre 2023	6 431	717	7 148
<b>Déduire</b>			
Trimestre clos le 31 mars 2023	(1 621)	(159)	(1 780)
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	6 448 \$	776 \$	7 224 \$

- 3 Le montant net des charges d'intérêts est le montant net des coûts de financement, excluant le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel, les variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, les économies liées à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et le remboursement à l'échéance de titres de créance, calculé sur 12 mois (les charges comptabilisées à l'égard de la prime au titre du remboursement par anticipation, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des charges d'intérêts) (se reporter à la note 9).
- 4 Notre fourchette cible à long terme pour le ratio d'endettement est de 2,20 à 2,70 fois. Au 31 mars 2024, le ratio sortait de cette fourchette cible à long terme. Nous pourrions laisser ce ratio sortir de la fourchette cible (pour saisir les occasions de placement à long terme), et ce cas s'est déjà présenté, mais nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio soit d'environ 2,70 fois à moyen terme (après les enchères de licences de spectre de 2021 et de 2023 et les prochaines enchères de licences de spectre des ondes millimétriques), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,25:1,00 (se reporter à la note 26 d). Le calcul du ratio d'endettement est essentiellement semblable au calcul du ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.
- 5 La couverture par le bénéfice est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et correspond au bénéfice net avant les charges liées aux coûts d'emprunt et la charge d'impôt sur le résultat divisé par les charges liées aux coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme; intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts; prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme); et réintégration des intérêts capitalisés, en excluant les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

\* Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, ils pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, les flux de trésorerie disponibles correspondent au BAIIA (produits d'exploitation et autres produits diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel) excluant les éléments que nous considérons comme ayant une valeur prédictive

- 6 La couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts. Cette mesure est essentiellement semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts était de 3,78 fois au 31 mars 2024, comparativement à 3,85 fois à l'exercice précédent. L'incidence de l'augmentation des niveaux de la dette nette, qui tient essentiellement aux acquisitions d'entreprises, a été surpassée par l'incidence de la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Les niveaux de la dette nette étaient déjà élevés au cours de la période considérée et des périodes comparatives en raison de nos acquisitions de spectre.

Le ratio de couverture par le bénéfice était de 1,8 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2024, soit une baisse comparativement à 3,1 fois à l'exercice précédent. La diminution du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une baisse de 0,7 du ratio et l'augmentation des coûts d'emprunt a donné lieu à une baisse de 0,6 du ratio. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est établi à 5,6 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2024, en baisse par rapport au ratio de 7,1 fois enregistré à l'exercice précédent. La croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est traduite par une hausse de 0,4 du ratio et la hausse de 341 millions de dollars du montant net des charges d'intérêts s'est traduite par une baisse de 1,9 du ratio.

**Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation**  
Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, notre ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation est présenté comme une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés liés aux actions ordinaires de TELUS Corporation des quatre trimestres les plus récents, comptabilisés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes (se reporter à la note 13), divisé par le total des flux de trésorerie disponibles\* pour les quatre trimestres les

limitée, y compris les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Nous avons publié des indications au sujet des flux de trésorerie disponibles et les avons inclus dans l'information présentée parce qu'ils constituent des mesures clés de performance auxquelles la direction et les investisseurs ont recours pour évaluer la performance de nos activités.

plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisé par les flux de trésorerie disponibles annuels si le montant présenté se rapporte à un exercice). La mesure historique pour la période de 12 mois close le 31 mars 2024 est présentée à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée.

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars	Objectif	2024	2023
<b>Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables</b>			
Ratio de dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement			
		116 %	180 %
<b>Calculé selon les mesures de la direction</b>			
Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes			
	60 % à 75 % <sup>1</sup>	91 %	89 %
1 Notre fourchette cible pour le ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation est de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective.			
Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions)		2024	2023
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation		2 159 \$	1 955 \$
Montant des dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation		(692)	(712)
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes		1 467 \$	1 243 \$

Le tableau qui suit présente notre calcul des flux de trésorerie disponibles et son rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions)	Note	2024	2023
BAlIA	5	6 448 \$	6 458 \$
Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements		110	179
Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat et des options de financement d'appareils mobiles Paiements faciles de TELUS		(141)	(141)
Incidence de la composante capital des contrats de location	31 b)	(586)	(502)
Éléments des tableaux consolidés des flux de trésorerie :			
Rémunération fondée sur des actions, montant net	14	101	139
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	15	74	89
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel		(27)	(36)
Perte liée aux placements mis en équivalence		31	—
Intérêts payés		(1 244)	(922)
Intérêts reçus		30	20
Dépenses d'investissement	5	(2 834)	(3 352)
Flux de trésorerie disponibles avant impôt		1 962	1 932
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements		(342)	(538)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>		<b>1 620</b>	<b>1 394</b>
Ajouter (déduire) :			
Dépenses d'investissement	5	2 834	3 352
Incidence de la composante capital des contrats de location		586	502
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation qui ne sont pas inclus dans les postes précédents et d'autres éléments non significatifs sur une base individuelle compris dans le résultat net ne générant ni n'utilisant aucuns flux de trésorerie		(352)	(811)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>4 688 \$</b>	<b>4 437 \$</b>

## 4 instruments financiers

### a) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute, la meilleure représentation de notre exposition maximale au risque de crédit (excluant les incidences de l'impôt sur le résultat) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats auxquels nous nous attendons.

(en millions)	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Trésorerie et placements temporaires, montant net	2 164 \$	864 \$
Débiteurs	4 117	4 234
Actifs sur contrat	722	748
Actifs dérivés	176	215
	<b>7 179 \$</b>	<b>6 061 \$</b>

#### Trésorerie et placements temporaires, montant net

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires est géré en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte notation de première qualité et d'autres contreparties solvables. Un examen continu permet d'évaluer les changements de l'état des contreparties.

#### Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire. Les comptes sont considérés comme en souffrance lorsque le client n'a pas fait les paiements contractuels à l'échéance, soit habituellement dans les 30 jours suivant la date de facturation. Tous frais de retard sur les soldes impayés non courants des créances clients sont imputés au taux du marché fondé sur le secteur ou au taux négocié.

#### Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses

(en millions)	Note	Montant brut	Correction de valeur	Montant net <sup>1</sup>
<b>Au 31 mars 2024</b>				
Moins de 30 jours après la date de facturation		1 157 \$	(16) \$	1 141 \$
De 30 à 60 jours après la date de facturation		367	(15)	352
De 61 à 90 jours après la date de facturation		140	(18)	122
Plus de 90 jours après la date de facturation		216	(38)	178
Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement		1 602	(34)	1 568
		<b>3 482 \$</b>	<b>(121) \$</b>	<b>3 361 \$</b>
Non en souffrance	6 b)	2 783 \$	(107) \$	2 676 \$
En souffrance	20	699	(14)	685
		<b>3 482 \$</b>	<b>(121) \$</b>	<b>3 361 \$</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>				
Moins de 30 jours après la date de facturation		1 077 \$	(14) \$	1 063 \$
De 30 à 60 jours après la date de facturation		550	(14)	536
De 61 à 90 jours après la date de facturation		139	(17)	122
Plus de 90 jours après la date de facturation		193	(36)	157
Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement		1 630	(36)	1 594
		<b>3 589 \$</b>	<b>(117) \$</b>	<b>3 472 \$</b>
Non en souffrance	6 b)	2 938 \$	(103) \$	2 835 \$
En souffrance	20	651	(14)	637
		<b>3 589 \$</b>	<b>(117) \$</b>	<b>3 472 \$</b>

1 Les montants nets représentent les créances clients qui n'avaient pas fait l'objet d'une provision aux dates des états consolidés de la situation financière (se reporter à la note 6 b).

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. La conjoncture économique (y compris les données macroéconomiques prospectives), les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation), les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance ainsi que la ligne d'activité d'où proviennent les créances clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si des corrections de valeur doivent être constituées au titre des comptes en souffrance; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour créances douteuses à l'encontre des créances clients. La charge pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les soldes des créances clients dépassant un certain seuil et sur la base d'une provision fondée

sur des statistiques pour les autres comptes. Aucune créance client n'est radiée directement à même la charge pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à notre correction de valeur pour créances douteuses.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2024	2023
Solde au début	117 \$	109 \$
Ajouts (charge pour créances douteuses)	44	21
Comptes radiés <sup>1</sup> d'un montant inférieur aux recouvrements	(37)	(28)
Autres	(3)	4
<b>Solde à la fin</b>	<b>121 \$</b>	<b>106 \$</b>

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, les comptes radiés, mais faisant toujours l'objet d'activités de recouvrement ont totalisé 52 \$ (2023 – 44 \$).

#### Actifs sur contrat

Le risque de crédit associé aux actifs sur contrat est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire.

Actifs sur contrat, déduction faite de la correction de valeur pour perte de valeur (en millions)	Montant brut	Correction de valeur	Montant net (note 6 c)
<b>Au 31 mars 2024</b>			
À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de :			
La période de 12 mois se clôturant un an après	597 \$	(18) \$	579 \$
La période de 12 mois se clôturant deux ans après	240	(7)	233
Par la suite	56	(1)	55
	<b>893 \$</b>	<b>(26) \$</b>	<b>867 \$</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>			
À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de :			
La période de 12 mois se clôturant un an après	616 \$	(21) \$	595 \$
La période de 12 mois se clôturant deux ans après	259	(9)	250
Par la suite	54	(1)	53
	<b>929 \$</b>	<b>(31) \$</b>	<b>898 \$</b>

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux actifs sur contrat. La conjoncture économique, les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation) et la ligne d'activité d'où proviennent les actifs sur contrat sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer la correction de valeur pour perte de valeur. Les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour perte de valeur des actifs sur contrat en diminution des actifs sur contrat.

#### Actifs dérivés (et passifs dérivés)

Les contreparties à nos dérivés liés aux opérations de change significatifs sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une notation du crédit de première qualité. Le montant total en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les notations du crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. Nous n'accordons ni ne recevons de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de notre notation du crédit et de celle de nos contreparties. Bien que nous soyons exposés au risque de pertes de crédit qui pourraient résulter de la non-exécution possible de nos contreparties, nous considérons ce risque comme minime. Nos passifs dérivés ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit.

#### b) Risque de liquidité

À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, comme il est expliqué plus en détail à la note 3, nous gérons notre risque de liquidité des façons suivantes :

- en recourant à un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels;
- en maintenant une convention pour la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance (note 22), des facilités bancaires bilatérales (note 22), un programme de financement de la chaîne d'approvisionnement (note 23), un programme de papier commercial (note 26 c) et des facilités de crédit consorsial [note 26 d) et e)];
- en maintenant des prospectus préalables de base en vigueur;
- en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels;
- en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers.



**c) Risque de marché**

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les trimestres clos les 31 mars 2024 et 2023 auraient pu varier si le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, le taux de change du dollar américain par rapport à l'euro, les taux d'intérêt du marché et l'évaluation de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels avaient présenté une variation des montants raisonnablement possibles par rapport à leurs montants réels à la date de l'état de la situation financière.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les soldes libellés en dollars américains et en euros et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés à la date de l'état de la situation financière concerné ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de taux d'intérêt à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue au début de l'exercice concerné et serait demeurée constante jusqu'à la date de l'état de la situation financière concerné. Les montants en capital et les valeurs nominales à la date de l'état de la situation financière concerné ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque relatif à l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne et au risque relatif à la prime liée à l'énergie solaire à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de

Trimestres clos les 31 mars [augmentation (diminution) en millions]	Bénéfice net		Autres éléments du résultat global		Bénéfice global	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Variations raisonnablement possibles des risques de marché <sup>1</sup>						
Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US						
Appréciation du dollar CA	(11) \$	(5) \$	107 \$	127 \$	96 \$	122 \$
Dépréciation du dollar CA	11 \$	5 \$	(107) \$	(123) \$	(96) \$	(118) \$
Variation de 10 % du taux de change du dollar US par rapport à l'euro						
Appréciation du dollar US	13 \$	18 \$	(68) \$	(74) \$	(55) \$	(56) \$
Dépréciation du dollar US	(13) \$	(18) \$	68 \$	74 \$	55 \$	56 \$
Variation de 25 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation des taux d'intérêt						
Taux d'intérêt au Canada	(5) \$	(6) \$	74 \$	80 \$	69 \$	74 \$
Taux d'intérêt aux États-Unis	— \$	— \$	(70) \$	(74) \$	(70) \$	(74) \$
Taux d'intérêt combiné	(5) \$	(6) \$	4 \$	6 \$	(1) \$	— \$
Diminution des taux d'intérêt						
Taux d'intérêt au Canada	5 \$	6 \$	(77) \$	(80) \$	(72) \$	(74) \$
Taux d'intérêt aux États-Unis	— \$	— \$	73 \$	82 \$	73 \$	82 \$
Taux d'intérêt combiné	5 \$	6 \$	(4) \$	2 \$	1 \$	8 \$
Variation de 20 points de base de l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne						
Augmentation de l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne	(40) \$	(41) \$	— \$	— \$	(40) \$	(41) \$
Diminution de l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne	40 \$	41 \$	— \$	— \$	40 \$	41 \$
Variation de 20 points de base de la prime liée à l'énergie solaire						
Augmentation de la prime liée à l'énergie solaire	24 \$	24 \$	— \$	— \$	24 \$	24 \$
Diminution de la prime liée à l'énergie solaire	(24) \$	(24) \$	— \$	— \$	(24) \$	(24) \$

1 Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global sont calculées sans modification d'autres facteurs; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs, ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle nous réaliserions les variations des taux de change et des taux d'intérêt du marché; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel nous exerçons nos activités aurait une incidence sur cette hypothèse.

l'état de la situation financière concerné. Les valeurs nominales des accords d'achat d'énergie virtuels à la date de l'état de la situation financière concerné ont été utilisées aux fins des calculs.

La charge d'impôt sur le résultat, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, a été calculée au moyen des taux d'imposition prévus par la loi pour les périodes de présentation de l'information financière.

**d) Juste valeur***Généralités*

La valeur comptable de la trésorerie et des placements temporaires, des débiteurs, des obligations à court terme, des emprunts à court terme, des créditeurs et de certaines provisions (y compris des provisions au titre de la restructuration) correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La juste valeur de nos actifs financiers de placement est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs ou d'autres indications objectives et claires de juste valeur.

La juste valeur de notre dette à long terme, en excluant les contrats de location, est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer le risque de change est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs de ces instruments financiers ou d'instruments financiers similaires ou des taux courants qui nous sont offerts pour des instruments financiers de même échéance, ainsi qu'en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires dotés

d'échéances similaires et exposés à des risques similaires (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le taux de change à terme du dollar canadien par rapport au dollar américain aux dates des états de la situation financière). La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer notre exposition au risque de prix lié à l'achat d'électricité est actuellement estimée selon une méthode de l'actualisation des flux de trésorerie en fonction de prévisions basées sur les normes de l'industrie de EDC Associates Ltd. au moyen de données observables sur le marché. Les données d'entrée observables importantes utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 sont l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne, qui reflète 76 % (31 décembre 2023 – 77 %) du prix du réseau commun d'énergie, et la prime liée à l'énergie solaire, qui reflète 108 % (31 décembre 2023 – 125 %) du prix du réseau commun d'énergie.

*Dérivés*

Les instruments financiers dérivés que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente suivant la comptabilisation initiale sont présentés dans le tableau ci-après.

(en millions)	Au 31 mars 2024					Au 31 décembre 2023				
	Désignation	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Juste valeur <sup>1</sup> et valeur comptable	Prix ou taux	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Juste valeur <sup>1</sup> et valeur comptable	Prix ou taux	
<b>Actifs courants<sup>2</sup></b>										
<i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant des éléments suivants</i>										
Produits libellés en dollars américains	DFT <sup>4</sup>	2024	40 \$	— \$	1,00 \$ US : 57 ₪	2024	111 \$	2 \$	1,00 \$ US : 56 ₪	
Achats libellés en dollars américains	DFC <sup>3</sup>	2025	312 \$	4	1,00 \$ US : 1,33 \$ CA	2024	47 \$	—	1,00 \$ US : 1,31 \$ CA	
Dettes à long terme libellées en dollars américains (note 26 c)	DFC <sup>3</sup>	2024	485 \$	2	1,00 \$ US : 1,35 \$ CA	2024	118 \$	1	1,00 \$ US : 1,31 \$ CA	
Opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées au moyen de titres de créance à long terme libellés en dollars américains <sup>7</sup> (note 26 e)	DFC <sup>5</sup>	2028	45 \$	20	1,00 € : 1,09 \$ US	2027	45 \$	17	1,00 € : 1,09 \$ US	
<i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt découlant des éléments suivants</i>										
Montants prélevés sur une facilité de crédit à taux variable (note 26 e)	DFC <sup>3</sup>	2028	11 \$	3	3,5 %	2024	11 \$	2	3,5 %	
<i>Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de prix découlant des éléments suivants</i>										
Achat d'électricité	DFT <sup>4</sup>	2047	16 \$	5	30,99 \$/MWh	2047	25 \$	14	30,60 \$/MWh	
				34 \$				36 \$		
<b>Autres actifs à long terme<sup>2</sup></b>										
<i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant des éléments suivants</i>										
Dettes à long terme libellées en dollars américains <sup>6</sup> (note 26 b)	DFC <sup>3</sup>	2048	3 656 \$	16 \$	1,00 \$ US : 1,29 \$ CA	—	— \$	— \$	—	
Opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées au moyen de titres de créance à long terme libellés en dollars américains <sup>7</sup> (note 26 e)	DFC <sup>5</sup>	2028	580 \$	4	—	—	— \$	—	—	
<i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt découlant des éléments suivants</i>										
Montants prélevés sur une facilité de crédit à taux variable (note 26 e)	DFC <sup>5</sup>	2028	207 \$	—	3,5 %	—	— \$	—	—	
<i>Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de prix découlant des éléments suivants</i>										
Achat d'électricité	DFT <sup>4</sup>	2047	554 \$	122	39,86 \$/MWh	2047	672 \$	179	39,52 \$/MWh	
				142 \$				179 \$		
<b>Passifs courants<sup>2</sup></b>										
<i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant des éléments suivants</i>										
Produits libellés en dollars américains	DFT <sup>4</sup>	2025	95 \$	1 \$	1,00 \$ US : 56 ₪	2024	18 \$	— \$	1,00 \$ US : 55 ₪	
Achats libellés en dollars américains	DFC <sup>3</sup>	2025	108 \$	—	1,00 \$ US : 1,35 \$ CA	2024	401 \$	7	1,00 \$ US : 1,34 \$ CA	
Dettes à long terme libellées en dollars américains (note 26 c)	DFC <sup>3</sup>	2024	712 \$	2	1,00 \$ US : 1,36 \$ CA	2024	943 \$	18	1,00 \$ US : 1,35 \$ CA	
				3 \$				25 \$		

(en millions)	Au 31 mars 2024					Au 31 décembre 2023				
	Désignation	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Juste valeur <sup>1</sup> et valeur comptable	Prix ou taux	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Juste valeur <sup>1</sup> et valeur comptable	Prix ou taux	
<b>Autres passifs à long terme<sup>2</sup></b>										
<i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant des éléments suivants</i>										
Dette à long terme libellée en dollars américains <sup>6</sup> (note 26 c)	DFC <sup>3</sup>	2049	2 930 \$	48 \$	1,00 \$ US : 1,33 \$ CA	2049	6 610 \$	176 \$	1,00 \$ US : 1,31 \$ CA	
Opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées au moyen de titres de créance à long terme libellés en dollars américains <sup>7</sup> (note 26 e)	DFC <sup>5</sup>	—	— \$	—	—	2027	591 \$	13	1,00 € : 1,09 \$ US	
<i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt découlant des éléments suivants</i>										
Montants prélevés sur une facilité de crédit à taux variable (note 26 e)	DFC <sup>3</sup>	—	— \$	—	—	2028	205 \$	2	3,6 %	
				48 \$				191 \$		

1 Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2), à l'exception de la juste valeur des accords d'achat d'énergie virtuels (que nous utilisons pour gérer le risque de prix lié à l'achat d'électricité), qui est évaluée à la date de clôture au moyen de données d'entrée non observables importantes (niveau 3). Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Périodes closes les 31 mars	Trimestres	
	2024	2023
<b>Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels</b>		
Comprises dans le bénéfice net, excluant l'impôt sur le résultat	(66) \$	(19) \$
Solde au début	193	193
Solde à la fin	127 \$	174 \$

- 2 Les actifs et passifs financiers dérivés ne font pas l'objet d'une compensation.
- 3 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de couverture (DFC) au moment de la comptabilisation initiale (éléments de couverture de flux de trésorerie); la comptabilité de couverture est appliquée. À moins d'indication contraire, le ratio de couverture est de 1:1 et est établi en évaluant le degré d'appariement entre la valeur nominale des éléments de couverture et la valeur nominale des éléments couverts connexes.
- 4 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction (DFT) et classés à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de la comptabilisation initiale; la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

- 5 Dérivés désignés comme couverture d'investissement net dans un établissement à l'étranger; la comptabilité de couverture est appliquée. Le ratio de couverture est de 1:1 et est établi en évaluant le degré d'appariement entre la valeur nominale des éléments de couverture et la valeur nominale des éléments couverts connexes.
- 6 Nous désignons uniquement l'élément prix au comptant de ces instruments comme un élément de couverture. Au 31 mars 2024, le *foreign currency basis spread* compris dans la juste valeur des instruments dérivés, qui sert à l'évaluation de l'inefficacité des couvertures, se chiffrait à 142 \$ (31 décembre 2023 – 163 \$).
- 7 Nous désignons uniquement l'élément prix au comptant de ces instruments comme un élément de couverture. Au 31 mars 2024, le *foreign currency basis spread* compris dans la juste valeur des instruments dérivés, qui sert à l'évaluation de l'inefficacité des couvertures, se chiffrait à 3 \$ (31 décembre 2023 – 3 \$).

**Non-dérivés**

Notre dette à long terme qui est évaluée au coût amorti et la juste valeur de celle-ci sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions)	Au 31 mars 2024		Au 31 décembre 2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme, en excluant les contrats de location (note 26)	26 783 \$	25 652 \$	24 735 \$	23 853 \$

**e) Comptabilisation des profits et des pertes sur les dérivés**

Le tableau suivant présente les profits et les pertes, excluant les incidences de l'impôt sur le résultat, découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que le poste où ils sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Le risque de crédit lié à de tels instruments dérivés, comme il est décrit plus en détail à la note 4 a), serait la principale cause d'inefficacité des couvertures. Il n'y avait aucune partie inefficace des instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie pour les périodes présentées.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Montant du profit (de la perte) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) (note 11)		Profit (perte) reclassé des autres éléments du résultat global en résultat (partie efficace) (note 11)		
	2024	2023	Montant	Montant	
			Poste	2024	2023
<b>TRIMESTRES</b>					
<i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant des éléments suivants</i>					
Achats libellés en dollars américains	10 \$	(19) \$	Achat de biens et services	— \$	9 \$
Dette à long terme libellée en dollars américains <sup>1</sup> [note 26 b) et c)]	170	25	Coûts de financement	131	—
Investissement net dans un établissement à l'étranger <sup>2</sup>	25	(21)	Coûts de financement	5	(6)
	205	(15)		136	3
<i>Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché</i>					
Autres	5	(1)	Coûts de financement	1	—
	210 \$	(16) \$		137 \$	3 \$

1 Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global excluent le *foreign currency basis spread* (qui sert à évaluer l'inefficacité des couvertures) compris dans la juste valeur des instruments dérivés; pour le trimestre clos le 31 mars 2024, ce montant s'est chiffré à (21) \$ [2023 – (18) \$].

2 Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global excluent le *foreign currency basis spread* (qui sert à évaluer l'inefficacité des couvertures) compris dans la juste valeur des instruments dérivés; pour le trimestre clos le 31 mars 2024, ce montant s'est chiffré à néant (2023 – 1 \$).

Le tableau suivant présente les profits et les pertes compris dans les coûts de financement et découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que le poste où ils sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Profit (perte) sur les dérivés comptabilisé en résultat	
	2024	2023
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change	(1) \$	3 \$
Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	(66) \$	(19) \$

## 5 information sectorielle

### Généralités

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes, dont les activités peuvent être clairement distinguées et dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance. Nous avons amorcé la modification de nos processus et systèmes de présentation de l'information internes et externes et de nos contrôles internes découlant de l'acquisition et de l'intégration en cours de LifeWorks Inc., et parallèlement, nous procédons à une évaluation de notre structure de présentation de l'information sectorielle.

Le secteur Solutions technologiques de TELUS comprend les produits tirés des services de réseau et les ventes d'équipement découlant des technologies mobiles; les produits tirés des services de données (qui comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, les services d'hébergement, les services de technologies de l'information gérées, les services fondés sur l'infonuagique, de même que les services de sécurité résidentielle et d'entreprise); des services de soins de santé et des solutions technologiques et logicielles (y compris les programmes d'aide aux employés et à la famille et l'administration des avantages du personnel); des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (logiciels,

services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et les biens de consommation axées sur l'analytique de données); les produits tirés des services de voix et autres services de télécommunications, et les ventes d'équipement.

Le secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »), dont la principale monnaie fonctionnelle est le dollar américain, comprend les solutions d'expérience client numérique et de transformation de la capacité numérique, y compris l'intelligence artificielle et la gestion de contenu, qui sont fournies par notre filiale, TELUS International (Cda) Inc.

Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

Le tableau suivant présente l'information sectorielle régulièrement transmise à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel) et ses rapprochements avec nos produits tirés des produits et services, nos autres produits et notre bénéfice avant impôt.



## 6 produits tirés de contrats conclus avec des clients

### a) Produits

Dans le cadre de la détermination des prix de transaction minimaux liés à des contrats conclus avec des clients, les montants sont affectés à l'exécution, ou à l'achèvement de l'exécution, des obligations de prestation contractuelles futures. Ces obligations de prestation contractuelles futures non remplies ou remplies partiellement ont principalement trait à des services à fournir sur la durée du contrat. Le tableau qui suit présente le total de nos prix de transaction minimaux estimatifs affectés aux obligations de prestation contractuelles futures résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, et le calendrier de la comptabilisation probable des produits connexes; les montants réels pourraient différer de ces estimations en raison de divers facteurs, y compris la nature imprévisible du comportement des clients, de la réglementation dans le secteur, de la conjoncture économique dans laquelle nous exerçons nos activités et du comportement de la concurrence.

(en millions)	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
<b>Prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, à comptabiliser dans les produits d'une période ultérieure<sup>1,2</sup></b>		
Au cours de la période de 12 mois se clôturant un an après	2 475 \$	2 576 \$
Au cours de la période de 12 mois se clôturant deux ans après	936	1 022
Par la suite	104	107
	<b>3 515 \$</b>	<b>3 705 \$</b>

- Exclut les montants de la contrepartie variable limitée, les montants découlant des contrats dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an ainsi que, comme le permet la mesure de simplification, les montants découlant de contrats qui ne sont pas touchés par les écarts temporaires en matière de comptabilisation des produits découlant de la répartition du prix de transaction, ou de contrats à l'égard desquels nous pourrions comptabiliser et facturer des produits dont le montant correspond directement à nos obligations de prestation remplies.
- Les normes IFRS de l'IASB exigent une explication quant au calendrier de la comptabilisation probable dans les produits des montants présentés au titre du prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement. Les montants estimatifs présentés reposent sur les modalités et échéances contractuelles. Les produits réels comptabilisés au titre du

prix de transaction minimal, ainsi que le calendrier de comptabilisation connexe, différeront de ces estimations, en raison principalement de la fréquence des occasions où la durée réelle des contrats conclus avec des clients diffère de leur échéance contractuelle.

### b) Débiteurs

(en millions)	Note	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Créances clients		2 783 \$	2 938 \$
Montants courus à recevoir – clients		502	480
Correction de valeur pour créances douteuses	4 a)	(107)	(103)
		<b>3 178</b>	<b>3 315</b>
Montants courus à recevoir – autres		254	282
Débiteurs – courants		<b>3 432 \$</b>	<b>3 597 \$</b>

### c) Actifs sur contrat

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2024	2023
Solde au début		898 \$	908 \$
Entrées nettes découlant des activités		353	350
Montants facturés au cours de la période et donc reclassés dans les débiteurs		(390)	(381)
Variation de la correction de valeur pour perte de valeur, montant net	4 a)	5	1
Autres		1	1
Solde à la fin		<b>867 \$</b>	<b>879 \$</b>
À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de :			
La période de 12 mois se clôturant un an après		579 \$	573 \$
La période de 12 mois se clôturant deux ans après		233	247
Par la suite		55	59
Solde à la fin		<b>867 \$</b>	<b>879 \$</b>

#### Rapprochement des actifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante

Actifs sur contrat – montant brut		579 \$	573 \$
Reclassement des passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat	24	(13)	(14)
Reclassement des passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat	24	(132)	(122)
		<b>434 \$</b>	<b>437 \$</b>

## 7 autres produits

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2024	2023
Aide publique		— \$	1 \$
Autres produits tirés de la colocation	19	1	1
Produits tirés des placements (perte de placement), profit (perte) à la cession d'actifs et autres		24	(3)
Produits d'intérêts	21 a)	2	2
Variations des provisions au titre de regroupements d'entreprises	25	39	38
		<b>66 \$</b>	<b>39 \$</b>

## 8 charge au titre des avantages du personnel

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2024	2023
<b>Charge au titre des avantages du personnel – montant brut</b>			
Salaires		1 388 \$	1 520 \$
Rémunération fondée sur des actions <sup>1</sup>	14	34	54
Régimes de retraite – à prestations définies	15 a)	17	15
Régimes de retraite – à cotisations définies	15 b)	27	28
Coûts de restructuration <sup>1</sup>	16 a)	120	48
Avantages du personnel (santé et autres)		67	55
		<b>1 653</b>	<b>1 720</b>
<b>Coûts internes de la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif, montant net</b>			
Coûts d'acquisition du contrat	20		
Comptabilisés à l'actif		(28)	(16)
Amortis		23	23
Coûts liés à l'exécution du contrat	20		
Comptabilisés à l'actif		(7)	(4)
Amortis		1	1
Immobilisations corporelles		(89)	(100)
Immobilisations incorporelles amortissables		(69)	(84)
		<b>(169)</b>	<b>(180)</b>
		<b>1 484 \$</b>	<b>1 540 \$</b>

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, un montant de 4 \$ (2023 – 2 \$) au titre de la rémunération fondée sur des actions dans le secteur Expérience client propulsée par le numérique a été inclus dans les coûts de restructuration.

## 9 coûts de financement

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2024	2023
<b>Charges d'intérêts</b>			
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – montant brut		297 \$	263 \$
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés <sup>1</sup>		—	(2)
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives		297	261
Obligations locatives	19	40	28
Emprunts à court terme et autres		1	3
Capitalisation liée à des provisions	25	8	8
		<b>346</b>	<b>300</b>
<b>Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel</b>	15	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Opérations de change</b>		<b>(9)</b>	<b>4</b>
<b>Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels</b>		<b>66</b>	<b>19</b>
		<b>405</b>	<b>325</b>
<b>Produits d'intérêts</b>		<b>(11)</b>	<b>(5)</b>
		<b>394 \$</b>	<b>320 \$</b>
Charges d'intérêts, montant net	3	326 \$	301 \$
Charges d'intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisées <sup>1</sup>		—	(2)
Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel		2	2
Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels		66	19
		<b>394 \$</b>	<b>320 \$</b>

1 Les intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives, à un taux combiné de 3,10 %, ont été capitalisés au titre des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour la période de 2023.

## 10 impôt sur le résultat

### Composition des charges et rapprochement des taux

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2024	2023
<b>Charge d'impôt exigible</b>		
Pour la période de présentation de l'information financière considérée	138 \$	147 \$
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	—	1
Pilier Deux – impôt minimum mondial	1	—
	<b>139</b>	<b>148</b>
<b>Charge d'impôt différé</b>		
Survenant à la naissance et à la résorption des différences temporaires	(98)	(93)
	<b>41 \$</b>	<b>55 \$</b>

Notre charge d'impôt et notre taux d'imposition effectif diffèrent de ceux obtenus par l'application des taux prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2024		2023	
	\$	%	\$	%
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi	41	22,9	63	22,5
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	—	—	1	0,4
Pilier Deux – impôt minimum mondial	1	0,6	—	—
Montants (non imposables) non déductibles, montant net	(11)	(6,1)	(9)	(3,1)
Retenues d'impôt et autres impôts et taxes	7	3,9	8	2,9
Pertes non comptabilisées	1	0,6	2	0,7
Différentiel de taux d'imposition à l'étranger	(2)	(1,1)	(11)	(4,0)
Autres	4	2,1	1	0,4
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	41 \$	22,9 %	55 \$	19,8 %

Nous sommes assujettis à l'impôt complémentaire minimum mondial en vertu de la loi fiscale du Pilier Deux. L'impôt complémentaire est principalement lié à nos activités en Bulgarie et en Irlande, où les taux d'imposition prévus par la loi sont de 10 % et de 12,5 %, respectivement. Au

cours du trimestre clos le 31 mars 2024, la société a comptabilisé une charge d'impôt exigible de 1 million de dollars liée à l'impôt du Pilier Deux.

Nous avons appliqué une dérogation temporaire obligatoire à l'égard de la comptabilisation de l'impôt différé pour tenir compte de l'incidence de l'impôt complémentaire, lequel est comptabilisé à titre d'impôt exigible dans la période au cours de laquelle il est engagé.

Au 31 mars 2024, la Bulgarie et l'Irlande ont toutes deux adopté une législation fiscale nationale visant l'impôt minimum mondial avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Par conséquent, nos filiales en Bulgarie et en Irlande, et non la société mère canadienne ultime, seront assujetties à l'impôt complémentaire.

## 11 autres éléments du résultat global

(en millions)	Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat						Écart de change cumulé	Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat	Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	Autres éléments du résultat global
	Dérivés utilisés pour gérer le risque de change			Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché								
	Profits (pertes) survenus	(Profits) pertes de périodes antérieures transférés en résultat net	Total	Profits (pertes) survenus	(Profits) pertes de périodes antérieures transférés en résultat net	Total						
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie au cours de la période considérée (note 4 e)												
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2023			(20) \$			(3) \$	(23) \$	66 \$	90 \$	133 \$		
Autres éléments du résultat global												
Montant	(15) \$	(3) \$	(18)	(1) \$	— \$	(1)	(19)	31	(7)	5	(6) \$	(1) \$
Impôt sur le résultat	(1) \$	1 \$	—	— \$	— \$	—	—	—	(1)	(1)	(2)	(3)
Montant net			(18)			(1)	(19)	31	(6)	6	(4) \$	2 \$
Solde au 31 mars 2023			(38) \$			(4) \$	(42) \$	97 \$	84 \$	139 \$		
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024			(158) \$			(2) \$	(160) \$	36 \$	78 \$	(46) \$		
Autres éléments du résultat global												
Montant	205 \$	(136) \$	69	5 \$	(1) \$	4	73	24	2	99	47 \$	146 \$
Impôt sur le résultat	34 \$	(21) \$	13	1 \$	— \$	1	14	—	1	15	12	27
Montant net			56			3	59	24	1	84	35 \$	119 \$
<b>Solde au 31 mars 2024</b>			<b>(102) \$</b>			<b>1 \$</b>	<b>(101) \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>79 \$</b>	<b>38 \$</b>		
<b>Éléments attribuables :</b>												
Aux actions ordinaires										20 \$		
Aux participations ne donnant pas le contrôle										18		
										<b>38 \$</b>		

## 12 montants par action

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice net dilué par action ordinaire est calculé pour tenir compte des attributions d'options sur actions et des attributions d'unités d'actions restreintes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du bénéfice par action de base et du bénéfice par action dilué. Le bénéfice net est égal au bénéfice net dilué pour toutes les périodes présentées.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2024	2023
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires en circulation	1 476	1 439
Effet des titres dilutifs – unités d'actions restreintes	2	1
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires en circulation	1 478	1 440

Pour les trimestres clos les 31 mars 2024 et 2023, aucune attribution d'unités d'actions restreintes réglées en instruments de capitaux propres en circulation n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire. Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, environ 1 million d'attributions d'options sur actions de TELUS Corporation (2023 – aucune) ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action ordinaire.

## 13 dividendes par action

### a) Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation

Trimestres clos les 31 mars  
(en millions, sauf les montants  
par action)

Dividendes sur les actions ordinaires de TELUS Corporation	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total
	En date du	Par action		
<b>2024</b>				
Dividende du premier trimestre	11 mars 2024	0,3761 \$	1 <sup>er</sup> avril 2024	554 \$
<b>2023</b>				
Dividende du premier trimestre	10 mars 2023	0,3511 \$	3 avril 2023	506 \$

Le 8 mai 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,3891 \$ par action sur nos actions ordinaires de TELUS Corporation émises et en circulation; ce dividende est payable le 2 juillet 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juin 2024. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires de TELUS Corporation émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 10 juin 2024.

### b) Régime de réinvestissement des dividendes et d'actionariat des employés

Nous avons un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionariat des employés dans le cadre duquel les détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation admissibles peuvent acquérir des actions ordinaires de TELUS Corporation supplémentaires en réinvestissant les dividendes et en effectuant des paiements additionnels facultatifs en trésorerie au fiduciaire. En vertu de ce régime, nous avons le choix d'émettre des actions ordinaires de TELUS Corporation à même les actions propres ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. En vertu du régime, nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires de TELUS Corporation à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Avec prise d'effet lors du paiement des dividendes, le 1<sup>er</sup> octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires de TELUS Corporation à même les actions propres à un escompte de 2 %. En ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation détenues par des détenteurs admissibles qui ont choisi de participer au régime, les dividendes sur actions ordinaires déclarés au cours du trimestre clos le 31 mars 2024 d'un montant de 110 millions de dollars (2023 – 173 millions de dollars) devaient être réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation.

## 14 rémunération fondée sur des actions

### a) Éléments de la rémunération fondée sur des actions

La charge au titre des avantages du personnel figurant dans les états consolidés du résultat net et du résultat global ainsi que dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie comprend les montants de la rémunération fondée sur des actions présentés dans le tableau ci-joint.

### b) Unités d'actions restreintes

#### Unités d'actions restreintes de TELUS Corporation

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui offrent essentiellement les mêmes caractéristiques que nos unités d'actions restreintes générales, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui est tributaire de la réalisation d'une condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés (d'une pondération de 25 %) et du rendement total pour l'actionnaire en ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation par rapport à celui d'un groupe mondial de sociétés de télécommunications analogues (d'une pondération de 75 %). La juste valeur à la date d'attribution du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés est égale à la juste valeur de marché des actions ordinaires de TELUS Corporation correspondantes à la date d'attribution. Par conséquent, le sous-ensemble nominal a été inclus dans la présentation de nos unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service. Nous estimons, en fonction d'un dividende variable, la juste valeur du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo. Les unités d'actions restreintes attribuées en 2024 et en 2023 sont comptabilisées comme étant réglées en trésorerie, puisqu'il s'agissait de leur mode de règlement prévu au moment de leur attribution.

	Périodes closes les 31 mars (en millions)	2024			2023		
		Charge au titre des avantages du personnel <sup>1</sup>	Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation des flux de trésorerie	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	Charge au titre des avantages du personnel	Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation des flux de trésorerie	Ajustement au tableau des flux de trésorerie
<b>TRIMESTRES</b>							
Unités d'actions restreintes	b)	30 \$	(3) \$	27 \$	44 \$	(2) \$	42 \$
Régime d'actionariat des employés	c)	8	(8)	—	11	(11)	—
Attributions d'options sur actions	d)	—	—	—	1	—	1
		<b>38 \$</b>	<b>(11) \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>(13) \$</b>	<b>43 \$</b>
Solutions technologiques de TELUS		36 \$	(9) \$	27 \$	37 \$	(12) \$	25 \$
Expérience client propulsée par le numérique		2	(2)	—	19	(1)	18
		<b>38 \$</b>	<b>(11) \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>(13) \$</b>	<b>43 \$</b>

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, une charge de 26 \$ (2023 – 42 \$) liée aux unités d'actions restreintes est présentée en tant que charge de rémunération fondée sur des actions dans la charge au titre des avantages du personnel (se reporter à la note 8), et le solde est inclus dans les coûts de restructuration (se reporter à la note 16) du secteur Expérience client propulsée par le numérique.

Le tableau suivant présente un sommaire des unités d'actions restreintes de TELUS Corporation en circulation dont les droits n'étaient pas acquis.

	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
<b>Unités d'actions restreintes non assujetties à une condition de performance liée au marché</b>		
Unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service	9 352 676	5 769 038
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance non liée au marché	727 125	429 281
	<b>10 079 801</b>	6 198 319
<b>Unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au marché</b>		
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire	1 999 948	1 191 563
Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits n'étaient pas acquis	<b>12 079 749</b>	7 389 882

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS Corporation non assujetties à une condition de performance liée au marché.

	Nombre d'unités d'actions restreintes <sup>1</sup>		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis	
<b>TRIMESTRE</b>			
En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 2024			
Droits non acquis	6 198 319	—	28,68 \$
Droits acquis	—	32 521	28,97 \$
Attribuées			
Attribution initiale	<b>4 021 015</b>	—	<b>24,09 \$</b>
Au lieu de dividendes	<b>98 765</b>	<b>522</b>	<b>23,44 \$</b>
Droits acquis	<b>(60 109)</b>	<b>60 109</b>	<b>22,79 \$</b>
Réglées – en trésorerie	—	<b>(60 407)</b>	<b>22,80 \$</b>
Frappées de déchéance	<b>(178 189)</b>	—	<b>25,77 \$</b>
En circulation au 31 mars 2024			
Droits non acquis	<b>10 079 801</b>	—	<b>26,70 \$</b>
Droits acquis	—	<b>32 745</b>	<b>24,40 \$</b>

1 Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire.

#### Unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques que les unités d'actions restreintes de TELUS Corporation. Un sous-ensemble des unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc. procure un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui est tributaire de la réalisation d'une condition de performance financière (d'une pondération de 50 %) et du rendement total pour l'actionnaire des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. par rapport à celui d'un groupe mondial de sociétés analogues dans le secteur de l'expérience client et des services TI numériques (d'une pondération de 50 %). La juste valeur à la date d'attribution du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance de TELUS International (Cda) Inc est égale à la juste valeur de marché des actions à droit de vote subalterne correspondantes à la date d'attribution. Nous estimons, en fonction d'un dividende variable, la juste valeur du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire au moyen du modèle de simulation de

Monte Carlo. Les unités d'actions restreintes attribuées en 2024 et en 2023 sont comptabilisées comme étant réglées en trésorerie, puisqu'il s'agissait de leur mode de règlement prévu au moment de leur attribution.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis	
<b>TRIMESTRE</b>			
En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	2 615 746	—	21,36 \$ US
Attribution initiale	<b>3 261 017</b>	<b>39 116</b>	<b>8,99 \$ US</b>
Droits acquis	<b>(434 358)</b>	<b>434 358</b>	<b>23,66 \$ US</b>
Réglées en titres de capitaux propres	—	<b>(473 474)</b>	<b>22,43 \$ US</b>
Frappées de déchéance	<b>(203 821)</b>	—	<b>23,71 \$ US</b>
En circulation au 31 mars 2024	<b>5 238 584</b>	—	<b>13,38 \$ US</b>

#### c) Régime d'actionariat des employés de TELUS Corporation

Nous avons un régime d'actionariat des employés qui permet aux employés admissibles d'acheter des actions ordinaires de TELUS Corporation au moyen de retenues sur la paie régulières. En ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation détenues dans le cadre du régime d'actionariat des employés, les dividendes déclarés au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, d'un montant de 13 millions de dollars (2023 – 13 millions de dollars), devaient être réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation que le fiduciaire a achetées à même les actions propres, un escompte étant applicable, comme il est décrit à la note 13 b).

#### d) Attributions d'options sur actions

##### Options sur actions de TELUS Corporation

Des employés peuvent se voir octroyer des attributions d'options sur actions leur permettant d'acheter des actions ordinaires de TELUS Corporation, à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter de la date de l'attribution.

Ces attributions d'options comportent une option de règlement en capitaux propres net. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix

d'exercer l'option de règlement en capitaux propres net; il nous revient de choisir si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime d'options sur actions de TELUS Corporation.

Période close le 31 mars 2024	Trimestre	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En circulation au début	1 778 901	22,35 \$
Exercées <sup>2</sup>	(58 200)	21,36 \$
Frappées de déchéance	(30 700)	22,34 \$
En circulation à la fin	1 690 001	22,38 \$
Pouvant être exercées à la fin	1 633 601	22,25 \$

1 La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 3,2 ans.

2 Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, le prix moyen pondéré à la date d'exercice était de 23,91 \$.

#### Options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

Des employés peuvent se voir octroyer des options sur actions de participation (réglées en instruments de capitaux propres) leur permettant d'acheter des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc., à un prix correspondant à, ou équivalant à un multiple de la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution, et/ou des options sur actions fictives (réglées en trésorerie) qui leur permettent d'être exposés à une appréciation du prix des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas dix ans à compter du moment de l'attribution. Toutes les attributions d'options sur actions de participation et la plupart des attributions d'options sur actions procurent un dividende variable (de 0 % à 100 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs au régime d'options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

Période close le 31 mars 2024	Trimestre	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions <sup>1</sup>
En circulation au début	2 536 783	10,39 \$ US
Frappées de déchéance	(83 849)	25,00 \$ US
En circulation à la fin	2 452 934	9,89 \$ US
Pouvant être exercées à la fin	2 363 846	9,32 \$ US

1 En ce qui a trait aux 2 096 582 options sur actions, la fourchette de prix des options sur actions s'établit entre 4,87 \$ US et 8,95 \$ US par action à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 2,7 ans; pour le reste des options sur actions, le prix est de 25,00 \$ US et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 6,9 ans.

# 15 avantages du personnel futurs

## a) Régimes de retraite à prestations définies – sommaire

Montants présentés dans les états financiers de base relativement aux régimes de retraite à prestations définies

Trimestres clos les 31 mars	Note	2024			2023		
		Actifs du régime	Obligations au titre des prestations définies constituées <sup>1</sup>	Montant net	Actifs du régime	Obligations au titre des prestations définies constituées <sup>1</sup>	Montant net
(en millions)							
<b>Charge au titre des avantages du personnel</b>	8						
Avantages gagnés au titre des services rendus au cours de l'exercice		— \$	(20) \$		— \$	(18) \$	
Cotisations des employés		4	—		4	—	
Frais administratifs		(1)	—		(1)	—	
		3	(20)	(17) \$	3	(18)	(15) \$
<b>Coûts de financement</b>	9						
Produits notionnels sur l'actif des régimes <sup>2</sup> et intérêts découlant des obligations au titre des prestations définies constituées		105	(97)		110	(100)	
Incidence des intérêts sur le plafond relatif à l'actif des régimes		(10)	—		(12)	—	
		95	(97)	(2)	98	(100)	(2)
<b>PRESTATIONS (COÛTS) DÉFINIS COMPRIS DANS LE RÉSULTAT NET<sup>3</sup></b>				(19)			(17)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	11						
Écart entre les résultats réels et les hypothèses estimatives liées aux régimes <sup>4</sup>		(2)	—		226	—	
Modifications apportées aux hypothèses financières du régime <sup>5</sup>		—	235		—	(191)	
Variation de l'incidence de la limitation du montant net de l'actif au titre des régimes à prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes		(186)	—		(41)	—	
		(188)	235	47	185	(191)	(6)
<b>PRESTATIONS (COÛTS) DÉFINIS COMPRIS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL<sup>3</sup></b>				28			(23)
<b>MONTANTS COMPRIS DANS LES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>							
Cotisations de l'employeur		8	—	8	9	—	9
<b>PRESTATIONS PAYÉES PAR LES RÉGIMES</b>		(117)	117	—	(117)	117	—
<b>SOLDES DES COMPTES DES RÉGIMES<sup>6</sup></b>							
Variation au cours de la période		(199)	235	36	178	(192)	(14)
Solde au début		8 352	(8 489)	(137)	7 990	(8 075)	(85)
Solde à la fin		8 153 \$	(8 254) \$	(101) \$	8 168 \$	(8 267) \$	(99) \$

Trimestres clos les 31 mars

(en millions)	Note	2024			2023		
		Actifs du régime	Obligations au titre des prestations définies constituées <sup>1</sup>	Montant net	Actifs du régime	Obligations au titre des prestations définies constituées <sup>1</sup>	Montant net
<b>SITUATION DE CAPITALISATION – SURPLUS (DÉFICIT) DES RÉGIMES</b>							
Régimes de retraite où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations définies constituées	20	7 318 \$	(7 002) \$	316 \$	7 344 \$	(7 037) \$	307 \$
Régimes de retraite où l'obligation au titre des prestations définies constituées est supérieure à l'actif							
Capitalisés		835	(1 039)	(204)	824	(1 023)	(199)
Non capitalisés		—	(213)	(213)	—	(207)	(207)
	27	835	(1 252)	(417)	824	(1 230)	(406)
		8 153 \$	(8 254) \$	(101) \$	8 168 \$	(8 267) \$	(99) \$

- L'obligation au titre des prestations définies constituées est la valeur actualisée actuarielle des prestations attribuées pour les services rendus par les employés à une date donnée.
- Les produits d'intérêts sur la tranche attribuable à l'actif des régimes du montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées à la fin de l'exercice précédent.
- À l'exclusion de l'impôt.
- Les hypothèses financières relatives aux actifs des régimes (les produits d'intérêts sur les actifs des régimes compris dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées) ainsi que les hypothèses démographiques relatives aux valeurs actuarielles des obligations au titre des prestations définies constituées à la fin de l'exercice précédent.
- Le taux d'actualisation utilisé pour calculer les obligations au titre des prestations définies constituées au 31 mars 2024 était de 4,88 % (31 décembre 2023 – 4,65 %).
- Au 31 mars 2024, l'incidence du plafond relatif à l'actif des régimes se chiffrait à 1 110 \$ (31 décembre 2023 – 914 \$).

### b) Régimes à cotisations définies – charge

Le total des coûts des régimes de retraite à cotisations définies que nous comptabilisons se présente comme suit :

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2024	2023
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	3 \$	4 \$
Autres régimes de retraite à cotisations définies	24	24
	27 \$	28 \$

## 16 coûts de restructuration et autres coûts

### a) Détails des coûts de restructuration et autres coûts

Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents, comme il est expliqué plus en détail à la *note 16 b*). Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles d'exploitation ou que nous menons des activités d'intégration postacquisition. Les autres coûts comprennent les coûts externes supplémentaires atypiques engagés relativement aux acquisitions ou cessions d'entreprises, les coûts importants liés aux litiges à l'égard de pertes ou de règlements et les coûts liés aux décisions réglementaires rétrospectives défavorables.

Le tableau ci-joint illustre les coûts de restructuration et autres coûts qui sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2024	2023
<b>Coûts de restructuration<sup>1 b)</sup></b>		
Achat de biens et services	97 \$	42 \$
Charge au titre des avantages du personnel	120	48
	<b>217</b>	90
<b>Autres coûts c)</b>		
Achat de biens et services	1	2
Charge au titre des avantages du personnel	—	67
	1	69
<b>Total</b>		
Achat de biens et services	98	44
Charge au titre des avantages du personnel	120	115
	<b>218 \$</b>	159 \$

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, exclut les pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers de 68 \$ (2023 – 52 \$), qui sont incluses dans l'amortissement.

#### b) Provisions au titre de la restructuration

Les provisions liées au personnel et les autres provisions, telles qu'elles sont présentées à la *note 25*, comprennent les montants concernant les activités de restructuration. En 2024, les activités de restructuration comprenaient les initiatives d'efficacité opérationnelle en cours et supplémentaires, dont certaines avaient trait aux coûts liés au personnel et à la rationalisation des biens immobiliers. Ces initiatives visaient à accroître notre productivité opérationnelle à long terme et notre compétitivité.

#### c) Autres

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, des coûts externes supplémentaires ont été engagés relativement aux acquisitions d'entreprises. Dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, des charges inhabituelles et non récurrentes liées à l'intégration d'entreprises qui ne seraient pas considérées comme des coûts de restructuration ou comme faisant partie de la juste valeur de l'actif net acquis ont été incluses dans les autres coûts.

## 17 immobilisations corporelles

(en millions)	Actifs détenus						Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location (note 19)				Total
	Actifs liés au réseau	Bâtiments et améliorations locatives	Matériel informatique et autres	Terrains	Actifs en construction	Total	Actifs liés au réseau	Biens immobiliers	Autres	Total	
<b>AU COÛT</b>											
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	37 154 \$	3 830 \$	1 842 \$	83 \$	689 \$	43 598 \$	1 308 \$	2 386 \$	116 \$	3 810 \$	47 408 \$
Entrées	204	6	7	—	273	490	—	135	11	146	636
Actifs en construction mis en service	140	9	19	1	(169)	—	—	—	—	—	—
Cessions, mises hors service et autres	(231)	(70)	(56)	—	—	(357)	—	—	(15)	(15)	(372)
Écarts de change, montant net	2	4	10	—	—	16	—	11	—	11	27
<b>Solde au 31 mars 2024</b>	<b>37 269 \$</b>	<b>3 779 \$</b>	<b>1 822 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>793 \$</b>	<b>43 747 \$</b>	<b>1 308 \$</b>	<b>2 532 \$</b>	<b>112 \$</b>	<b>3 952 \$</b>	<b>47 699 \$</b>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>											
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	25 254 \$	2 404 \$	1 226 \$	— \$	— \$	28 884 \$	172 \$	1 056 \$	48 \$	1 276 \$	30 160 \$
Amortissement des immobilisations corporelles <sup>1</sup>	411	47	51	—	—	509	48	128	5	181	690
Cessions, mises hors service et autres	(265)	(39)	(34)	—	—	(338)	—	5	(8)	(3)	(341)
Écarts de change, montant net	1	2	6	—	—	9	—	4	—	4	13
<b>Solde au 31 mars 2024</b>	<b>25 401 \$</b>	<b>2 414 \$</b>	<b>1 249 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>29 064 \$</b>	<b>220 \$</b>	<b>1 193 \$</b>	<b>45 \$</b>	<b>1 458 \$</b>	<b>30 522 \$</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>											
Solde au 31 décembre 2023	11 900 \$	1 426 \$	616 \$	83 \$	689 \$	14 714 \$	1 136 \$	1 330 \$	68 \$	2 534 \$	17 248 \$
<b>Solde au 31 mars 2024</b>	<b>11 868 \$</b>	<b>1 365 \$</b>	<b>573 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>793 \$</b>	<b>14 683 \$</b>	<b>1 088 \$</b>	<b>1 339 \$</b>	<b>67 \$</b>	<b>2 494 \$</b>	<b>17 177 \$</b>

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, l'amortissement comprend un montant de 67 \$ au titre de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles.

Au 31 mars 2024, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles totalisaient 303 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2027 (31 décembre 2023 – 297 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2027).

# 18 immobilisations incorporelles et goodwill

## a) Immobilisations incorporelles et goodwill, montant net

(en millions)	Note	Immobilisations incorporelles amortissables				Total	Licences de spectre	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Total des immobilisations incorporelles	Goodwill <sup>1</sup>	Total des immobilisations incorporelles et du goodwill
		Contrats avec les clients, relations clients connexes et nombre d'abonnés	Logiciels	Servitudes, actifs d'externalisation ouverte et autres	Actifs en construction						
<b>AU COÛT</b>											
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024		5 360 \$	7 915 \$	582 \$	530 \$	14 387 \$	12 250 \$	26 637 \$	10 422 \$	37 059 \$	
Entrées		15	22	1	197	235	—	235	—	235	
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises	b)	33	12	—	—	45	—	45	74	119	
Actifs en construction mis en service		—	228	1	(229)	—	—	—	—	—	
Cessions, mises hors service et autres		5	(210)	(2)	—	(207)	—	(207)	—	(207)	
Écarts de change, montant net		42	2	7	—	51	—	51	43	94	
<b>Solde au 31 mars 2024</b>		<b>5 455 \$</b>	<b>7 969 \$</b>	<b>589 \$</b>	<b>498 \$</b>	<b>14 511 \$</b>	<b>12 250 \$</b>	<b>26 761 \$</b>	<b>10 539 \$</b>	<b>37 300 \$</b>	
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>											
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024		1 533 \$	5 136 \$	247 \$	— \$	6 916 \$	— \$	6 916 \$	364 \$	7 280 \$	
Amortissement des immobilisations incorporelles		119	233	21	—	373	—	373	—	373	
Cessions, mises hors service et autres		(4)	(198)	(6)	—	(208)	—	(208)	—	(208)	
Écart de change, montant net		7	1	2	—	10	—	10	—	10	
<b>Solde au 31 mars 2024</b>		<b>1 655 \$</b>	<b>5 172 \$</b>	<b>264 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>7 091 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>7 091 \$</b>	<b>364 \$</b>	<b>7 455 \$</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>											
Solde au 31 décembre 2023		3 827 \$	2 779 \$	335 \$	530 \$	7 471 \$	12 250 \$	19 721 \$	10 058 \$	29 779 \$	
<b>Solde au 31 mars 2024</b>		<b>3 800 \$</b>	<b>2 797 \$</b>	<b>325 \$</b>	<b>498 \$</b>	<b>7 420 \$</b>	<b>12 250 \$</b>	<b>19 670 \$</b>	<b>10 175 \$</b>	<b>29 845 \$</b>	

1 L'amortissement cumulé du goodwill correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002; il n'y a aucune perte de valeur cumulée dans l'amortissement cumulé du goodwill.

Au 31 mars 2024, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles totalisaient 19 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2026 (31 décembre 2023 – 25 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2026).

Les enchères d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada concernant le spectre dans la bande de 3 800 MHz ont eu lieu au cours de la période du 24 octobre 2023 au 24 novembre 2023. Nous

avons réussi à obtenir 1 430 licences de spectre pour un prix d'achat total de 620 millions de dollars. En vertu des modalités des enchères, une proportion de 20 % (124 millions de dollars) a été versée à Innovation, Sciences et Développement économique Canada à la date d'échéance, le 17 janvier 2024, et le solde sera payé au plus tard le 29 mai 2024. Nous ne pourrions utiliser ces licences à des fins commerciales tant qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada n'aura pas déterminé que nous sommes un fournisseur de services de radiocommunications admissible et que nous nous conformons aux règles en matière de propriété et de contrôle canadiens.

**b) Acquisitions d'entreprises***Transactions non significatives sur une base individuelle*

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, nous avons acquis une participation de 100 % dans des entreprises dont les activités sont complémentaires à nos lignes d'activité existantes. Le principal facteur ayant donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité des entreprises acquises à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant du faible niveau des actifs corporels par rapport à la capacité des entreprises à générer des bénéfices). Une tranche du montant affecté au goodwill pourrait être déductible fiscalement.

*Justes valeurs à la date d'acquisition*

Les justes valeurs à la date d'acquisition attribuées aux actifs acquis et aux passifs repris sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions)	Transactions non significatives sur une base individuelle <sup>1</sup>
<b>Actif</b>	
Actifs courants	
Trésorerie	3 \$
Débiteurs <sup>2</sup>	15
Autres	1
	19
Actifs non courants	
Immobilisations incorporelles amortissables <sup>3</sup>	45
<b>Total des actifs identifiables acquis</b>	<b>64</b>
<b>Passif</b>	
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	7
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer	1
Facturation par anticipation et dépôts de clients	16
Provisions	2
	26

(en millions)	Transactions non significatives sur une base individuelle <sup>1</sup>
Passifs non courants	
Impôt sur le résultat différé	9
<b>Total des passifs repris</b>	<b>35</b>
<b>Actifs identifiables nets acquis</b>	<b>29</b>
Goodwill	74
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>103 \$</b>
<b>Acquisition effectuée selon le moyen suivant :</b>	
Contrepartie en trésorerie	92 \$
Provisions	4
Émission d'actions ordinaires de TELUS Corporation <sup>4</sup>	7
	103 \$

- La répartition du prix d'achat, principalement à l'égard de contrats avec les clients, de relations clients connexes et de l'impôt sur le résultat différé, n'avait pas été finalisée à la date de publication des présents états financiers consolidés. Comme il est d'usage lors d'une transaction d'acquisition d'entreprise, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, nous n'avons pas un accès complet aux documents comptables des entreprises acquises. Après avoir eu le temps suffisant pour examiner les documents comptables des entreprises acquises, nous prévoyons finaliser nos répartitions du prix d'achat.
- La juste valeur des débiteurs est égale aux montants contractuels bruts à recevoir et reflète la meilleure estimation à la date d'acquisition des flux de trésorerie contractuels devant être recouverts.
- Les contrats avec les clients et les relations clients (y compris celles liées aux contrats avec les clients) devraient de façon générale être amortis sur une période de 10 à 15 ans; et les autres immobilisations incorporelles devraient être amorties sur des périodes de 5 à 15 ans.
- La juste valeur des actions ordinaires de TELUS Corporation a été évaluée en fonction des prix du marché observés à la date d'acquisition du contrôle.

## 19 contrats de location

Des analyses de la maturité des obligations locatives sont présentées à la note 4 b) et à la note 26 h); les charges d'intérêts pour la période relative à ces obligations locatives sont présentées à la note 9. Les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location, la dotation à l'amortissement connexe ainsi que la valeur comptable de ces actifs sont présentées à la note 17. À l'heure actuelle, nous n'avons pas choisi d'exclure les contrats de location de faible valeur et les contrats de location à court terme de la comptabilisation des contrats de location.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2024	2023
<b>Produits tirés de la sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation</b>			
Produits tirés de la colocation compris dans les produits liés aux services d'exploitation		4 \$	4 \$
Autres produits tirés de la sous-location compris dans les autres produits	7	1 \$	1 \$
<b>Paiements de loyers</b>		<b>220 \$</b>	160 \$

## 20 autres actifs à long terme

(en millions)	Note	Au 31 mars	Au 31 décembre
		2024	2023
Actif au titre des régimes de retraite	15	316 \$	316 \$
Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement	4 a)	685	637
Actifs dérivés	4 d)	142	179
Impôt différé		38	38
Coûts engagés pour obtenir ou exécuter des contrats conclus avec des clients		234	218
Avances aux coentreprises immobilières	21 a)	94	94
Participations dans des coentreprises immobilières	21 a)	96	50
Participations dans des entreprises associées	21 b)	210	232
Placements de portefeuille <sup>1</sup>			
À la juste valeur par le biais du résultat net		46	42
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		535	502
Contrats d'entretien payés d'avance		45	46
Dépôts de sécurité et autres montants remboursables		134	139
		<b>2 575 \$</b>	2 493 \$

1 Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2).

Le tableau qui suit présente les coûts engagés pour obtenir et exécuter des contrats conclus avec des clients.

(en millions)	Coûts engagés pour		
	Obtenir des contrats avec des clients	Exécuter des contrats avec des clients	Total
Solde 1 <sup>er</sup> janvier 2024	476 \$	39 \$	515 \$
Entrées	98	8	106
Amortissement des immobilisations incorporelles	(81)	(2)	(83)
Solde au 31 mars 2024	493 \$	45 \$	538 \$
Tranche courante <sup>1</sup>	295 \$	9 \$	304 \$
Tranche non courante	198	36	234
	493 \$	45 \$	538 \$

1 Présentée dans les états consolidés de la situation financière au poste « Charges payées d'avance ».

## 21 coentreprises immobilières et participations dans des entreprises associées

### a) Coentreprises immobilières

En 2013, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec deux parties sans lien de dépendance, aux fins d'un projet visant le réaménagement d'un complexe qui se composera d'un immeuble d'habitation et d'un immeuble commercial, appelé TELUS Sky, à Calgary, en Alberta. La nouvelle tour, dont la construction s'est achevée en 2020, a été construite conformément à la norme Leadership in Energy and Environmental Design (« LEED ») Platine en ce qui concerne la partie commerciale du projet et à la norme LEED Or en ce qui concerne la partie résidentielle. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la coentreprise immobilière TELUS Sky a conclu une convention visant la vente des biens productifs et des actifs nets connexes aux coentrepreneurs; les deux parties sans lien de dépendance feront l'acquisition de la parcelle résidentielle et nous ferons l'acquisition de la parcelle commerciale. Le calendrier de la clôture de ces ventes et de ces acquisitions est assujéti au calendrier du lotissement des parcelles, ainsi qu'aux autres conditions de clôture habituelles.

En 2024 et en 2023, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec une partie sans lien de dépendance visant des projets de réaménagement immobilier à Vancouver, en Colombie-Britannique.

#### Information financière résumée

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2024	2023
Produits	7 \$	6 \$
Amortissements <sup>1</sup>	— \$	2 \$
Charges d'intérêts	3 \$	3 \$
Bénéfice net (perte nette) et bénéfice global (perte globale) <sup>2</sup>	(4) \$	(6) \$

- 1 Les amortissements de l'immeuble de placement TELUS Sky ont pris fin lors de son classement comme étant détenu en vue de la vente.
- 2 Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

(en millions)	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et placements temporaires, montant net	4 \$	5 \$
Autres	31	29
	<b>35</b>	<b>34</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Immeuble de placement <sup>1</sup>	324	326
Immeuble de placement en cours d'aménagement	157	81
Autres	10	10
	<b>491</b>	<b>417</b>
	<b>526 \$</b>	<b>451 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Créditeurs et charges à payer	8 \$	8 \$
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction <sup>1</sup>	282	282
	<b>290</b>	<b>290</b>
<b>Capitaux propres</b>		
TELUS <sup>2</sup>	183	108
Autres associés <sup>3</sup>	53	53
	<b>236</b>	<b>161</b>
	<b>526 \$</b>	<b>451 \$</b>

- 1 Classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 mars 2024 et au 31 décembre 2023.
- 2 Les montants comptabilisés par les coentreprises immobilières au titre des capitaux propres diffèrent de ceux que nous avons comptabilisés en raison du montant des profits différés sur nos biens immobiliers investis et de la charge pour moins-value que nous avons comptabilisée en excédent de la charge pour moins-value comptabilisée par les coentreprises immobilières.
- 3 Les capitaux propres liés aux autres associés excluent des billets à ordre de 154 \$ (31 décembre 2023 – 80 \$) émis à l'intention des coentreprises par la partie sans lien de dépendance dans le cadre des projets d'aménagement immobilier à Vancouver, en Colombie-Britannique.

**Nos activités liées aux coentreprises immobilières**

Nos activités liées aux participations dans des coentreprises immobilières sont présentées dans le tableau ci-après.

(en millions)	Prêts et créances <sup>1</sup>	Capitaux propres <sup>2</sup>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	114 \$	(8) \$
<b>Liés aux états du résultat net et du résultat global des coentreprises immobilières</b>		
Bénéfice global (perte globale) qui nous est attribuable <sup>3</sup>	—	(1)
<b>Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières</b>		
<i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i>		
Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 7)	2	—
<i>Flux de trésorerie de la période considérée</i>		
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction		
Coûts de financement qui nous ont été payés	(2)	—
Fonds que nous avons avancés ou fournis, excluant les facilités de crédit aux fins des travaux de construction	—	1
Solde au 31 mars 2023	114 \$	(8) \$
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	94 \$	50 \$
<b>Liés aux états du résultat net et du résultat global des coentreprises immobilières</b>		
Bénéfice global (perte globale) qui nous est attribuable <sup>3</sup>	—	(1)
<b>Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières</b>		
<i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i>		
Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 7)	2	—
Nos biens immobiliers investis	—	76
Profits différés sur notre participation restante dans nos biens immobiliers investis	—	(32)
<i>Flux de trésorerie de la période considérée</i>		
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction		
Coûts de financement qui nous ont été payés	(2)	—
Fonds que nous avons avancés ou fournis, excluant les facilités de crédit aux fins des travaux de construction	—	3
Solde au 31 mars 2024	94 \$	96 \$

1 Les prêts et créances sont inclus dans nos états consolidés de la situation financière à titre d'avances aux coentreprises immobilières et se composent des avances en vertu des facilités de crédit aux fins des travaux de construction.

- 2 Nous comptabilisons notre participation dans les coentreprises immobilières au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Au 31 mars 2023, nous avons comptabilisé relativement à l'une des coentreprises immobilières des pertes liées à la participation supérieures à notre placement mis en équivalence comptabilisé; ce solde a été inclus dans nos autres passifs à long terme (note 27).
- 3 Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée à l'égard des associés au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

Nous avons conclu des contrats de location avec la coentreprise immobilière TELUS Sky. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, la coentreprise immobilière TELUS Sky a comptabilisé un montant de 2 millions de dollars (2023 – 2 millions de dollars) au titre des produits tirés de la location de la tour de bureaux. À la date de l'état de la situation financière, un tiers de ce montant était attribuable à notre participation économique et les deux tiers restants étaient attribuables aux participations économiques de nos associés.

**Facilités de crédit aux fins des travaux de construction**

La coentreprise immobilière TELUS Sky a une convention de crédit qui arrive à échéance le 12 juillet 2024 (date inchangée par rapport au 31 décembre 2023) avec des institutions financières canadiennes et d'autres entités (en leur qualité de coprêteurs à 66⅔ %) et avec TELUS Corporation (en sa qualité de coprêteur à 33⅓ %) qui prévoit un financement de 282 millions de dollars (31 décembre 2023 – 282 millions de dollars) aux fins des travaux de construction liés à ce projet. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction comportent les déclarations de financement liées aux travaux de construction de biens immobiliers, les garanties et les clauses restrictives habituelles et sont garanties par des débentures à vue constituant des charges hypothécaires de premier rang fixes et flottantes grevant les biens immobiliers sous-jacents. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction sont disponibles sous forme d'acceptations bancaires ou de prêts à taux préférentiel, et portent intérêt à des taux analogues aux taux dont sont assorties des facilités de financement aux fins de construction similaires.

**b) Participations dans des entreprises associées**

Au 31 mars 2024 et au 31 décembre 2023, nous détenions une participation dans Miovision Technologies Incorporated, une entreprise associée constituée au Canada, dont les activités sont complémentaires à nos services Internet des objets patrimoniaux et qui, selon nous, devrait contribuer à la croissance de ces services; nous estimons avoir obtenu une influence notable sur l'entreprise associée en acquérant notre participation initiale. Miovision Technologies Incorporated met au point une suite de solutions matérielles et fondées sur l'infonuagique qui fournissent aux villes les données et les outils dont elles ont besoin pour réduire la congestion routière, prendre de meilleures décisions en matière d'urbanisme et améliorer la sécurité sur leurs routes. L'ensemble de nos participations dans des entreprises associées qui n'étaient pas significatives sur une base individuelle au 31 mars 2024 totalisait 29 millions de dollars (31 décembre 2023 – 48 millions de dollars).

*Miovision Technologies Incorporated*

Aux dates indiquées ou pour les périodes closes à ces dates (en millions de dollars)	31 mars 2024	31 mars 2023	31 décembre 2023
<b>État de la situation financière<sup>1</sup></b>			
Actifs courants	104 \$		109 \$
Actifs non courants	396 \$		395 \$
Passifs courants	42 \$		40 \$
Passifs non courants	41 \$		43 \$
Actif net	417 \$		421 \$
<b>État du résultat net et du résultat global<sup>1</sup></b>			
<b>TRIMESTRES</b>			
Produits d'exploitation et autres produits	32 \$	17 \$	
Bénéfice net (perte nette) et bénéfice global (perte globale)	(10) \$	(10) \$	
<b>Rapprochement de l'information financière sommaire de l'état de la situation financière et de la valeur comptable</b>			
Actif net (présenté ci-dessus)	417 \$		421 \$
Notre participation	43,5 %		43,5 %
Notre participation dans l'actif net (notre valeur comptable)	181 \$		184 \$

1 Comme l'exigent les IFRS de l'IASB, ce sommaire de l'information ne correspond pas seulement à notre quote-part de ces montants.

**22 emprunts à court terme**

Le 26 juillet 2002, une de nos filiales, TELUS Communications Inc., a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est actuellement en mesure de vendre une participation dans certaines créances clients, sous réserve d'un montant maximal de 600 millions de dollars, soit un montant inchangé par rapport au 31 décembre 2023. Cette convention de titrisation à rechargement arrive à expiration le 31 décembre 2024, soit à la même date qu'au 31 décembre 2023, et exige qu'un produit en trésorerie minimal de 100 millions de dollars soit tiré de la vente mensuelle de participations dans certaines créances clients. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la notation BB (soit la même qu'au 31 décembre 2023) attribuée par DBRS Limited, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée.

Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par une décomptabilisation des créances clients cédées. Lorsque nous cédonos nos créances clients, nous conservons des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Au 31 mars 2024, nous avons vendu à la fiducie (mais continuons de comptabiliser) des créances clients d'un montant de 123 millions de dollars (31 décembre 2023 – 121 millions de dollars). Les emprunts à court terme de 100 millions de dollars (31 décembre 2023 – 100 millions de dollars) se composent de montants qui nous ont été avancés par la fiducie de titrisation sans lien de dépendance à la suite de la cession de créances clients.

Les montants prélevés sur nos facilités bancaires bilatérales ou autres constituaient le solde des emprunts à court terme (le cas échéant).

## 23 créditeurs et charges à payer

(en millions)	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Dettes fournisseurs <sup>1</sup>	964 \$	996 \$
Charges à payer	1 272	1 342
Paie et autres charges salariales connexes	472	674
Intérêts à payer	230	235
Impôt indirect à payer et autres	148	144
	<b>3 086 \$</b>	<b>3 391 \$</b>

1 La composition des dettes fournisseurs varie en raison de facteurs tels que le calendrier des factures des fournisseurs, le calendrier du cycle de traitement des données, le caractère saisonnier de certaines activités commerciales et le fait que la date de l'état de la situation financière soit ou non un jour ouvrable. Les dettes fournisseurs représentent les paiements futurs au titre des factures reçues à l'égard des activités d'exploitation et des activités d'investissement, et peuvent comprendre des montants au titre de versements de cotisations et d'autocotisations aux gouvernements.

En 2023, nous avons mis en place un programme de financement de la chaîne d'approvisionnement qui permet aux fournisseurs, dans le cadre des dettes fournisseurs admissibles, de choisir d'être payés par un tiers sans lien de dépendance par anticipation par rapport aux modalités de paiement habituelles du secteur. En retour, nous remboursons à ce tiers sans lien de dépendance ces montants lorsque les dettes fournisseurs seraient autrement devenues exigibles.

## 24 facturation par anticipation et dépôts de clients

(en millions)	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Facturation par anticipation	760 \$	718 \$
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	3	3
Dépôts des clients	15	15
Passifs sur contrat	778	736
Autres	222	235
	<b>1 000 \$</b>	<b>971 \$</b>

Les passifs sur contrat représentent nos obligations de prestation futures envers les clients à l'égard de services ou d'équipement pour lesquels nous avons reçu une contrepartie du client, ou pour lesquels un montant est à recevoir du client. Le tableau qui suit présente les soldes de nos passifs sur contrat et la variation de ces soldes.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2024	2023
Solde au début		974 \$	914 \$
Produits différés au cours d'une période antérieure et comptabilisés au cours de la période considérée		(631)	(625)
Entrées nettes découlant des activités		664	669
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises		16	7
Solde à la fin		<b>1 023 \$</b>	<b>965 \$</b>
Tranche courante		923 \$	879 \$
Tranche non courante	27	96	80
Produits différés			
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients		4	6
		<b>1 023 \$</b>	<b>965 \$</b>

### Rapprochement des passifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante

Passifs sur contrat, montant brut		923 \$	879 \$
Reclassement des actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat	6 c)	(132)	(122)
Reclassement des actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat	6 c)	(13)	(14)
		<b>778 \$</b>	<b>743 \$</b>

## 25 provisions

### *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*

Nous établissons des provisions pour les passifs liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Nous prévoyons que les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers auront lieu aux alentours des dates où ces actifs sont mis hors service.

### *Provisions liées au personnel*

Nos provisions liées au personnel ont principalement trait aux activités de restructuration (comme il est expliqué à la *note 16 b*). Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers est essentiellement de nature à court terme.

### *Options de vente position vendeur et contrepartie éventuelle*

Parallèlement à certaines acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des options de vente position vendeur relativement à des participations ne donnant pas le contrôle. Les provisions au titre de certaines options de vente position vendeur sont déterminées en fonction de la valeur actualisée nette des résultats futurs estimés et ces provisions exigent que nous formulions des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir. Dans le même ordre d'idées, nous avons établi des provisions pour une contrepartie éventuelle. Aucune sortie de trésorerie au titre des options de vente position vendeur ne devrait avoir lieu avant le moment où elles peuvent commencer à être exercées et aucune sortie de trésorerie relative à la contrepartie éventuelle ne devrait avoir lieu avant la fin de la période au cours de laquelle la contrepartie éventuelle peut être gagnée. Dans certains cas, le règlement de la provision pour des options de vente position vendeur pourrait inclure le recours à des instruments de capitaux propres.

(en millions)	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Provisions liées au personnel	Options de vente position vendeur et contrepartie éventuelle	Autres	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	378 \$	219 \$	276 \$	188 \$	1 061 \$
Ajouts	—	113	—	116	229
Reprises	—	(1)	(39)	—	(40)
Utilisations	(3)	(174)	—	(58)	(235)
Effet des intérêts	4	—	4	—	8
Incidence du change, montant net	—	—	6	—	6
<b>Solde au 31 mars 2024</b>	<b>379 \$</b>	<b>157 \$</b>	<b>247 \$</b>	<b>246 \$</b>	<b>1 029 \$</b>
Courantes	21 \$	152 \$	— \$	101 \$	274 \$
Non courantes	358	5	247	145	755
<b>Solde au 31 mars 2024</b>	<b>379 \$</b>	<b>157 \$</b>	<b>247 \$</b>	<b>246 \$</b>	<b>1 029 \$</b>

### *Autres*

Les provisions pour autres éléments comprennent les provisions au titre des réclamations juridiques, des activités de restructuration liées à des personnes qui ne sont pas des employés, ainsi que des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires liés à des acquisitions d'entreprises. À l'exception de ce qui est décrit dans le texte qui suit, nous prévoyons que les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers surviendront sur une période indéterminée s'échelonnant sur plusieurs années.

Comme il est expliqué plus en détail à la *note 29*, nous faisons l'objet d'un certain nombre de réclamations juridiques et nous sommes au courant de certaines autres réclamations juridiques éventuelles à notre égard. En ce qui concerne les réclamations juridiques, nous établissons des provisions, lorsque celles-ci sont justifiées, après avoir tenu compte des évaluations juridiques, de l'information dont nous disposons actuellement et de la possibilité de bénéficier de recours. Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie liées aux réclamations juridiques ne peut être raisonnablement déterminé.

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis.

## 26 dette à long terme

### a) Éléments de la dette à long terme

(en millions)	Note	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
<b>De premier rang non garantis</b>			
Billets de premier rang de TELUS Corporation	b)	22 194 \$	20 301 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	c)	1 172	1 021
Facilités de crédit de TELUS Corporation	d)	1 144	1 144
Débetures de TELUS Communications Inc.		200	200
<b>Garantis</b>			
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	e)	1 791	1 781
Autres	f)	282	288
		26 783	24 735
<b>Obligations locatives</b>	g)	2 583	2 614
<b>Dette à long terme</b>		29 366 \$	27 349 \$
Tranche courante		4 916 \$	3 994 \$
Tranche non courante		24 450	23 355
<b>Dette à long terme</b>		29 366 \$	27 349 \$

### b) Billets de premier rang de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées qui ont égalité de rang de paiement avec toutes nos obligations non garanties et non subordonnées existantes ou futures et ont priorité de paiement sur toute notre dette subordonnée existante ou future, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante

ou future de nos filiales, ou garanties par ces dernières. Les actes de fiducie régissant les billets contiennent des clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de certaines de nos filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des transactions de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Les intérêts sont payables semestriellement. Nous devons faire une offre de rachat de ces billets à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.

À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau qui suit, les billets émis avant septembre 2023 sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. En ce qui concerne les billets émis après août 2023, la période de préavis est d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours. À partir des dates d'expiration respectives mentionnées dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets émis avant septembre 2023 sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % des montants en capital respectifs. En ce qui concerne les billets émis après août 2023, la période de préavis est d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.

Série	Émis	Échéance	Prix d'émission	Taux d'intérêt effectif <sup>1</sup>	Montant nominal en capital		Points de base <sup>2</sup>	Date d'expiration
					Émis initialement	En circulation à la date des états financiers		
Billets à 3,35 % de série CK	Avril 2013	Avril 2024	994,35 \$	3,41 %	1,1 G\$	1,1 G\$	36	2 janv. 2024
Billets à 3,75 % de série CQ	Septembre 2014	Janvier 2025	997,75 \$	3,78 %	800 M\$	800 M\$	38,5	17 oct. 2024
Billets à 3,75 % de série CV	Décembre 2015	Mars 2026	992,14 \$	3,84 %	600 M\$	600 M\$	53,5	10 déc. 2025
Billets à 2,75 % de série CZ	Juillet 2019	Juillet 2026	998,73 \$	2,77 %	800 M\$	800 M\$	33	8 mai 2026
Billets à 2,80 % libellés en dollars américains <sup>3</sup>	Septembre 2016	Février 2027	991,89 \$ US	2,89 %	600 M\$ US	600 M\$ US	20	16 nov. 2026
Billets à 3,70 % libellés en dollars américains <sup>3</sup>	Mars 2017	Septembre 2027	998,95 \$ US	3,71 %	500 M\$ US	500 M\$ US	20	15 juin 2027
Billets à 2,35 % de série CAC	Mai 2020	Janvier 2028	997,25 \$	2,39 %	600 M\$	600 M\$	48	27 nov. 2027
Billets à 3,625 % de série CX	Mars 2018	Mars 2028	989,49 \$	3,75 %	600 M\$	600 M\$	37	1 <sup>er</sup> déc. 2027
Billets à 4,80 % de série CAO	Février 2024	Décembre 2028	998,95 \$	4,83 %	700 M\$	700 M\$	28	15 nov. 2028
Billets à 3,30 % de série CY	Avril 2019	Mai 2029	991,75 \$	3,40 %	1,0 G\$	1,0 G\$	43,5	2 févr. 2029
Billets à 5,00 % de série CAI	Septembre 2022	Septembre 2029	995,69 \$	5,07 %	350 M\$	350 M\$	46,5	13 juill. 2029
Billets à 3,15 % de série CAA	Décembre 2019	Février 2030	996,49 \$	3,19 %	600 M\$	600 M\$	39,5	19 nov. 2029
Billets à 5,60 %, de série CAM	Septembre 2023	Septembre 2030	998,85 \$	5,62 %	500 M\$	500 M\$	46	9 juill. 2030
Billets à 2,05 % de série CAD	Octobre 2020	Octobre 2030	997,93 \$	2,07 %	500 M\$	500 M\$	38	7 juill. 2030
Billets à 4,95 % de série CAP	Février 2024	Février 2031	997,07 \$	5,00 %	600 M\$	600 M\$	34,5	18 déc. 2030
Billets liés à la durabilité à 2,85 % de série CAF	Juin 2021	Novembre 2031	997,52 \$	2,88 % <sup>4</sup>	750 M\$	750 M\$	34	13 août 2031
Billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains <sup>3</sup>	Février 2022	Mai 2032	997,13 \$ US	3,43 % <sup>4</sup>	900 M\$ US	900 M\$ US	25	13 févr. 2032
Billets liés à la durabilité à 5,25 % de série CAG	Septembre 2022	Novembre 2032	996,73 \$	5,29 % <sup>4</sup>	1,1 G\$	1,1 G\$	51,5	15 août 2032
Billets liés à la durabilité à 4,95 % de série CAJ	Mars 2023	Mars 2033	998,28 \$	4,97 % <sup>4</sup>	500 M\$	500 M\$	54,5	28 déc. 2032
Billets liés à la durabilité à 5,75 % de série CAK	Septembre 2023	Septembre 2033	997,82 \$	5,78 % <sup>4</sup>	850 M\$	850 M\$	52	8 juin 2033
Billets liés à la durabilité à 5,10 % de série CAN	Février 2024	Février 2034	996,44 \$	5,15 % <sup>4</sup>	500 M\$	500 M\$	38,5	15 nov. 2033
Billets à 4,40 % de série CL	Avril 2013	Avril 2043	997,68 \$	4,41 %	600 M\$	600 M\$	47	1 <sup>er</sup> oct. 2042
Billets à 5,15 % de série CN	Novembre 2013	Novembre 2043	995,00 \$	5,18 %	400 M\$	400 M\$	50	26 mai 2043
Billets à 4,85 % de série CP	Multiple <sup>5</sup>	Avril 2044	987,91 \$ <sup>5</sup>	4,93 % <sup>5</sup>	500 M\$ <sup>5</sup>	900 M\$ <sup>5</sup>	46	5 oct. 2043
Billets à 4,75 % de série CR	Septembre 2014	Janvier 2045	992,91 \$	4,80 %	400 M\$	400 M\$	51,5	17 juill. 2044
Billets à 4,40 % de série CU	Mars 2015	Janvier 2046	999,72 \$	4,40 %	500 M\$	500 M\$	60,5	29 juill. 2045
Billets à 4,70 % de série CW	Multiple <sup>6</sup>	Mars 2048	998,06 \$ <sup>6</sup>	4,71 % <sup>6</sup>	325 M\$ <sup>6</sup>	475 M\$ <sup>6</sup>	58,5	6 sept. 2047
Billets à 4,60 % libellés en dollars américains <sup>3</sup>	Juin 2018	Novembre 2048	987,60 \$ US	4,68 %	750 M\$ US	750 M\$ US	25	16 mai 2048
Billets à 4,30 % libellés en dollars américains <sup>3</sup>	Mai 2019	Juin 2049	990,48 \$ US	4,36 %	500 M\$ US	500 M\$ US	25	15 déc. 2048
Billets à 3,95 % de série CAB	Multiple <sup>7</sup>	Février 2050	997,54 \$ <sup>7</sup>	3,97 % <sup>7</sup>	400 M\$ <sup>7</sup>	800 M\$ <sup>7</sup>	57,5	16 août 2049
Billets à 4,10 % de série CAE	Avril 2021	Avril 2051	994,70 \$	4,13 %	500 M\$	500 M\$	53	5 oct. 2050
Billets à 5,65 % de série CAH	Septembre 2022	Septembre 2052	996,13 \$	5,68 %	550 M\$	550 M\$	61,5	13 mars 2052
Billets à 5,95 % de série CAL	Septembre 2023	Septembre 2053	992,67 \$	6,00 %	400 M\$	400 M\$	61,5	8 mars 2053

1 Le taux d'intérêt effectif correspond au taux que les billets rapporteraient à un premier détenteur de titres de créance si ces derniers étaient détenus jusqu'à leur échéance et, en ce qui concerne les billets liés à la durabilité, si aucun élément déclencheur ni majoration de type NPF ne survient.

2 Pour les billets libellés en dollars canadiens, le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital.

Pour les billets libellés en dollars américains, le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux ajusté des bons du Trésor américain (le taux des bons du Trésor américain pour les billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains), majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital.

- 3 Nous avons conclu des dérivés de change (swaps de devises) qui servent effectivement à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens, comme suit :

Série	Taux d'intérêt fixé	Paiements en capital équivalents en dollars canadiens	Taux de change
Billets à 2,80 % en dollars américains	2,95 %	792 M\$	1,3205 \$
Billets à 3,70 % en dollars américains	3,41 %	667 M\$	1,3348 \$
Billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains	3,89 %	1 148 M\$	1,2753 \$
Billets à 4,60 % en dollars américains	4,41 %	974 M\$	1,2985 \$
Billets à 4,30 % en dollars américains	4,27 %	672 M\$	1,3435 \$

- 4 Si nous n'obtenons pas de certificat attestant l'atteinte de notre objectif de performance en matière de durabilité pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2030, les billets liés à la durabilité porteront intérêt à un taux accru de la date de l'événement déclencheur jusqu'à leur échéance respective. Le taux d'intérêt sur certains des billets liés à la durabilité peut également augmenter (la « majoration de type NPF ») dans certaines circonstances si nous n'atteignons pas des cibles additionnelles en matière de durabilité et/ou en matière environnementale, sociale ou de gouvernance qui pourraient être imposées à l'égard d'une obligation liée à la durabilité. Le taux d'intérêt sur les billets liés à la durabilité ne peut cependant excéder le taux initial de plus de la majoration de type NPF et de la limite liée à l'élément déclencheur, au total, dans aucune circonstance, que ce soit en raison de l'absence de certificat de vérification de l'atteinte de cibles de performance en matière de durabilité et/ou d'autres cibles en vertu d'une ou de plusieurs obligations liées à la durabilité futures. Dans le même ordre d'idées, si nous remboursons par anticipation des billets liés à la durabilité et que nous n'avons pas obtenu de certificat attestant l'atteinte de notre objectif de performance en matière de durabilité à la fin de l'exercice précédant la date établie de remboursement par anticipation, les intérêts accumulés (le cas échéant) seront calculés aux taux indiqués dans le tableau suivant.

Série	Certificat attestant l'atteinte de l'objectif de performance en matière de durabilité		Taux d'intérêt après l'élément déclencheur	Total de la majoration de type NPF et de la limite liée à l'élément déclencheur	Taux d'accumulation des intérêts liés au remboursement par anticipation en l'absence de certificat
	Exercice	Date de l'élément déclencheur			
Billets liés à la durabilité à 2,85 % de série CAF	2030	14 nov. 2030	3,85 %	s.o.	3,85 %
Billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains	2030	14 nov. 2030	4,40 %	1,50 %	4,40 %
Billets liés à la durabilité à 5,25 % de série CAG	2030	15 nov. 2030	6,00 %	1,50 %	6,00 %
Billets liés à la durabilité à 4,95 % de série CAJ	2030	28 mars 2031	5,70 %	1,50 %	5,70 %
Billets liés à la durabilité à 5,75 % de série CAK	2030	30 avr. 2031	6,35 %	1,20 %	6,35 %
Billets liés à la durabilité à 5,10 % de série CAN	2030	15 févr. 2031	5,60 %	1,00 %	5,60 %

- 5 Des billets à 4,85 % de série CP d'un montant de 500 millions de dollars ont été émis en avril 2014 à un prix d'émission de 998,74 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,86 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en décembre 2015, et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 974,38 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 5,02 %.
- 6 Des billets à 4,70 % de série CW d'un montant de 325 millions de dollars ont été émis en mars 2017 à un prix d'émission de 990,65 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,76 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en février 2018, et des billets supplémentaires d'un montant de 150 millions de dollars ont été émis en mars 2018 à un prix d'émission de 1 014,11 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,61 %.
- 7 Des billets à 3,95 % de série CAB d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis en décembre 2019 à un prix d'émission de 991,54 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,00 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en mai 2020, et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 1 003,53 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 3,93 %.

**c) Papier commercial de TELUS Corporation**

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit consorcial renouvelable de 2,75 milliards de dollars (se reporter à la *note 26 d*) qui sera utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses d'investissement et de placements. Ce programme nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial, sous réserve du respect de conditions en matière de notation, d'un montant maximal global équivalent à 2,0 milliards de dollars (montant maximal de 1,5 milliard de dollars US). Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. La dette sous forme de papier commercial est exigible dans un délai de un an et est classée à titre de tranche courante de la dette à long terme, étant donné que les montants sont entièrement soutenus et que nous prévoyons qu'ils continueront d'être soutenus par la facilité de crédit renouvelable qui ne comporte aucune exigence de remboursement au cours de la prochaine année. Au 31 mars 2024, l'encours du papier commercial s'établissait à 1,2 milliard de dollars (31 décembre 2023 – 1,0 milliard de dollars), lequel était libellé en dollars américains (0,9 milliard de dollars US; 31 décembre 2023 – 0,8 milliard de dollars US), avec un taux d'intérêt effectif moyen de 5,7 %, arrivant à échéance jusqu'en septembre 2024.

**d) Facilités de crédit de TELUS Corporation**

Au 31 mars 2024, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 2,75 milliards de dollars venant à échéance le 14 juillet 2028 (date inchangée par rapport au 31 décembre 2023), avec un consortium d'institutions financières, qui servira aux fins générales de la société, notamment pour soutenir le papier commercial.

Au 31 mars 2024, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 1,1 milliard de dollars, échéant le 9 juillet 2024, auprès d'un consortium d'institutions financières, qui sera utilisée aux fins générales de la société. Au 31 mars 2024, nous avons prélevé un montant de 1,1 milliard de dollars (31 décembre 2023 – 1,1 milliard de dollars) sur la facilité de crédit bancaire non renouvelable, avec un taux d'intérêt effectif moyen de 5,9 % jusqu'en avril 2024.

Les facilités de crédit de TELUS Corporation portent intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires ou au Secured Overnight Financing Rate

(« SOFR ») à terme (tels que ces termes sont utilisés ou définis dans les facilités de crédit), plus les marges applicables. Les facilités de crédit comportent les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, notre ratio d'endettement ne doit pas être supérieur à 4,25:1,00, et notre ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur les charges d'intérêts ne doit pas être inférieur à 2,00:1,00, selon le sens donné à tous ces ratios en vertu des facilités de crédit.

L'accès continu aux facilités de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une notation du crédit en particulier.

(en millions)	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Montant net disponible	1 578 \$	1 729 \$
Sûreté pour le papier commercial	1 172	1 021
Montant brut disponible sur la facilité de crédit bancaire renouvelable de 2,75 milliards de dollars	2 750 \$	2 750 \$

Au 31 mars 2024, nous avons des lettres de crédit en cours de 63 millions de dollars (31 décembre 2023 – 60 millions de dollars), lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire renouvelable engagée.

Nous avons des lettres de crédit supplémentaires de 338 millions de dollars aux fins de la participation aux enchères de spectre pour les services sans fil dans la bande de fréquence de 3 800 MHz que Innovation, Sciences et Développement économique Canada a tenues en octobre et en novembre 2023, comme il est décrit plus en détail à la *note 18 a*).

**e) Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.**

Au 31 mars 2024 et au 31 décembre 2023, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit garantie par ses actifs et venant à échéance le 3 janvier 2028, avec un consortium d'institutions financières, y compris TELUS Corporation. La facilité de crédit comprend des composantes renouvelables d'un total de 800 millions de dollars US, TELUS Corporation étant un coprêteur à environ 7,2 %, et des composantes emprunt à terme amortissables d'un total de 1,2 milliard de dollars US, TELUS Corporation étant un coprêteur à environ 7,2 %. La

facilité de crédit est sans recours pour TELUS Corporation. Le taux d'intérêt moyen pondéré des composantes renouvelables et des composantes emprunt à terme en cours était de 7,4 % au 31 mars 2024.

La facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires et au Secured Overnight Financing Rate (« SOFR ») à terme (tels que tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation de TELUS International (Cda) Inc. à la fin du trimestre ne doit pas être supérieur à 3,75:1,00 à l'exercice 2024 et à 3,25:1,00 par la suite et le ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur le service de la dette (remboursement d'intérêts et de capital prévu) à la fin du trimestre ne doit pas être inférieur à 1,50:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios dans la facilité de crédit.

Les composantes emprunt à terme sont assujetties à des calendriers d'amortissement qui exigent que 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance.

(en millions)	Composantes renouvelables	Composantes emprunt à terme <sup>1</sup>	Total
<b>Au 31 mars 2024</b>			
<b>Montant disponible</b>	<b>504 \$ US</b>	<b>— \$ US</b>	<b>504 \$ US</b>
<b>Encours</b>			
À payer à d'autres entités	275	1 058	1 333
À payer à TELUS Corporation	21	82	103
	<b>800 \$ US</b>	<b>1 140 \$ US</b>	<b>1 940 \$ US</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>			
<b>Montant disponible</b>	492 \$ US	— \$ US	492 \$ US
<b>Encours</b>			
À payer à d'autres entités	286	1 072	1 358
À payer à TELUS Corporation	22	83	105
	<b>800 \$ US</b>	<b>1 155 \$ US</b>	<b>1 955 \$ US</b>

1 En ce qui concerne les montants dus au consortium d'institutions financières, à l'exclusion de TELUS Corporation, nous avons conclu des dérivés de change (swaps de devises) qui servent effectivement à convertir une tranche amortissable de 426 \$ US des paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en euros assorties d'un taux d'intérêt fixe effectif de 2,6 % et d'un taux de change fixe effectif de 1,088 \$ US pour 1,00 €. Ces montants ont été comptabilisés comme couverture d'investissement net dans un établissement étranger (se reporter à la note 4).

#### f) Autres

Les autres passifs portent intérêt au taux de 3,3 %, sont garantis par les licences de spectre des SSFE-4 associées à ces autres passifs et sont assujettis à des calendriers d'amortissement en vertu desquels le capital est remboursé au cours des périodes allant jusqu'à l'échéance, la dernière se terminant le 31 mars 2035.

#### g) Obligations locatives

Comme les obligations locatives sont assujetties à des calendriers d'amortissement, le capital est remboursé sur diverses périodes, y compris les renouvellements raisonnablement prévus. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les obligations locatives s'établissait à environ 5,6 % au 31 mars 2024.

**h) Échéances de la dette à long terme**

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme calculés en fonction des sommes impayées au 31 mars 2024 sont présentées dans le tableau suivant.

Dette à long terme composée libellée en	Dollars canadiens			Dollars américains					Autres monnaies	
	Dette à long terme, excluant les contrats de location de location	Contrats de location (note 19)	Total	Dette à long terme, excluant les contrats de location de location	Contrats de location (note 19)	Montants des swaps de devises devant être échangés		Total	Contrats de location (note 19)	Total
						(Reçus) <sup>1</sup>	Payés			
Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)										
2024 (reste de l'exercice)	2 262 \$	382 \$	2 644 \$	1 644 \$	22 \$	(1 223) \$	1 220 \$	1 663 \$	42 \$	4 349 \$
2025	1 024	434	1 458	75	28	(32)	32	103	52	1 613
2026	1 425	318	1 743	75	29	(32)	32	104	45	1 892
2027	25	253	278	1 566	25	(1 522)	1 491	1 560	33	1 871
2028	1 926	159	2 085	1 523	16	(463)	460	1 536	28	3 649
2029 à 2033	6 878	329	7 207	1 220	45	(1 220)	1 148	1 193	59	8 459
Par la suite	6 060	269	6 329	1 694	—	(1 694)	1 646	1 646	—	7 975
Sorties de trésorerie futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme composée	19 600	2 144	21 744	7 797	165	(6 186)	6 029	7 805	259	29 808
Sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires <sup>2</sup>	9 266	447	9 713	2 922	78	(2 517)	2 378	2 861	71	12 645
<b>Échéances contractuelles non actualisées (note 4 b)</b>	<b>28 866 \$</b>	<b>2 591 \$</b>	<b>31 457 \$</b>	<b>10 719 \$</b>	<b>243 \$</b>	<b>(8 703) \$</b>	<b>8 407 \$</b>	<b>10 666 \$</b>	<b>330 \$</b>	<b>42 453 \$</b>

1 Le cas échéant, les flux de trésorerie tiennent compte des taux de change au 31 mars 2024.

2 Les sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit, le cas échéant, ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 31 mars 2024.

## 27 autres passifs à long terme

(en millions)	Note	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Passifs sur contrat	24	96 \$	84 \$
Autres		2	2
Produits différés		98	86
Passif au titre des prestations de retraite	15	417	453
Passif au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi		74	76
Passifs dérivés	4 d)	48	191
Subventions publiques liées aux dépenses d'investissement différées		45	—
Autres		59	57
		741	863
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	24	4	4
		745 \$	867 \$

## 28 capitaux propres

### a) Capital social attribuable aux actions ordinaires de TELUS Corporation – généralités

Le tableau suivant présente notre capital social autorisé.

	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Actions privilégiées de premier rang	1 milliard	1 milliard
Actions privilégiées de second rang	1 milliard	1 milliard
Actions ordinaires	4 milliards	4 milliards

Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, chaque détenteur d'actions ordinaires pouvant exercer une voix par action ordinaire détenue à ces assemblées dans la mesure où pas moins de 66⅔ % des actions ordinaires émises et en circulation sont détenues par des Canadiens. En ce qui concerne le paiement de dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de notre part ou de toute autre distribution de nos actifs entre nos actionnaires aux fins de la liquidation de nos affaires, l'ordre de priorité est le suivant : actions privilégiées de

premier rang, actions privilégiées de second rang et, enfin, actions ordinaires.

Au 31 mars 2024, environ 111 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre d'un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionariat des employés (se reporter à la *note 13 b*), environ 46 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre d'un régime d'options sur actions restreintes (se reporter à la *note 14 b*) et environ 12 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre des régimes d'options sur actions (se reporter à la *note 14 d*).

### b) Filiale détentriche d'une importante participation ne donnant pas le contrôle

Notre filiale TELUS International (Cda) Inc. est constituée en société par actions en vertu de la Business Corporations Act (Colombie-Britannique); ses activités sont réparties sur le plan géographique et comptent des bureaux principaux en Asie, en Amérique centrale, en Europe et en Amérique du Nord.

Les variations de nos participations économiques et de nos participations avec droit de vote au cours des trimestres clos les 31 mars 2024 et 2023, qui sont reflétées dans l'état consolidé des variations des capitaux propres, sont présentées dans le tableau suivant.

	Participation économique <sup>1</sup>		Participation avec droit de vote <sup>1</sup>	
	2024	2023	2024	2023
Participation dans TELUS International (Cda) Inc. au début	56,0 %	56,6 %	85,4 %	72,4 %
<b>Incidence des éléments suivants :</b>				
Émission d'actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. à titre de contrepartie dans le cadre d'une acquisition d'entreprise	—	(1,4)	—	(0,2)
Rémunération fondée sur des actions et autres	(0,1)	—	—	—
Participations ne donnant pas le contrôle – conversion d'actions à droit de vote multiple en actions à droit de vote subalterne	—	—	1,3	—
Participation dans TELUS International (Cda) Inc. à la fin	55,9 %	55,2 %	86,7 %	72,2 %

1 En raison des droits de vote liés aux actions à droit de vote multiple détenues par TELUS Corporation, nos participations économiques et nos participations avec droit de vote différent.

**Information financière résumée**

Le tableau ci-joint présente l'information financière résumée de notre filiale TELUS International (Cda) Inc.

Aux dates indiquées ou pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars) <sup>1</sup>	31 mars 2024	31 mars 2023	31 décembre 2023
<b>État de la situation financière<sup>1</sup></b>			
Actifs courants	1 221 \$		1 122 \$
Actifs non courants	5 431 \$		5 395 \$
Passifs courants	1 076 \$		990 \$
Passifs non courants	2 795 \$		2 829 \$
<b>État du résultat net et du résultat global<sup>1</sup></b>			
<b>TRIMESTRES</b>			
Produits d'exploitation et autres produits	924 \$	928 \$	
Bénéfice net (perte nette)	38 \$	18 \$	
Bénéfice global (perte globale)	83 \$	36 \$	
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>			
<b>TRIMESTRES</b>			
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	125 \$	65 \$	
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(34) \$	(1 169) \$	
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(55) \$	1 125 \$	

1 Comme l'exigent les normes IFRS de l'IASB, cette information financière résumée exclut les éliminations intersociétés.

## 29 passifs éventuels

### Réclamations et poursuites

#### Généralités

Diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ont été déposées contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu des avis de réclamation ou sommes au courant de certaines réclamations éventuelles (incluant des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments qui suivent.

#### Recours collectifs autorisés

Les recours collectifs autorisés contre nous comprennent les suivants :

##### *Recours collectif concernant la facturation à la minute*

En 2008, un recours collectif a été intenté contre nous en Ontario, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario, une infraction à la *Loi sur la concurrence* et un enrichissement injustifié, relativement à notre pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. L'autorisation d'un recours collectif national a été demandée. En novembre 2014, seul un recours collectif intenté en Ontario a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario; ce recours allègue qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur*, et un enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision d'autoriser le recours collectif ont été épuisés. Parallèlement, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a refusé de suspendre les réclamations de nos clients d'affaires, malgré la clause d'arbitrage figurant dans nos ententes de prestation de services aux clients conclues avec ces clients. Cette décision a fait l'objet d'un appel et, le 31 mai 2017, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté notre appel. La Cour suprême du Canada nous a permis d'en appeler de cette décision, a autorisé notre appel le 4 avril 2019 et a ordonné la suspension des réclamations des entreprises clientes. Un avis relatif à ce recours collectif autorisé a été envoyé aux participants éventuels en 2022.

### *Recours collectifs concernant la durée d'établissement de la communication*

En 2005, un recours collectif a été intenté contre nous en Colombie-Britannique, alléguant que nous avons observé des pratiques commerciales trompeuses en facturant les appels entrants à partir du moment où l'appelant se connecte au réseau plutôt qu'à partir du moment où l'appel entrant est acheminé au destinataire. En 2011, la Cour suprême du Canada a confirmé la suspension de la totalité des causes d'action présentées par le demandeur dans le cadre de ce recours collectif, à l'exception d'une cause d'action en raison de la clause d'arbitrage qui a été incluse dans nos ententes de prestation de services. Cette unique exception concerne la cause d'action fondée sur les pratiques trompeuses ou déraisonnables en vertu de la Business Practices and Consumer Protection Act de la Colombie-Britannique que la Cour suprême du Canada a refusé de suspendre. En janvier 2016, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a autorisé ce recours collectif concernant cette réclamation en vertu de la Business Practices and Consumer Protection Act. Ce recours est limité aux résidents de la Colombie-Britannique qui ont signé avec nous des contrats pour des services mobiles au cours de la période allant du 21 janvier 1999 jusqu'en avril 2010. Nous avons fait appel de cette décision d'autoriser le recours collectif. Un recours collectif a été intenté contre nous en Alberta au même moment que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique. Le recours collectif intenté en Alberta comporte les mêmes allégations que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique, mais à ce jour, ce recours n'a pas progressé et n'a pas été autorisé. Sous réserve de certaines conditions, y compris l'approbation de la Cour, nous avons réglé les recours collectifs en Colombie-Britannique et en Alberta.

### *Recours collectifs non autorisés*

Les recours collectifs non autorisés contre nous comprennent les suivants :

#### *Recours collectifs concernant le service 9-1-1*

En 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre notre société et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, qui allègue, entre autres, que nous n'avons pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1, que nous avons de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux et que nous avons facturé des frais liés au service 9-1-1 à des clients qui résident dans des zones où le

service 9-1-1 n'est pas disponible. Les causes d'action avancées par les demandeurs sont la rupture de contrat, des déclarations inexactes et une publicité mensongère. Les demandeurs demandent l'autorisation d'un recours collectif national. Un recours collectif essentiellement identique a été intenté en Alberta au même moment, mais la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a déclaré que ce recours collectif avait expiré à notre égard en 2009. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis 2016.

#### *Recours collectifs concernant Public Mobile*

En 2014, des recours collectifs ont été intentés contre nous au Québec et en Ontario, au nom des clients de Public Mobile, qui allèguent que les modifications que nous avons apportées à la technologie, aux services et aux forfaits enfreignent nos obligations prévues par la loi et nos obligations jurisprudentielles. En particulier, le recours intenté au Québec allègue que nos actes constituent une violation de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec, du *Code civil* du Québec et de la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario. Le 28 juin 2021, la Cour supérieure du Québec a approuvé l'abandon de cette réclamation contre TELUS. Le recours collectif intenté en Ontario allègue qu'il y a eu négligence, une rupture de la garantie expresse et implicite, une infraction à la *Loi sur la concurrence*, un enrichissement injustifié et une renonciation de délit civil. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis qu'elle a été déposée et signifiée.

### *Résumé*

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard des recours mentionnés ci-dessus. Si le dénouement de ces recours se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation, y compris nos flux de trésorerie. Les évaluations et les hypothèses de la direction supposent que des estimations fiables des risques courus ne peuvent être faites compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait à la nature des dommages-intérêts qui peuvent être réclamés par les demandeurs, aux causes d'action qui sont, ou qui pourraient en fin de compte être, intentées et, dans le cas des recours collectifs non autorisés, aux causes d'action qui pourraient en fin de compte être autorisées.

## 30 transactions entre parties liées

### a) Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité liées à la surveillance, à la planification, à la direction et au contrôle de nos activités. Il s'agit des membres de notre conseil d'administration et de notre équipe de direction.

La charge de rémunération totale comprise dans le bénéfice net pour les principaux dirigeants et la composition de celle-ci se résument comme suit :

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2024	2023
Avantages à court terme	4 \$	5 \$
Prestations de retraite <sup>1</sup> et autres avantages postérieurs à l'emploi	2	2
Rémunération fondée sur des actions <sup>2</sup>	6	17
	12 \$	24 \$

- 1 Les membres de notre équipe de direction sont des membres de notre régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation et de certains autres régimes de retraite complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations définies et à cotisations définies.
- 2 Nous comptabilisons une charge pour le sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes qui sont assujetties à des conditions de performance liées au marché en utilisant une juste valeur déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo. Les unités d'actions restreintes qui sont assujetties à une option de règlement en capitaux propres sont comptabilisées comme des instruments de capitaux propres. La charge liée aux unités d'actions restreintes dont les droits ne seront en fin de compte pas acquis est contrepassée en diminution de la charge qui a été auparavant enregistrée pour celles-ci.

Comme il est indiqué à la note 14, nous avons consenti à nos principaux dirigeants des attributions initiales de rémunération fondée sur des actions en 2024 et en 2023, comme le présente le tableau ci-après. Étant donné que la plupart de ces attributions sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc ou graduelle et ont des durées de services requises s'échelonnant sur plusieurs années, la charge connexe est comptabilisée proportionnellement sur un certain nombre d'exercices et, par conséquent, seulement une partie des attributions initiales de 2024 et de 2023 est comprise dans les montants présentés dans le tableau précédent.

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	Nombre d'unités d'actions	Valeur nominale <sup>1</sup>	Juste valeur à la date d'attribution <sup>1</sup>
<b>2024</b>			
<b>TELUS Corporation</b>			
Unités d'actions restreintes	1 465 459	35 \$	41 \$
<b>TELUS International (Cda) Inc.</b>			
Unités d'actions restreintes	915 896	11	11
		46 \$	52 \$
<b>2023</b>			
<b>TELUS Corporation</b>			
Unités d'actions restreintes	1 220 549	33 \$	35 \$
<b>TELUS International (Cda) Inc.</b>			
Unités d'actions restreintes	353 789	10	10
		43 \$	45 \$

- 1 La valeur nominale des unités d'actions restreintes est calculée en multipliant le cours des actions de participation au moment de l'attribution par le nombre d'unités attribuées. La juste valeur à la date d'attribution est différente de la valeur nominale, car la juste valeur de certaines attributions est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo (se reporter à la note 14 b). La valeur nominale des options sur actions est calculée au moyen d'un modèle d'évaluation des options.

Notre régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention de nos administrateurs prévoit qu'en plus de recevoir son attribution d'actions annuelle pour ce qui est des droits différés à la valeur d'actions, un administrateur peut choisir de recevoir sa provision annuelle d'administrateur et ses jetons de présence aux réunions en droits différés à la valeur d'actions, en actions ordinaires de TELUS Corporation ou en trésorerie. Les droits différés à la valeur d'actions donnent aux administrateurs le droit de recevoir un nombre spécifique d'actions ordinaires de TELUS Corporation. Les droits différés à la valeur d'actions sont réglés lorsqu'un administrateur cesse d'être administrateur pour une raison quelconque. Ces droits sont versés au moment choisi par l'administrateur conformément au régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs. Au 31 mars 2024 et au 31 décembre 2023, aucune attribution de rémunération fondée sur des actions comptabilisée à titre de passif n'était en circulation.

Les contrats de travail conclus avec les membres de l'équipe de direction prévoient généralement des indemnités de départ si un membre de la direction est congédié sans motif valable qui sont les suivantes : généralement 18 mois de salaire de base, les avantages et l'accumulation d'années de service ouvrant droit à pension en remplacement du préavis et 50 % du salaire de base en remplacement

d'une prime en trésorerie annuelle. En cas de changement de contrôle, les membres de l'équipe de direction n'auront pas droit à un traitement différent de celui qui est réservé à nos autres employés en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions dont les droits ne sont pas acquis.

#### b) Transactions avec les régimes de retraite à prestations définies

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, nous avons fourni à nos régimes de retraite à prestations définies des services de gestion et d'administration selon la méthode du recouvrement des coûts, ainsi que des services d'actuariat dans des conditions de concurrence normale; les montants facturés liés à ces services se sont chiffrés à 3 millions de dollars (2023 – 3 millions de dollars).

#### c) Transactions avec des coentreprises immobilières et une entreprise associée

Au cours des trimestres clos les 31 mars 2024 et 2023, nous avons conclu des transactions avec des coentreprises immobilières, qui sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 21*. Au 31 mars 2024, nous avons comptabilisé des obligations locatives de 84 millions de dollars (31 décembre 2023 – 84 millions de dollars) relativement à nos contrats de location liés à TELUS Sky et des paiements mensuels en trésorerie sont faits conformément aux contrats de location; à la date de l'état de la situation financière, un tiers de ces montants tenait à notre participation économique dans la coentreprise immobilière.

## 31 informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie

### a) Tableaux des flux de trésorerie – activités d'exploitation et activités d'investissement

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2024	2023
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation</b>			
Débiteurs		180 \$	172 \$
Stocks		(55)	(47)
Actifs sur contrat		11	4
Charges payées d'avance		(135)	(136)
Créditeurs et charges à payer		(225)	(543)
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir et à payer, montant net		43	(8)
Facturation par anticipation et dépôts de clients		13	31
Provisions		(45)	42
		<b>(213) \$</b>	<b>(485) \$</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre</b>			
Entrées d'immobilisations			
Dépenses d'investissement, montant brut			
Immobilisations corporelles	17	(636) \$	(542) \$
Immobilisations incorporelles amortissables	18	(235)	(216)
		<b>(871)</b>	<b>(758)</b>
Entrées découlant de contrats de location	17	146	45
Dépenses d'investissement	5	(725)	(713)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes			
		<b>(87)</b>	<b>(263)</b>
		<b>(812) \$</b>	<b>(976) \$</b>

## b) Variations des passifs découlant des activités de financement

(en millions)	Trimestre clos le 31 mars 2023						Trimestre clos le 31 mars 2024					
	Début de la période	Tableau des flux de trésorerie		Variations sans effet sur la trésorerie		Fin de la période	Début de la période	Tableau des flux de trésorerie		Variations sans effet sur la trésorerie		Fin de la période
		Émis ou reçu	Remboursements ou paiements	Fluctuation des devises (note 4 e)	Autres			Émis ou reçu	Remboursements ou paiements	Fluctuation des devises (note 4 e)	Autres	
<b>Dividendes à verser aux détenteurs d'actions ordinaires</b>	502 \$	— \$	(502) \$	— \$	506 \$	506 \$	550 \$	— \$	(550) \$	— \$	554 \$	554 \$
Dividendes réinvestis en actions propres	—	—	184	—	(184)	—	—	—	191	—	(191)	—
	502 \$	— \$	(318) \$	— \$	322 \$	506 \$	550 \$	— \$	(359) \$	— \$	363 \$	554 \$
<b>Emprunts à court terme</b>	104 \$	489 \$	— \$	— \$	— \$	593 \$	104 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	104 \$
<b>Dettes à long terme</b>												
Billets de premier rang de TELUS Corporation	18 660 \$	500 \$	(500) \$	(4) \$	— \$	18 656 \$	20 301 \$	1 800 \$	— \$	105 \$	(12) \$	22 194 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	1 458	1 960	(1 546)	2	—	1 874	1 021	711	(584)	24	—	1 172
Facilités de crédit de TELUS Corporation	1 145	—	—	—	—	1 145	1 144	—	—	—	—	1 144
Déventures de TELUS Communications Inc.	199	—	—	—	—	199	200	—	—	—	—	200
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	914	1 221	(38)	(11)	—	2 086	1 781	56	(90)	45	(1)	1 791
Autres	321	—	(152)	—	148	317	288	—	(6)	—	—	282
Obligations locatives	2 340	—	(130)	12	67	2 289	2 614	—	(178)	6	141	2 583
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif (actif)	(80)	1 546	(1 552)	12	(5)	(79)	13	603	(595)	(115)	101	7
	24 957	5 227	(3 918)	11	210	26 487	27 362	3 170	(1 453)	65	229	29 373
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(1 546)	1 546	—	—	—	—	(603)	603	—	—	—
	24 957 \$	3 681 \$	(2 372) \$	11 \$	210 \$	26 487 \$	27 362 \$	2 567 \$	(850) \$	65 \$	229 \$	29 373 \$